

812^{ème} Séance

Séance Publique
du lundi 8 octobre 2018

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 3 MAI 2019 (N° 8.432)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. ANNONCE DES PROJETS DE LOI TRANSMIS PAR LE GOUVERNEMENT, DES PROPOSITIONS DE LOI DEPOSEES ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 2285).
- II. ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT (p. 2286).
- III. PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2018 : DEBUT DE L'EXAMEN (p. 2294).

**SECONDE SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2018**

**Séance publique
du lundi 8 octobre 2018**

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, Vice-Présidente du Conseil National ; Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, Mlle Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX et Pierre VAN KLAVEREN, Conseillers Nationaux.

Absent excusé : M. José BADIA, Conseiller National.

Assistent à la séance : S.E. Monsieur Serge TELLE, Ministre d'Etat ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur ; M. Didier GAMERDINGER, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : Mme Virginie COTTA, Chef de Cabinet ; M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge des Affaires Economiques et Financières ; M. Sébastien SICCARDI, Conseiller en charge des Affaires Juridiques ; Mme Maryse BATTAGLIA, Chargé de Mission pour les Affaires Sociales ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Économie ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; Mlle Estelle LAGORSE, Secrétaire-Sténodactylographe.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la Présidence de M. Stéphane VALERI.

M. le Président.- Je déclare ouverte notre session d'automne et, par conséquent, cette Séance Publique du Conseil National.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, cher public présent dans cette salle pour écouter nos débats, chers téléspectateurs et internautes qui nous regardent derrière leurs écrans, chers compatriotes, chers résidents et amis de la Principauté, Mesdames, et Messieurs, en liminaire, je voudrais tout d'abord excuser l'absence, pour raisons professionnelles de Monsieur Gilles TONELLI, le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération ainsi que celle de Monsieur José BADIA, en déplacement actuellement pour le Conseil National au sein de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.

Comme traditionnellement, cette Séance Publique est intégralement retransmise en direct sur la chaîne Monaco Info, ainsi que sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

Chers Collègues, pour tous ceux qui souhaitent intervenir dans le cadre de la discussion générale sur ce projet de budget s'agissant des lignes rectifiées, je vous rappelle que nous sommes en budget rectificatif, donc ce sera uniquement possible sur les lignes rectifiées. Je vous rappelle aussi le principe des temps de parole consacrés aux interventions, qui est en vigueur depuis de nombreuses années et que nous reprenons ce soir :

- six minutes pour chacun d'entre vous qui le souhaite pour les déclarations de politique générale, dans le cadre du débat précédant l'examen des chapitres budgétaires,
- trois minutes par intervention sur un même sujet par chapitre budgétaire, étant entendu que plusieurs sujets peuvent être traités dans un même chapitre. Dans ce cas-là, vous me redemandez la parole sur un nouveau sujet du chapitre et vous disposerez à nouveau de trois minutes,
- et pour finir, mais nous avons le temps, c'est pour vendredi soir, trois minutes pour les explications de vote finales.

I.**ANNONCE DES PROJETS DE LOI
TRANSMIS PAR LE GOUVERNEMENT,
DES PROPOSITIONS DE LOI DEPOSEES
ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS**

M. le Président.- A présent, en vertu de l'article 81 du Règlement Intérieur du Conseil National, il me revient d'annoncer le dépôt des projets de loi parvenus au Conseil National depuis notre dernière Séance Publique du 21 juin 2018.

1. Projet de loi, n° 976, portant fixation du Budget Général Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2018.

C'est précisément ce projet dont nous allons débattre et discuter ce soir.

Ce texte nous est parvenu le 29 juin 2018. Compte tenu de son objet, je propose évidemment qu'il soit renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Tout ceci étant très formel, car évidemment, l'étude de ce projet de loi est déjà achevée et nous allons l'étudier présentement. Mais je mets néanmoins formellement aux voix ce renvoi devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

2. Projet de loi, n° 977, déclarant d'utilité publique les travaux de la première phase de renouvellement urbain de la Colle, dans le quartier ordonnancé du Jardin Exotique.

Arrivé le 3 juillet 2018 au Secrétariat Général du Conseil National, je vous propose que ce texte soit renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

3. Projet de loi, n° 978, portant fixation du Budget général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2019.

Arrivé le 28 septembre 2018 au Secrétariat Général du Conseil National et, compte tenu de son objet, je vous propose que ce texte soit renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

S'il n'y a pas d'avis contraire et pas d'abstention, ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

Et nous terminons avec le dépôt d'une proposition de loi.

Proposition de loi, n° 241, de Mme Corinne BERTANI, cosignée par Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme MICHÈLE DITLOT, M. Jean-Charles Emmerich, Mmes Marie-Noëlle GIBELLI, Marine Grisoul, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, FABRICE NOTARI, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN relative à l'ouverture des commerces de détail le dimanche.

Ce texte a été déposé le 2 octobre 2018 et, compte tenu de son objet, je propose de le renvoyer devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. L'étude de ce texte a d'ailleurs débuté vendredi 5 octobre dernier.

S'il n'y a pas d'avis contraire et pas d'abstention, cette proposition de loi est ainsi renvoyée devant cette Commission.

(Renvoyée).

Mme BERTANI, en votre qualité de premier signataire de cette proposition de loi, je vous donne la parole pour faire part d'une analyse succincte de l'économie générale de ce texte.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Conformément aux engagements pris devant les Monégasques, c'est la mesure 37 de notre programme, la majorité du Conseil National dépose ce soir une nouvelle proposition de loi, sa quatrième déjà sous cette législature, relative à l'ouverture des commerces de détail le dimanche.

Le commerce de détail est un secteur d'une importance particulière pour la Principauté, tant d'un point de vue social, qu'économique ; social par le nombre d'employeurs et de salariés concernés ; économique au vu des recettes considérables produites par ce secteur et qui profitent au Budget de l'Etat grâce aux rentrées de TVA. Aussi, la majorité du Conseil National est-elle clairement dans son rôle, en souhaitant améliorer la situation du commerce en Principauté.

Et parmi les premières actions concrètes envisagées, celle de l'ouverture des commerces le dimanche est incontournable. A cet égard, la Principauté est confrontée à une concurrence économique forte sur ce secteur, notamment celle des Pays voisins, et doit donc évoluer.

Pour ce faire, la proposition de loi opte pour des solutions simples et pragmatiques :

- une nouvelle dérogation de plein droit pour tous les commerces de détail qui le voudront, qui pourra être mise en œuvre après une simple information des salariés, des délégués du personnel et de l'Inspection du travail ;
- des mécanismes de protection spécifiques du salarié :
 - le salarié devra être volontaire, c'est-à-dire avoir librement consenti ;
 - le salarié pourra mettre fin à tout moment au travail dominical, moyennant le respect d'un préavis d'un mois ;
 - le salarié ne pourra pas être sanctionné pour avoir refusé de travailler le dimanche.
- des contreparties attractives pour le salarié, qui pourra choisir entre soit un paiement double des heures travaillées le dimanche, soit l'octroi d'un repos compensateur d'un jour par dimanche travaillé et venant s'ajouter au repos hebdomadaire donné par l'employeur un autre jour que le dimanche.

La majorité espère adopter ce texte lors de la présente session, lequel participera sans nul doute à l'attractivité de la Principauté et à l'essor du commerce, tout en favorisant le pouvoir d'achat des salariés qui le souhaiteront, s'il est transformé en projet de loi par le Gouvernement.

Merci.

M. le Président.- Je vous remercie, Mme Corinne BERTANI, pour cette lecture.

Voilà pour les textes reçus depuis la dernière Séance Publique sur le bureau du Conseil National.

II.

ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT

M. le Président.- L'ordre du jour de cette première séance de la session d'automne appelle à présent, en vertu du dernier alinéa de l'article 67 de la Constitution du 17 décembre 1962 modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, le Conseil National à faire connaître publiquement l'état d'examen des projets de loi dont il a été saisi.

Conformément à ces dispositions, j'invite à présent chaque Président de Commission à s'exprimer. C'est un devoir qui nous est imposé mais qu'on accomplit avec plaisir - d'information, de transparence sur les travaux en cours de l'Assemblée.

Nous débutons par M. Balthazar SEYDOUX, en sa qualité de Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Quels sont les projets de lois en cours d'examen au sein de votre Commission ?

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues, trois projets de loi sont à ce jour à l'étude devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

1. Projet de loi, n° 976, portant fixation du Budget Général Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2018

Ce texte, transmis au Conseil National le 29 juin 2018, a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission ce jour.

L'examen de ce projet de loi avait néanmoins débuté préalablement à son dépôt officiel et la Commission en a d'ores et déjà finalisé l'étude, son examen étant à l'ordre du jour de la présente séance.

2. Projet de loi, n° 977 déclarant d'utilité publique les travaux de la première phase de renouvellement urbain de la Colle, dans le quartier ordonnancé du Jardin Exotique

Ce texte, transmis au Conseil National le 3 juillet 2018, a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission ce jour.

Ce projet de loi a pour objet, comme l'indique son intitulé, de déclarer d'utilité publique les travaux de la première phase de l'opération « Grand Ida », au bas de la rue Plati, visant à réaliser une opération de renouvellement urbain.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale, qui s'est réunie le 24 septembre 2018, m'a désigné Rapporteur de ce projet de loi.

Une prochaine Commission sera consacrée à l'établissement d'une liste de questions et d'observations destinée au Gouvernement, dans le souci de parfaire son étude afin de pouvoir l'inscrire à une Séance Publique de la présente Session.

3. Projet de loi, n° 978, portant fixation du Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2019

Ce texte, transmis au Conseil National le 28 septembre 2018, a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission, ce jour.

La Commission transmettra une liste de questions au Gouvernement durant le mois d'octobre.

Ce projet de loi sera inscrit à l'ordre du jour des Séances Publiques de fin d'année.

Merci.

M. le Président.- Merci Monsieur SEYDOUX pour cet état des lieux.

Nous allons écouter à présent M. Christophe ROBINO, qui va nous faire part du travail législatif du texte en cours qu'il examine devant la Commission qu'il préside, celle des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, un projet de loi est actuellement à l'étude devant la Commission. Il s'agit du projet de loi n° 895, modifiant la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat.

Ce texte est arrivé au Conseil National le 14 décembre 2011, il a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses le même jour.

L'étude de ce texte a débuté lors de la précédente législature. A ce titre, il peut être renvoyé, pour un descriptif plus exhaustif des différentes étapes qui ont ponctué l'étude de ce projet de loi, aux Séances Publiques des 6 avril et 3 octobre 2017.

Sous l'actuelle Législature, la Commission s'est réunie, entre autres, les 10 et 19 juillet, les 7 et 21 septembre et le 5 octobre dernier afin d'étudier ce texte.

Les élus ont ainsi effectué une première lecture du projet de loi avec d'intéressants débats sur les amendements et propositions possibles visant à enrichir le projet de loi tel qu'initialement déposé par le Gouvernement, permettant ainsi la rédaction d'un projet de texte consolidé.

La Commission poursuit activement ses travaux sur ce projet de loi tant attendu, que ce soit par le Gouvernement ou par nos compatriotes, l'objectif restant le vote par la Haute Assemblée en 2019.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur ROBINO.

J'appelle maintenant le Président de la Commission de Législation, M. Thomas BREZZO, à faire part de l'état des lieux des textes qui sont devant sa Commission.

M. Thomas BREZZO.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, la Commission de Législation a récemment été rendue destinataire de deux projets de loi qu'elle espère présenter au vote de l'Assemblée lors de la présente Session.

1. Projet de loi, n° 973, relative au renforcement de la protection des personnes contre la diffamation et l'injure

Ce projet de loi, transmis au Conseil National le 27 décembre 2017, a été déposé en Séance Publique le 22 février 2018 et renvoyé devant la Commission de Législation.

L'étude devant la Commission a débuté lors de la réunion du 17 septembre 2018 au cours de laquelle j'ai été désigné Rapporteur de ce texte.

La Commission envisage de présenter ce texte au vote de l'Assemblée lors de la présente Session.

2. Projet de loi, n° 975, modifiant les dispositions du Code pénal relatives à la conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique

Ce projet de loi, transmis au Conseil National le 18 mai 2018, a été déposé en Séance Publique le 20 juin 2018 et renvoyé devant la Commission de Législation.

L'étude devant la Commission a débuté lors de la réunion du 17 septembre 2018 au cours de laquelle Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO a été désignée Rapporteur de ce texte.

La Commission envisage de présenter ce texte également au vote de l'Assemblée lors de la présente Session.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur BREZZO pour cet exposé.

Je demande à présent à Mme Nathalie AMORATTI-BLANC de nous faire part de l'état d'avancement des textes examinés par la Commission des Droits de la Femme et de la Famille qu'elle préside.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie Monsieur le Président.

Quatre projets de loi sont actuellement à l'étude devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille. Celle-ci espère présenter au vote de l'Assemblée deux d'entre eux, lors de la présente Session.

1. Projet de loi, n° 920, modifiant les dispositions du Code civil relatives à l'adoption

Ce projet de loi est arrivé au Conseil National sous la précédente législature, le 15 avril 2014. Il a été déposé en Séance Publique le 11 juin 2014 et renvoyé devant la Commission le même jour.

La nouvelle mandature a débuté l'étude de ce texte lors de la Commission du 26 mars 2018 et Monsieur Guillaume ROSE a été désigné Rapporteur le 11 avril 2018.

Après avoir pris connaissance du courrier du Gouvernement en date du 6 avril 2017 par lequel il répondait aux questions de nos prédécesseurs, transmises par lettre du 4 mars 2016, les élus ont rencontré :

- le 30 mai 2018, le Vice-Président du Tribunal de Première Instance, le Juge Tutélaire et l'Assistant Judiciaire en charge des dossiers d'adoption de la Direction des Services Judiciaires,
- et,
- le 13 juillet 2018, des représentants de la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales et de la Direction des Affaires Juridiques.

Ces différents échanges ont permis aux élus d'établir un texte consolidé. Celui-ci a été adopté lors de la Commission du 28 septembre 2018 et a ensuite été transmis au Gouvernement, le 3 octobre 2018.

Poursuivant l'objectif de présenter ce texte au vote de l'Assemblée lors de la présente Session, le Conseil National espère un prompt retour du Gouvernement sur le texte consolidé.

2. Projet de loi, n° 958, relative à la sauvegarde de justice, au mandat de protection future et à l'exercice de l'activité de mandataire judiciaire

Ce projet de loi, arrivé au Conseil National sous la précédente législature, le 7 novembre 2016, a été déposé lors de la Séance Publique du 29 novembre 2016 et renvoyé devant la Commission.

Les membres de la Commission ont pris connaissance du courrier du Gouvernement en date

du 22 juin 2018, transmis après cinq relances du Conseil National, par lequel il faisait part de sa contre-proposition sur le texte consolidé établi sous la précédente législature et adressé au Gouvernement le 22 mars 2017.

Afin de prendre la mesure de la réalité pratique de l'exercice de la profession, la Commission a souhaité rencontrer les mandataires judiciaires. Dans ce cadre, une réunion de la Commission est programmée en leur présence, le 15 octobre prochain.

Désireux de présenter ce texte, attendu notamment par ceux qui exercent la profession de mandataire judiciaire, au vote de l'Assemblée dans les meilleurs délais, le Conseil National espère transmettre au Gouvernement une nouvelle version du texte consolidé avant la fin de l'année.

3. *Projet de loi, n° 965, relative à l'aide à la famille monégasque et à l'aide sociale*

Ce projet de loi, reçu par le Conseil National sous la précédente législature, le 16 mai 2017, a été déposé durant la Séance Publique du 6 juin 2017 et renvoyé devant la Commission.

La nouvelle législature a débuté son étude lors de la Commission du 9 avril 2018, réunion au cours de laquelle j'ai eu l'honneur d'avoir été désignée Rapporteur de ce texte.

Après avoir pris connaissance des échanges institutionnels que le Gouvernement a pu avoir avec nos prédécesseurs, de nouveaux échanges de courriers sont intervenus entre le Conseil National et le Gouvernement sur les sujets suivants traités par ce projet de loi :

- la qualité de chef de foyer et l'introduction des mécanismes compensatoires en matière de prestations familiales et de frais de santé,
- la mise en place d'un guichet unique d'orientation et d'information des usagers,
- la situation des personnes handicapées de plus de soixante ans,
- le chômage social,
- l'instauration d'une allocation garantissant un revenu minimum aux personnes ne disposant pas

des ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins,

et,

- la mise en place de vérifications des situations déclarées par les demandeurs d'aides sociales.

Les différentes réunions de la Commission ont permis d'adopter un texte consolidé, le 4 mai 2018. Celui-ci a été transmis au Gouvernement le 18 mai 2018.

Par courrier en date du 22 juin 2018, reçu le 25 juin, le Gouvernement a fait part de sa contre-proposition rédactionnelle. Celle-ci a été étudiée par les membres de la Commission qui ont validé un nouveau texte consolidé, le 28 septembre 2018. Celui-ci a été transmis au Gouvernement le 3 octobre 2018.

Etant attaché à présenter ce texte d'importance pour les Monégasques et les résidents au vote de l'Assemblée lors de la présente Session, le Conseil National espère un prompt retour du Gouvernement sur le texte consolidé.

4. *Projet de loi, n° 974, relative au contrat de vie commune*

Ce projet de loi, reçu par le Conseil National le 16 avril 2018, a été déposé lors de la Séance Publique du 20 juin 2018 et renvoyé devant la Commission.

Son étude devant la Commission a débuté le 17 juillet 2018.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame Nathalie AMORATTI-BLANC, pour cet exposé des travaux d'une Commission dont on voit qu'elle est très sollicitée par des textes importants.

Votre intervention termine la présentation détaillée des différents projets de loi et propositions de loi en cours d'étude par le Conseil National.

Toutefois, pour la bonne information de tous, je vais donner la parole aux Présidents des Commissions au sein desquelles aucun texte n'est à l'étude à ce jour, afin qu'ils puissent nous faire part des réflexions et des travaux qui sont néanmoins en cours devant leurs commissions.

Monsieur José BADIA étant absent comme je l'ai dit en introduction, je vais demander à Mme la Vice-Présidente de bien vouloir nous faire part de l'état d'avancement des travaux de la Commission des Relations Extérieures.

Je vous en prie, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, je vais vous faire la lecture.

La Commission des Relations Extérieures n'a, à ce jour, aucun projet de loi à l'étude. Toutefois, cette Commission s'est réunie le 25 septembre 2018 autour notamment des thématiques suivantes :

- l'approbation des réponses projetées du Conseil National dans le cadre de l'élaboration du premier rapport de conformité du 4ème cycle d'évaluation du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) ;
- la désignation de la délégation à la prochaine réunion de la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires (COSAC), qui se tiendra à Vienne, du 18 au 20 novembre 2018.

S'agissant plus particulièrement du rapport du GRECO, la Commission a rappelé que le Gouvernement a été sollicité afin de faire part à cette instance, avant le 31 décembre 2018, des avancées monégasques sur les recommandations figurant dans le rapport dont 6 sur 16 concernent le Conseil National.

La Commission souhaite également rappeler la récente rencontre du Groupe d'amitié France-Monaco. En effet, à l'invitation de M. Stéphane VALERI, Président, le Conseil National a accueilli du 17 au 18 septembre dernier une délégation de députés Français, conduite par M. Olivier DASSAULT, Président du Groupe d'amitié France-Monaco à l'Assemblée Nationale. Cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur des sujets d'intérêt commun et de renforcer ainsi les relations d'amitié et de coopération privilégiées entre les représentants de chaque Assemblée.

Enfin, des élus du Conseil National ont participé aux travaux de l'Union Interparlementaire (UIP),

de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée (APM), de l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (AP OSCE), de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE). Le Président du Conseil National, accompagné de la Vice-Présidente et du Président de la Commission des Relations Extérieures, s'est rendu à Vaduz au Liechtenstein pour prendre part aux travaux de la Conférence des Présidents de Parlements des Petits Etats d'Europe qu'il avait lui-même créée en 2006, à Monaco.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame la Vice-Présidente.

C'est au tour à présent de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, que préside Monsieur Marc MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci Monsieur le Président.

La Commission de l'Education et de la Jeunesse n'a, à ce jour, aucun projet de loi à l'étude. Toutefois, cette Commission a poursuivi ses travaux depuis sa séance du 5 juin 2018 dans le but de mener à bien les différents projets engagés qu'elle porte en faveur de l'éducation et de la jeunesse.

Depuis le début de cette mandature, les représentants du Conseil National ont participé à quatre Commissions des Bourses d'Etudes qui ont pour eux l'occasion de défendre l'intérêt de jeunes monégasques et résidents.

De plus, les Elus de la Majorité ont activement porté auprès du Gouvernement la demande d'augmentation de 50% des bourses d'études afin de permettre à nos jeunes d'étudier dans de meilleures conditions possibles.

Par ailleurs, la tenue d'un grand concert annuel, pour la jeunesse, dont le principe a été approuvé en Commission de l'Education et de la Jeunesse, le 5 juin 2018, est en cours d'organisation. Une première réunion du Comité de Pilotage, en charge de la coordination générale du projet, s'est tenue le 28 août 2018 entre les représentants du Conseil National, du Gouvernement et de la Mairie. L'organisation en juillet 2019, à l'initiative du Conseil National, d'un tel évènement permettra de renforcer l'attractivité de la Principauté pour ses jeunes, qui ne manqueront pas d'être impliqués dans le projet, en étant associés à sa programmation.

Enfin, le groupe de travail sur le Pass'Sport Culture, créé le 5 juin 2018 s'est réuni le 6 septembre 2018 pour mener une réflexion sur l'évolution de ce dernier. De nouvelles idées ont été émises afin d'élargir son champ d'application et ont été validées à l'unanimité par le groupe de travail, tant en ce qui concerne l'âge des jeunes concernés que des activités qui pourraient être proposées. Ce groupe de travail reviendra prochainement vers la Commission avec ses propositions concrètes dans le but de les présenter au Gouvernement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur MOUROU.

C'est à présent à Monsieur Franck LOBONO, en sa qualité de Président de la Commission du Logement, de nous nous faire part des travaux en cours dans cette commission.

M. Franck LOBONO.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, la Commission du Logement n'a, à ce jour, aucun projet de loi à l'étude. En revanche celle-ci s'est réunie en présence du Gouvernement le 23 juillet 2018 pour évoquer les thèmes suivants :

- l'Aide Nationale à la Mobilité afin d'étudier un processus qui permettra de libérer des grands appartements pour des familles dont le besoin a évolué et tout en proposant aux personnes seules ou en couple qui le souhaiteront de bénéficier d'un appartement avec une pièce supplémentaire à leur besoin ;
- la prise en charge également par l'Etat du dépôt de garantie et des frais d'agence lorsqu'un Monégasque est contraint de louer actuellement dans le privé faute d'appartement disponible dans le domanial ;
- la révision des plafonds de l'Aide Nationale au Logement et la modification de quelques points qui seront plus favorables aux locataires ;

et également

- la meilleure prise en compte des demandes antérieures dans le calcul des points lors d'une demande d'attribution d'un appartement domanial.

Il a été décidé, au cours de cette commission et au vu des ajustements techniques nécessaires, qu'un groupe de travail allait être constitué pour permettre à nos deux Institutions d'échanger plus en détail sur l'ensemble des sujets précités.

La Commission s'est donc réunie le 4 septembre dernier, pour désigner ledit groupe de travail.

Une première réunion de travail s'est déroulée le 25 septembre 2018 au Ministère d'Etat, en présence d'une délégation gouvernementale conduite par M. le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.

La Commission se réunira bientôt avant de revoir le Gouvernement pour poursuivre les échanges.

Merci.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur LOBONO.

C'est à présent à Monsieur Daniel BOERI, en sa qualité de Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

M. Daniel BOERI.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers-Ministres, mes chers collègues, la Commission de la Culture et du Patrimoine s'est réunie le 6 juin dernier.

Lors de la Commission Plénière d'Etude en date du 19 juillet dernier, les élus ont procédé à la désignation des deux représentants du Conseil National au sein du nouveau Conseil du Patrimoine, conformément à la loi n° 1.446 du 12 juin 2017 relative à la préservation du patrimoine national.

Le 23 juillet dernier, la Commission a organisé une visite du Fort Masséna, à la Tête de Chien, en présence du Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, afin que les élus puissent apprécier, de visu, l'opportunité que son imposante surface représente pour les diverses associations de la Principauté.

En effet, la Majorité du Conseil National propose de faire du Fort Masséna un nouveau lieu emblématique de l'Art et de la Culture Monégasques. Le Fort des Arts et de la Culture de Monaco (FAC) deviendrait un lieu emblématique permettant : d'utiliser des ateliers et lieux de répétitions pour les associations, de réaliser des événements culturels et artistiques, d'héberger des ateliers d'artistes et des chercheurs, en lien avec les écoles et les associations et d'offrir des lieux de stockage pour héberger une partie

des réserves des différents musées en les rendant accessibles au grand public lors d'événements et expositions.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BOERI pour cet état des lieux.

Nous allons à présent donner la parole à Monsieur le Président de la Commission Environnement et Qualité de Vie, Monsieur Fabrice NOTARI.

Je vous en prie.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

La Commission Environnement et Qualité de Vie n'a, à ce jour, aucun texte à l'étude.

Pendant, la Commission s'est réunie les 18 juillet et 26 septembre derniers, en présence des membres du Gouvernement, afin de poursuivre les discussions non achevées lors de la Commission Plénière d'Étude du 15 mai dernier, autour du thème de la qualité de vie.

Ces échanges ont été l'occasion pour les élus de faire part de leurs préoccupations concernant la dégradation de la qualité de vie des résidents de la Principauté, et plus particulièrement à l'égard des problèmes de circulation et de nuisances sonores. Ils ont ainsi rappelé l'importance de prendre des mesures rapides, concrètes et pérennes afin d'y remédier, à l'instar de la création d'une brigade de la circulation, du renforcement des contrôles du bruit et de l'instauration d'une charte contraignante pour les chantiers.

Ont en outre été abordés les sujets relatifs à la lutte contre la pollution des navires et à l'usine de traitement et de valorisation énergétique des déchets.

En effet, soutenant les efforts de transition énergétique en vue d'atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, les Élus ont souhaité s'enquérir des mesures destinées à prévenir la pollution atmosphérique par les bateaux de croisière. Dans cet esprit, considérant la pollution importante générée par les paquebots à quai, les élus ont soulevé l'importance de prévoir les installations permettant aux bateaux déjà équipés de se brancher au réseau électrique de la Principauté.

Enfin, l'avenir de l'usine de traitement des déchets a été évoqué dans le cadre d'une réunion entièrement consacrée à ce sujet. D'une manière pragmatique, les élus ont recommandé la conception

et la construction d'une usine modèle, parmi les plus performantes du monde, utilisant, après étude approfondie, les dernières technologies et si possible celles qui éviteraient à terme l'incinération.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur NOTARI.

C'est à présent à Monsieur Guillaume ROSE, au titre de la Commission pour le Suivi de la Négociation d'un éventuel traité avec l'Union Européenne, commission que nous avons créée le 22 février dernier, lors de la prise de fonctions de ce nouveau Conseil National. Vous avez à présent la parole pour nous faire part des travaux de votre commission.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

La Commission pour le Suivi de la Négociation avec l'Union Européenne créée pour cette nouvelle législature 2018-2023 n'a, à ce jour, aucun projet de loi à l'étude. Toutefois, cette Commission a rencontré une délégation du Gouvernement les 26 juillet et 2 octobre derniers, afin d'effectuer un point à date sur les négociations actuellement en cours avec les Autorités européennes sur un éventuel Accord d'Association.

Par ailleurs, le Groupe Restreint émanant de la Commission tient régulièrement des réunions avec le Gouvernement qu'il remercie pour sa pleine coopération à cet égard, entre chaque session de négociation de celui-ci avec les Autorités de l'Union Européenne (soit environ toutes les 6 à 7 semaines). Une commission sous la direction de Monsieur le Conseiller, Gilles TONELLI.

Au regard de l'importance des travaux de cette Commission, il est en effet nécessaire que les Conseillers Nationaux puissent disposer d'un bon niveau d'information afin d'apprécier les termes d'un éventuel Accord d'Association dont ils auront à charge, à terme, d'autoriser ou non sa ratification.

Au cours des échanges récents intervenus avec le Gouvernement, les Conseillers Nationaux ont soulevé un certain nombre de questions relatives à la conclusion d'un éventuel Accord d'Association, notamment au regard de son articulation avec les dispositions constitutionnelles existantes.

La Majorité du Conseil National demeure particulièrement attentive à l'avancée des discussions et vigilante quant à la défense par le Gouvernement des lignes rouges de la Principauté.

Ces lignes rouges constituent des points vitaux pour Monaco comme la priorité nationale en matière de logement ou d'emploi, le maintien du régime d'autorisation pour l'installation des entreprises à Monaco, ou encore le critère de nationalité pour l'accès à certaines professions réglementées.

Votre Président indique que les prochaines réunions se tiendront au cours du mois d'octobre 2018, en présence du Gouvernement et dans le même esprit d'échanges constructifs, afin d'échanger sur les avancées des négociations actuellement en cours.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROSE:

Nous allons écouter à présent Monsieur Franck JULIEN pour la Commission pour le Développement du Numérique, qu'il préside et que nous avons créée également le 22 février dernier.

Monsieur JULIEN, je vous en prie.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, mes chers collègues, la Commission pour le Développement du Numérique n'a à ce jour pas de projet de loi à l'étude. Cependant, elle s'est d'ores et déjà réunie à trois reprises pour définir les thèmes et enjeux de la Commission et pour échanger avec le Gouvernement sur les lignes directrices du projet « Smart City ». Toutefois, le sujet n'ayant pu être abordé dans sa globalité, une nouvelle réunion y sera consacrée le 6 novembre de cette année.

Par ailleurs, une Commission Plénière d'Etude sur le sujet de Monaco Telecom s'est tenue le 29 mai en présence du Gouvernement et de la Direction de Monaco Telecom.

La Commission est maintenant en attente des divers projets de loi qui seront prochainement déposés par le Gouvernement, notamment sur la blockchain, le Règlement Général sur la Protection des Données ainsi qu'une loi qui facilitera la mise en œuvre de programme télévisuel en mode replay en Principauté de Monaco.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre attention.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur JULIEN.

Il nous reste enfin, mais ce n'est pas la moindre des commissions à présenter, celle également – c'est la troisième - qui avait été créée le 22 février dernier, je veux parler bien sûr de la Commission pour le suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics, qui est présidée par Monsieur Jean-Louis GRINDA, que nous écoutons pour le compte-rendu de ses travaux.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, la Commission pour le suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la modernisation des Comptes Publics constitue une autre nouveauté de cette mandature.

En effet, ces dernières années, la place du Fonds de Réserve Constitutionnel dans l'approche des finances publiques a souvent donné lieu à débat.

De même, la façon dont le Budget est présenté peut sans aucun doute, et le Gouvernement l'a d'ailleurs indiqué lors des débats budgétaires récents, faire l'objet d'améliorations importantes.

Aussi, afin de travailler sur ces questions essentielles, et en complément de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, la Commission pour le Suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel s'est réunie le 19 mars 2018 pour faire un état des lieux et une information générale de la situation actuelle dans l'utilisation des fonds publics.

Le principe d'une consultation extérieure a été acté et va bientôt entrer dans une phase active pour un résultat courant 2019.

Ses travaux continueront très prochainement sur ces différentes problématiques afin d'assurer une meilleure lisibilité des actions de l'Etat et du rôle des Elus.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur GRINDA.

Nous allons passer à présent à notre troisième point, le plus important ce soir à l'ordre du jour.

III.

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2017

M. le Président.- Monsieur le Ministre, c'est avec intérêt que le Conseil National a pris connaissance du rapport du Gouvernement qui accompagnait le document budgétaire.

Je vais à présent passer la parole à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

Mme le Directeur du Budget et du Trésor.-

Merci, Monsieur le Président.

BUDGET RECTIFICATIF 2018 : EXPOSE DES MOTIFS

Introduction :

Le Budget Rectificatif 2018 affiche une hausse du niveau des recettes et du niveau des dépenses (respectivement + 5,9 % et + 5,2 %) par rapport au Budget Primitif 2018 qui se traduit par une évolution de l'excédent budgétaire (+ 10 M€ contre + 2 M€) hors reports de crédits.

Les axes majeurs développés dans le cadre de ce budget rectificatif sont les suivants :

➔ Dans le cadre de la Transition Numérique engagée par le Gouvernement avec la nomination du Délégué Interministériel et à l'issue de deux mois d'études des dispositifs existants, un certain nombre de projets de modernisation des systèmes d'information, des outils métier et d'actions de formation sont d'ores et déjà initiés dans le cadre du Budget Rectificatif 2018 ; ces axes de développement seront plus largement présentés et détaillés dans le cadre de la stratégie globale de développement du numérique au Budget Primitif 2019 ;

➔ Poursuivre le renforcement des moyens, dispositifs et équipements en matière de sécurité numérique ;

➔ Accompagner le déploiement des grands projets en matière de programme triennal d'équipements ;

➔ Maintenir l'accent mis sur les opérations de travaux d'entretien et de maintenance des équipements publics ;

➔ Poursuivre les actions en faveur d'un écosystème propice au développement d'activités innovantes avec la mise en œuvre du start-up Program et le lancement des travaux des locaux de MonacoBoost ;

➔ Soutenir l'organisation de manifestations de renommée internationale qui participent au rayonnement de la Principauté.

D'une part, les recettes font l'objet d'une nette majoration de près de 72 M€ (+ 5,9 %) à 1,289 Mds € par rapport au Budget Primitif 2018 (1,218 Mds €) portant avant tout sur les recettes fiscales qui, compte tenu des niveaux d'encaissements constatés et des perspectives à mi-parcours de l'exercice sont revues à la hausse de + 57,6 M€, notamment sur les composantes suivantes :

- + 36,5 M€ pour la taxe sur la valeur ajoutée,
- + 15 M€ pour l'impôt sur les bénéficiaires,
- + 6,1 M€ pour les droits de douane.

En ce qui concerne les autres recettes, la progression est de + 14 M€ et porte d'une part sur les produits et revenus du domaine de l'Etat (+ 7,6 M€) au niveau des recettes du domaine financier (+ 7,3 M€) avec la majoration des revenus des valeurs mobilières correspondant à une augmentation des dividendes attendus de Monaco Telecom (+ 7,2 M€) ainsi qu'au niveau des recettes du domaine immobilier + 1,9 M€ avec la majoration des recettes du Service des Parkings Publics (+ 1,6 M€) tandis que les recettes des monopoles sont légèrement revues à la baisse (- 1,6 M€) compte tenu des recettes des monopoles concédés qui reculent de - 2,2 M€ sous l'influence de la baisse de la redevance de la SBM (- 3,8 M€) tandis que celle de la SAM des Ports progresse (+ 1 M€) tout comme celle de Monaco Telecom (+ 800 K€) ; quant aux monopoles exploités, ils progressent de près de 600 K€ grâce notamment aux recettes de la Poste (+ 1 M€).

Enfin, les produits et recettes des services administratifs progressent également (+ 6,4 M€) sous l'influence d'inscriptions particulières : la régularisation des investissements du Grand Prix 2017 (+ 2,2 M€), des reversements de trop perçus

sur les subventions de diverses entités (Grimaldi Forum, Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo), l'encaissement d'un legs dédié à l'acquisition d'œuvres d'art pour le N.M.N.M. (+ 1,5 M€) et d'un don pour des travaux complémentaires sur l'orgue du Sacré Cœur (+ 300 K€), les dépenses correspondantes étant parallèlement inscrites.

D'autre part, les dépenses (hors reports de crédits) s'élèvent à 1,279 Mds €, soit une hausse de + 63,5 M€, soit + 5,2 % par rapport au Budget Primitif 2018 (1,216 Mds €) en raison des évolutions suivantes :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 566,7 M€ contre 557,5 M€ et sont en augmentation de + 1,6 % soit + 9,2 M€. On note que les dépenses de fournitures et travaux connaissent une évolution à la hausse de + 4,1 % (soit + 9 M€) ainsi que les dépenses de personnel de + 160 K€.

Les dépenses d'interventions publiques progressent de + 10,6 M€ passant de 282,8 M€ à 293,4 M€, en raison de l'augmentation, d'une part, du « domaine social et sanitaire » (+ 3,4 M€) due à l'inscription de 3 M€ supplémentaires sur l'article « Fonds Dépendance » qui permet d'abonder le Fonds au même niveau qu'en 2017 sur le nouveau C.S.T. n° 82.31 « Fonds Dépendance » créé au Budget Rectificatif 2018, et, d'autre part, du « domaine éducatif et culturel » (+ 2,7 M€) liée principalement à la compensation de la perte de sponsors pour les entités culturelles (Opéra de Monte-Carlo, Ballets de Monte-Carlo). On note également une hausse du « domaine international et coopération » (+ 1,7 M€ dont + 1,5 M€ afin d'anticiper les besoins de Monaco Inter Expo pour les préparatifs de l'Exposition Universelle de Dubaï en 2020/2021, des établissements publics du « domaine social » (+ 1,6 M€ avec notamment + 800 K€ concernant la subvention d'équilibre de l'O.P.S., + 500 K€ relatifs à la subvention d'équilibre allouée au C.H.P.G. et + 315 K€ concernant la subvention allouée au Centre de Transfusion Sanguine) ; enfin, les dépenses relatives à l'« aide à l'industrie, au commerce et au tourisme » progressent également (+ 1,3 M€ dont + 511 K€ au titre des interventions économiques avec notamment + 440 K€ relatifs à la prise en charge du dispositif « PASS StartUp Programme » et + 70 K€ pour la mise en œuvre de la liaison Très Haut Débit avec la Métropole de Nice, + 380 K€ dédiés à la prise en charge des nouvelles mesures relatives à la prime industrielle et + 260 K€ pour les dépenses d'exploitation de la Gare afin de

prendre en charge des prestations complémentaires au titre de la convention signée avec la S.N.C.F..

Les dépenses d'équipement progressent quant à elles de près de 44 M€ passant de 375,3 M€ à 419 M€ au Budget Rectificatif 2018. Cette augmentation est principalement liée aux inscriptions rectificatives en matière d'acquisitions (+ 36 M€) qui bénéficient également de 3,5 M€ de reports. Les crédits en matière de matériels d'équipement sont en hausse (+ 6,1 M€) et bénéficient également de 3 M€ de reports. Les inscriptions en matière de travaux sont en hausse de + 1,6 M€ mais, en tenant compte des 26,7 M€ de reports de crédits, les crédits de paiement au titre des travaux sont portés à 368 M€, soit + 28,3 M€. Au total, les crédits de paiement au titre des dépenses d'investissements progressent de + 76,9 M€, les portant ainsi à 452,2 M€.

Ainsi, l'excédent de recettes de 1.950.500 € du Budget Primitif 2018 est porté à 10.025.400 € au Budget Rectificatif 2018.

Toutefois, par le jeu des reports, les crédits d'investissements pour les opérations triennalisées sont majorés de 33,188 M€ et les crédits de paiement s'élèvent donc à 452,2 M€ pour l'ensemble des investissements. Ceux-ci pourraient être totalement ou partiellement consommés, en sus des crédits inscrits au Budget Rectifié 2018, ce qui pourrait conduire théoriquement, au terme de l'exécution budgétaire, à un excédent de dépenses de - 23,2 M€.

Par ailleurs, il est à noter, d'une part, une inscription rectificative significative en dépenses sur le C.S.T. 84.10 « Avances Dommages » concernant le sinistre des Jardins d'Apolline qui est majoré de + 15,4 M€ dont + 560 K€ au titre des dépenses d'expertises et de conseils juridiques, + 9,855 M€ au titre des relogements et coûts induits et + 5 M€ de travaux pour l'opération de remise en état du bâtiment et des logements actuels, et, d'autre part, la création d'un C.S.T. pour le Fonds Dépendance qui est doté au Budget Rectificatif de 10 M€ en recettes (dont 5 M€ correspondant aux crédits inscrits en 2018 sur l'article 606.227 « Fonds Dépendance » et 5 M€ correspondant aux sommes versées en 2017 sur un compte de dépôt) et de 100 K€ en dépenses pour la réalisation d'études.

Synthétiquement, le Budget Rectificatif de l'exercice 2018 se présente comme suit :

	PRIMITIF 2018	RECTIFICATIF 2018	BR2018/ BP2018
RECETTES	1 217 584 000 €	1 289 183 800 €	5,9%
SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE	48 633 100 €	48 358 100 €	-0,6%
SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES	7 695 500 €	7 962 500 €	3,5%
SECT.3 - MOYENS DES SERVICES	280 922 600 €	281 839 900 €	0,3%
SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.	180 785 800 €	184 320 300 €	2,0%
SECT.5 - SERVICES PUBLICS	39 493 300 €	44 236 300 €	12,0%
SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES	282 794 500 €	293 429 000 €	3,8%
SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS	375 308 700 €	419 012 300 €	11,6%
DEPENSES	1 215 633 500 €	1 279 158 400 €	5,2%
EXCEDENT DE RECETTES	1 950 500 €	10 025 400 €	

Les Comptes Spéciaux du Trésor font apparaître 60,1 M€ de recettes et 103,6 M€ de dépenses. Ainsi, l'équilibre général des finances publiques se présente comme suit :

- excédent de recettes du budget	10.025.400 €
- excédent de dépenses des C.S.T	43.518.100 €

I – RECETTES -

Les recettes du Budget Rectificatif 2018 s'établissent à 1.289.183.800 € et enregistrent une progression de + 5,9 % (soit + 71,6 M€ par rapport au Budget Primitif 2018). Celle-ci provient à hauteur de + 57,6 M€ des contributions, de + 7,6 M€ des produits et revenus du domaine de l'Etat et de + 6,4 M€ des recettes des services administratifs.

1 - Produits et Revenus du Domaine de l'Etat

Les recettes des produits et revenus du domaine de l'Etat affichent une augmentation de + 7,6 M€, (soit + 3 %), qui s'explique par l'accroissement des recettes relevant du domaine financier (+ 7,3 M€, soit + 21,2 %) et de celles concernant le domaine immobilier au sens propre (+ 1,9 M€, soit + 1,7 %). En revanche, celles issues des monopoles affichent un léger recul de - 1,6 M€ (soit - 1,5 %).

A - DOMAINE IMMOBILIER

Les recettes du domaine immobilier affichent une progression de + 1,9 M€ (soit + 1,7 %).

- Les recettes du « *domaine immobilier* » au sens strict (logements domaniaux et autres locations immobilières) prévoient une augmentation de + 334 K€ (soit + 0,5 %). En effet, plusieurs estimations primitives sont réajustées sur les articles suivants :

- ✓ L'article « Immeubles bâtis » est en légère hausse de + 299 K€ (+ 0,5 %) en raison des variations selon les secteurs suivants :

- Secteur habitation à Monaco : les évolutions les plus significatives portent sur :

- l'immeuble « L'Engelin » : + 280 K€ en raison de la livraison de cet immeuble début 2018 ;

- l'actualisation des loyers effectuée au regard des évolutions réellement appliquées.

- Secteur industriel et commercial à Monaco :

Les principales variations à la hausse sont les suivantes :

- Immeuble « Le Triton » : + 200 K€. Le

Budget Primitif 2018 ne prenait pas en considération la réattribution de locaux vides qui vont finalement faire l'objet d'une convention en 2018 ;

- Locaux « Quai Hirondelle » : + 73 K€, la location de tous les locaux entraîne une augmentation des redevances en 2018 ;
- Le « Grimaldi Forum » : + 70 K€, en raison de l'ajustement de la redevance qui est calculée en fonction du chiffre d'affaires de cette entité ;
- L'immeuble « U Pavayun » : + 35 K€, en raison de la signature d'une convention pour l'attribution de deux locaux.

Les principales variations à la baisse sont les suivantes :

- La « Zone F – Fontvieille » : - 605 K€ liés, d'une part, à une société commerciale qui est en état de cessation de paiements, et, d'autre part, à deux locaux vacants qui ne feront l'objet d'une facturation qu'à partir de 2019 ;
- La « Galerie du Métropole » : - 138 K€. Le Budget Primitif 2018 avait provisionné la somme de 120 K€, au titre de six mois de loyers pour le futur attributaire concernant les locaux libérés par une association. Cependant, la réattribution de ces locaux nécessite un délai plus long pour la recherche d'une enseigne.

➔ Secteur habitation en France : les évolutions les plus significatives portent sur :

- la résidence « Opaline » : + 102 K€ en raison de la location de plusieurs appartements dans cette résidence ;
- l'actualisation des loyers effectuée au regard des évolutions réellement appliquées.

✓ L'article « Recettes Diverses » affiche une inscription à la hausse de + 35 K€ (soit + 116,7 %) en

raison de la participation du propriétaire aux travaux de l'Ambassade de Bruxelles.

- Les recettes des « *Parkings Publics* » : il a été opéré un ajustement à la hausse de + 1,6 M€ (soit + 4,5 %) en raison de l'augmentation des droits de stationnement (+ 1,5 M€, soit + 4,6 %) liée notamment à la prise en compte de la nouvelle tarification appliquée au 1^{er} janvier 2018.

B - MONOPOLES

Les recettes des monopoles affichent une régression de - 1,6 M€, soit - 1,5 %.

1 - MONOPOLES EXPLOITES PAR L'ETAT

Les recettes des monopoles exploités par l'Etat affichent une légère hausse de + 1,3 % (soit + 587,2 K€) en raison des évolutions des articles suivants :

- article 021.300 « Postes et Télégraphes » : + 1 M€ (soit + 6,2 %), cette hausse s'explique par l'évolution constatée aux articles suivants :

- ✓ L'article « Recettes du compte de partage » : + 179,2 K€ (soit + 1,2 %), cette hausse s'explique notamment par la croissance des recettes postales et notamment de celles concernant les ventes de figurines (+ 121,7 K€), les prestations fournies à Chronopost (+ 46,2 K€) et les contrats DOCAPOST (+ 31,6 K€).

- ✓ L'article « Remboursement des dépenses du compte de partage » : + 827 K€ (soit + 68,9 %).

- article 021.100 « Régie des tabacs » : - 455 K€ (soit - 2,6 %), les principales variations concernent les articles suivants :

- ✓ L'article « Tabacs » : - 702 K€ (- 4,1 %), cette baisse s'explique principalement par la diminution des recettes issues de la vente des « cigarettes » (- 1,4 M€) relativisée par la hausse de celle des « Tabacs à chauffer » (+ 500 K€).

- ✓ L'article « Dispositifs électroniques » : + 200 K€, en raison du développement de l'activité.

2 - MONOPOLES CONCEDES

La baisse des recettes issues des monopoles concédés (- 3,7 %, soit - 2,2 M€) est due essentiellement aux articles relatifs aux redevances :

- article 031.101 « S.B.M. » : - 3,8 M€

Une révision à la baisse de la redevance de - 3,8 M€ est réalisée afin de tenir compte des recettes réelles 2017/2018 du secteur des jeux (204,7 M€) qui sont en diminution de - 1,1 % par rapport à celles de 2016/2017 (206,9 M€). La redevance est calculée au taux de 15 % sur les recettes des jeux 2017/2018. Ainsi, l'inscription budgétaire passe donc de 34.500.000 € à 30.737.000 €.

- article 031.106 « Monaco Telecom » : + 792 K€

Suite à la clôture des comptes 2017 de Monaco Telecom, le règlement du mois d'avril a procédé à l'ajustement du montant des acomptes et au règlement du solde de la redevance 2017 avec une augmentation réelle de la marge brute de la redevance de 7 %.

- article 031.110 « Pari Mutuel Urbain - Loto » : - 240 K€

Le secteur du Loto et du PMU connaît de nombreuses fluctuations depuis cinq ans. Ainsi, au regard des recettes enregistrées au premier trimestre 2018, le montant de la redevance inscrit au Budget Rectificatif est estimé à 1,8 M€ contre 2,04 M€ inscrits initialement.

- article 031.115 « SAM d'Exploitation des Ports de Monaco » : + 1 M€

Il est à noter que la redevance 2017 s'est élevée à 13.218.380 € contre 13.315.664 € en 2016, soit une diminution de - 97.284 € en raison d'une baisse du Chiffre d'Affaires 2017 de 0,7 %. Le montant des acomptes de la redevance 2017, perçus en 2017, s'est élevé à 11.570.850 € ; ainsi, le solde de la redevance 2017 à percevoir en 2018 s'élève à 1.647.530 €.

Par ailleurs, le montant des acomptes prévus pour la redevance 2018 s'élève à 10.354.500 € soit

90 % du résultat prévisionnel d'exploitation avant redevance prévu au Budget Primitif 2018 (11.505.000 €, en diminution en raison de la baisse du Chiffre d'Affaires de près de 825,5 K€).

Ainsi, par le jeu du mécanisme des acomptes et des soldes, le montant des recettes à percevoir en 2018 s'élève à 12.002.100 €, contre 11.000.100 € prévus au Budget Primitif 2018. Par conséquent, il est nécessaire de majorer l'estimation primitive de + 1.002.000 €.

C - DOMAINE FINANCIER

Les recettes du domaine financier affichent une augmentation de + 7,3 M€.

- article 041.104 « Revenu des Valeurs Mobilières » : + 7,2 M€, soit + 24,9 %.

Le Budget Rectificatif a été majoré au regard du dividende attendu de Monaco Telecom le portant à la somme globale de 36,1 M€ contre 28,9 M€ inscrits initialement au Budget Primitif 2018.

2 - Produits et Recettes des Services Administratifs

Ce chapitre connaît une variation positive (+ 6,4 M€, soit + 21,6 %).

- article 012.102 « Sûreté Publique : Prestations »

L'article passe de 1.013.500 € à 1.113.500 €, soit une hausse de + 100 K€ au titre de la redevance payée par les taxis afin de se rapprocher du résultat de l'exercice 2017.

- article 012.110 « Autres recettes »

L'inscription rectificative retrace, d'une part, un legs (1,5 M€) destiné à l'acquisition d'œuvres d'art pour le Nouveau Musée National de Monaco dont la contrepartie figure en dépenses du Budget de l'Etat à l'article 706.937 « Acquisitions d'œuvres d'art », et d'autre part, un don (300 K€) destiné au financement des travaux complémentaires sur l'orgue du Sacré Cœur dont la contrepartie est inscrite en dépenses du Budget de l'Etat à l'article 403.356 « Mobilier des Eglises », et, enfin, le reversement du reliquat de l'exposition internationale d'Astana 2017 (94,6 K€).

L'article passe donc de 1.033.800 € au Budget Primitif 2018 à 2.928.400 € au Budget Rectificatif 2018.

- article 012.113 « Service des Titres de la Circulation »

La majoration des recettes de + 200 K€ s'explique, d'une part, par la hausse du tarif des estampilles pour l'année 2018 pouvant être de + 1 € ou + 2 % selon les catégories de véhicules, et, d'autre part, par l'augmentation du parc automobile.

- article 012.118 « Interventions publiques – trop perçu sur subvention »

Cet article intègre la régularisation sur le Budget des investissements effectués par l'Automobile Club pour le Grand Prix 2017 (2,2 M€, la contrepartie figurant en dépenses du Budget à l'article 707.992 « Investissement Grand Prix Automobile »), le remboursement des trop-perçus sur subvention du Grimaldi Forum au titre de l'exercice 2017 (571,9 K€) et le reversement du report à nouveau de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo à fin 2017 (476,6 K€).

L'article passe donc de 50.000 € au Budget Primitif 2018 à 3.248.900 € au Budget Rectificatif 2018.

- article 012.119 « Sûreté Publique - P.V./ Alarmes »

L'article passe de 1,26 M€ à 1,4 M€, soit une hausse de + 140 K€ afin de se rapprocher du résultat de l'exercice 2017.

- article 012.123 « Remboursement établissements privés et divers »

L'article passe de 6,6 M€ à 7,2 M€, soit une hausse de + 639 K€ afin de tenir compte notamment de l'augmentation du nombre d'auxiliaires de vie scolaire (+ 4), des effectifs « fixes » de l'établissement François d'Assise/Nicolas Barré (+ 2) et des évolutions liées aux déroulements de carrière.

- article 012.139 « Refacturations contrôles réseaux radio »

L'inscription primitive 2018 prévoyait la refacturation aux opérateurs mobiles français des prestations de mesures destinées à évaluer la couverture des réseaux de radiotéléphonie mobile en Principauté. Toutefois, au regard des difficultés de mise en place des contrats d'exploitations des fréquences intégrant la refacturation de la campagne de mesure, cette dernière ne sera pas effectuée pour ces réseaux ; ainsi, les recettes du Budget Primitif 2018 sont ramenées de 210 K€ à 50 K€.

- article 012.450 « Musée des Timbres et des Monnaies »

Le montant des recettes estimées passe de 330 K€ à 582 K€, soit + 252 K€.

Cette hausse concerne l'article 012.451 « Produits des ventes et monnaies » (+ 190 K€ concernant la vente des pièces « Belle Epreuve » de 2 € commémoratives du 250^{ème} anniversaire de la naissance de François-Joseph Bosio) et l'article 012.453 « Recettes diverses » (+ 62 K€, en raison notamment de la facturation des frais d'expédition liés aux ventes en ligne (+ 95 K€), ceux-ci étant ensuite reversés à la Poste).

3 - Contributions

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires.

A - DROITS DE DOUANE

- article 013.101 « Droits de douane »

Les sommes à recevoir en 2018 s'élèvent à 46,1 M€ contre une prévision initiale de 40 M€, soit + 6,1 M€.

La progression soutenue des sommes à recevoir résulte principalement de l'augmentation des recettes nettes à répartir entre les deux Etats de + 10,1 %, soit + 3,9 Mds€ (42,918 Mds€ contre 38,983 Mds€ l'année précédente). Cette progression tient au rendement des taxes sur les énergies.

Conformément à la convention douanière de 1963, au regard du chiffre actualisé de la population de la Principauté pour 2017 (38.300 publié au Journal Officiel de Monaco le 20 avril 2018) et de la population totale française (65.694.368 publié au JORF le 31 décembre 2017), le forfait douanier 2017 devrait s'élever à 42,5 M€ (contre 38,8 M€ en 2016).

Ainsi, par le jeu du mécanisme des acomptes et des soldes, le montant des recettes à percevoir en 2018 s'élève à 46,1 M€, à comparer au 40 M€ prévus au Budget Primitif 2018. Par conséquent, il est procédé à la majoration de l'estimation primitive de + 6,1 M€.

B - TRANSACTIONS COMMERCIALES

Les transactions commerciales sont majorées de + 36,5 M€, soit + 6 %. L'article « Taxe sur la valeur ajoutée » passe de 605 M€ au Budget Primitif 2018 à 641,5 M€ au Budget Rectificatif 2018 au regard :

- du niveau des recettes enregistré à fin mars et du résultat à la clôture 2017 pour les encaissements purement monégasques. En effet, au regard des recettes brutes de T.V.A. monégasque qui sont en croissance de 11,5 % à fin mars (+ 16,5 M€), les estimations de la T.V.A. recouvrée sont ajustées à la hausse de + 43 M€ ; parallèlement, au regard des résultats de l'exercice 2017, le niveau des restitutions est également estimé à la hausse de + 10 M€. Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'ajuster la prévision des encaissements de T.V.A. monégasques de + 33 M€.

- de l'ajustement des versements effectués par l'Administration française au titre du compte de partage qui devrait être arrêté à un montant correspondant à la moyenne des données réelles disponibles des cinq années précédentes (2013 à 2017), soit 110.559.463 €. Ainsi, par le jeu du mécanisme des acomptes et des soldes, le montant des recettes à percevoir en 2018 s'élève à 115,5 M€, à comparer aux 112 M€ prévus au Budget Primitif 2018. Par conséquent, il est procédé à la majoration de l'estimation primitive de + 3,5 M€.

C - BENEFICES COMMERCIAUX

Les recettes issues des bénéfices commerciaux sont en augmentation de + 15 M€, soit + 11,5 %. Au regard du niveau des recettes enregistré à mi-avril,

les inscriptions de l'article 043.101 « Impôts sur les bénéfiques » passent de 130 M€ au Budget Primitif 2018 à 145 M€ au Budget Rectificatif 2018.

II – DEPENSES -

Les dépenses du Budget Rectificatif 2018 s'établissent à 1.279.158.400 €, en hausse de + 63,5 M€ soit + 5,2 % par rapport au Budget Primitif 2018.

Les dépenses de fonctionnement, arrêtées à 566,7 M€, sont en légère hausse de + 1,6 %, soit + 9,2 M€.

Les dépenses d'interventions publiques augmentent de + 10,6 M€, soit + 3,8 % à 293,4 M€.

Enfin, les dépenses d'équipement et d'investissement sont en hausse (+ 11,6 %) et s'établissent à 419 M€. De plus, il est à noter que le montant des crédits d'équipement reportés, qui pourraient être utilisés sur l'exercice 2018, est de 33,2 M€.

1 - Dépenses ordinaires

Elles sont globalement en augmentation de + 2,4 %, en raison de la hausse des dépenses d'interventions publiques (+ 3,8 %), et dans une moindre mesure, de celle des dépenses de fonctionnement (+ 1,6 %).

A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'établissent à 566.717.100 € et sont en légère hausse par rapport au Budget Primitif (+ 1,6 %). Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- ✓ dépenses de personnel : + 157 K€, stable ;
- ✓ dépenses de fonctionnement, entretien, matériel et travaux : + 4 M€, soit + 2,6 % ;
- ✓ frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés : + 5 M€, soit + 8,5 % ;
- ✓ frais financiers : - 5 K€, soit - 0,6 %.

1 - DEPENSES DE PERSONNEL :• « *Les emplois budgétés* »

3.940 emplois ETP sont valorisés au Budget Rectificatif 2018.

Les variations au Budget Rectificatif en matière d'emplois sont liées notamment aux évolutions suivantes :

a) 10 créations de postes :

- ✓ 3 créations de postes au sein du Conseil National (un poste de Chargé de Mission, un poste de Chef de Division et un poste d'Appariteur),
- ✓ 2 créations de postes au sein de la Direction des Affaires Juridiques (1 Chargé de Mission et 1 poste de Chef de Division),
- ✓ 3 créations de postes au sein des Etablissements Scolaires (suite aux mouvements de personnel pour la rentrée scolaire 2017/2018),
- ✓ 2 créations de poste dont une au Palais Princier et une au sein des Services Judiciaires compensée par le gel d'un poste,

b) Par ailleurs, sont pris en compte 5 autres postes payés et remboursés au sein des Etablissements Scolaires Privés (également suite aux mouvements de personnel pour la rentrée scolaire 2017/2018).

Les crédits prévus au Budget Primitif 2018 sont également ajustés en fonction des recrutements ou des pourvois de suppléants sur les postes créés ou libérés intervenus depuis le début de l'exercice et en fonction de l'impact sur les dépenses de personnel des congés maladie. Par ailleurs, une majoration des traitements de + 0,7 % au 1^{er} juillet 2018 est intégrée aux prévisions de dépenses.

• « *Les charges sociales* »

Les charges sociales sont en augmentation de + 446,5 K€ par rapport au Budget Primitif 2018.

En effet, les dépenses du compte de trésorerie affichent une hausse de + 446 K€, liée à l'augmentation des pensions et allocations (+ 956 K€ compte tenu du nombre encore important de départs à la retraite qui concerne, cette année, des catégories supérieures et disposant d'une grande ancienneté), et des prestations familiales (+ 240 K€), relativisée par la baisse des prestations médicales (- 750 K€, dus aux prestations maladies en espèces).

• « *Les rémunérations de tiers et indemnités* »

En ce qui concerne les rémunérations de tiers apportant leur concours, on constate une hausse de + 4 % expliquée, d'une part, par l'augmentation de + 178.900 € des dépenses de missions et études du Service de l'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (article 364.251) liée principalement à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien de nouveaux développements informatiques en matière de base de données, et, d'autre part, par la hausse de + 167 K€ des frais de contentieux de la Direction des Affaires Juridiques (article 305.252) nécessaires pour supporter les frais d'avocats dans des litiges qui concernent l'Etat.

2 - FOURNITURES, SERVICES EXTERIEURS ET TRAVAUX (hors frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés)

L'évolution de ce type de dépenses est retracée dans le tableau ci-après :

	Budget Primitif 2018	Budget Rectificatif 2018	%
Frais de fonctionnement	41 403 300 €	42 002 300 €	1,4%
Entretien, prestations	55 256 100 €	56 075 100 €	1,5%
Mobilier et matériel	18 223 700 €	20 071 200 €	10,1%
Travaux	41 329 300 €	42 055 800 €	1,8%
Total	156 212 400 €	160 204 400 €	2,6%

- « Frais de fonctionnement »

Cette catégorie de dépenses affiche une hausse modérée (+ 1,4 %).

En premier lieu, on note l'inscription de + 300 K€ sur l'article 307.267 relatif à la formation professionnelle, géré par la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique ; elle concerne de nouveaux thèmes de formation qui se développent, tels que les ateliers de transformation digitale et les modules e-learning, la formation métiers, ainsi que des formations liées à des recommandations du GREVIO. Cette Direction demande également 40 K€ pour faire appel à un cabinet de recrutement pour la recherche d'un profil spécifique dans le cadre de la réorganisation des missions du numérique (article 307.323).

L'article relatif aux dépenses de fonctionnement du Conseil National (article 201.320) affiche une hausse de + 127 K€ qui concerne divers travaux au sein de l'hémicycle initiés en 2017, comprenant notamment le remplacement de l'ensemble du système de gestion vidéo et de sonorisation, ainsi que des équipements informatiques de chaque pupitre (écrans tactiles).

Est à noter la hausse de + 64 K€ des frais d'administration du Musée des Timbres et des Monnaies (article 365.323) compte tenu du reversement à la Poste des frais d'expédition liés aux ventes en ligne.

On relève des inscriptions complémentaires sollicitées par la Direction des Services Judiciaires s'agissant des dépenses liées à la poursuite du déploiement d'outils informatiques dédiés, en matière de gestion des dossiers et d'archivage électronique, la création d'un « cartonier » numérique et la location de photocopieurs pour le Greffe (+ 58 K€ ; article 395.320), aux déplacements (+ 25 K€ ; article 395.262) et aux frais d'administration (+ 13 K€ ; article 395.323).

- « Entretien, prestations et fournitures »

Cette rubrique est en légère hausse par rapport au Budget Primitif (+ 1,5 %).

Est à noter l'inscription de + 1,1 M€ pour les dépenses de prestations de services téléphoniques des bâtiments publics (article 402.330) afin de tenir compte de la rationalisation des lignes et abonnements et des nouveaux besoins des services. Des inscriptions complémentaires sont également nécessaires (+ 86 K€) pour les dépenses d'eau, gaz, électricité pour ces bâtiments (article 402.334).

On relève également la hausse de + 80,5 K€ des frais généraux des Postes et Télégraphes (article 384.343) liée principalement au déménagement du centre de tri de la ZAC Saint Antoine à la Zone F qui entraîne une hausse des loyers et charges, ainsi qu'au loyer du nouveau point Poste au Grimaldi Forum à compter de juin 2018. A noter également la prise en compte de la consommation électrique de la machine de tri des colis installée à la Zone F, ainsi que des frais complémentaires liés aux abonnements à Monaco Parking.

Parallèlement, des inscriptions à la baisse sont à noter.

Une inscription de – 200 K€ est réalisée concernant les frais généraux du Stade Louis II (article 346.343) au regard des besoins ajustés en raison de la fermeture de la piscine durant la période de travaux.

On relève également une diminution de – 120 K€ des « frais de gestion des ressources » de la Direction des Communications Electroniques (article 392.330). On note l'abandon du recours à un prestataire pour une nouvelle campagne de mesures de la couverture des réseaux mobiles français et la poursuite de la réflexion sur les outils de gestion des noms de domaine. La campagne de mesures sera faite avec des moyens internes, seul l'appel à des moyens humains ponctuels a été envisagé (- 160 K€). Concernant l'automatisation de la gestion des noms de domaine, le développement interne a également été privilégié (- 110 K€). Enfin, 150 K€ sont ajoutés pour des prestations d'études de rationalisation et d'optimisation des abonnements et équipements pour la réduction des coûts de télécommunications de l'Administration.

Une diminution de – 95 K€ est à constater concernant les dépenses de chauffage des immeubles domaniaux publics, en raison d'un ajustement des prévisions au regard de la consommation (article 402.336).

- « Mobilier et matériel »

Cette catégorie de dépenses est en hausse (+ 10,1 %).

On relève tout d'abord l'inscription de + 1.220.000 € pour les dépenses liées au matériel informatique des Services administratifs (article 403.368). Elle concerne le déploiement de nouveaux équipements dans les Services dans le cadre du projet initié par la Délégation Interministérielle à la Transition Numérique. L'upgrade des licences (licences logiciels des postes de travail et licences serveurs) dans le cadre du renouvellement du poste de travail avec de nouveaux usages, mis en œuvre au Budget Rectificatif, concerne 2.000 utilisateurs et représente une dépenses de 1,1 M€. Parallèlement, une première phase test de déploiement de tablettes est initiée dans un service (120 K€).

On note également l'inscription de + 327 K€ pour les dépenses d'achats de matériel du Service de l'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (article 364.351) dans le cadre de la poursuite du programme de déploiement de nouveaux outils informatiques spécifiques performants ayant comme objectif de renforcer le suivi opérationnel de ce Service. Le montant rectifié correspond à l'ajustement du budget à l'issue de l'appel d'offres restreint et à la réalisation de l'ensemble des travaux sur l'année 2018 (contre deux prévues initialement). Parallèlement, on remarque une diminution de - 43,3 K€ s'agissant de ses dépenses de maintenance du système actuel (article 364.350).

Une inscription de + 300 K€ est réalisée pour le mobilier des églises (article 403.356) ; elle concerne des dépenses complémentaires pour l'orgue de l'Eglise du Sacré Cœur dans le cadre d'un don reçu, retracé parallèlement en recettes du Budget.

On note également une inscription de + 60,1 K€ pour les dépenses d'entretien de matériel du Service de Maintenance des Bâtiments Publics (article 388.350), destinée à apurer le C.S.T. n° 81.00 « Acquisition Carburant », qui n'est plus utilisé et dont le solde débiteur s'élève à 60.040,70 €.

- « Travaux »

Ces dépenses sont en hausse (+ 1,8 %).

On note la hausse de + 320 K€ des dépenses d'entretien des ouvrages maritimes (article 376.389). A la suite de l'entretien décennal et aux travaux de modification de la rampe d'accès aux parkings qui ont permis d'accéder à l'ensemble des tirants de blocage, la rotule de la digue nécessite des interventions complémentaires de retente des tirants fusibles programmées sur 2 ans.

On note la hausse de + 282 K€ des petits travaux et entretien (article 404.381) gérés par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics. Cela concerne des réajustements du coût des contrats depuis les inscriptions réalisées dans le cadre du Budget Primitif 2018 ; en effet, certaines prestations ont été ajustés, des nouveaux contrats ont été signés, modifiant ainsi le budget.

Enfin, l'article 404.383 relatif aux réparations et à l'entretien des Ambassades connaît une hausse de + 158,5 K€. Dans le cadre de la location des nouveaux locaux livrés bruts pour la Chancellerie en Belgique, 140 K€ sont inscrits pour l'installation complète, mobilier compris.

On relève parallèlement la baisse de - 34 K€ des dépenses de travaux et de maintenance du Service des Parkings Publics (article 386.381) liée principalement à un ajustement sur les marchés relatifs aux ascenseurs et à la ventilation.

3 - FRAIS PROPRES A L'ACTIVITE DES SERVICES COMMERCIAUX ET PUBLICS CONCEDES

- « Services commerciaux »

Les dépenses issues des services commerciaux affichent une augmentation de + 1,3 % par rapport au Budget Primitif.

On relève la hausse des dépenses conventionnelles des Postes et Télégraphes de + 547 K€ (article 384.070) dans le cadre du compte de partage postal 2017 calculé en 2018.

Est à noter parallèlement la baisse de - 200 K€ des dépenses d'achat de marchandises de la Régie des Tabacs (article 360.410) en raison de la baisse des volumes de vente de cigarettes liée aux fortes hausses des prix de vente au public de novembre

2017 (+ 5 %) et de mars 2018 (+ 13 %). Les recettes correspondantes sont parallèlement en diminution, de même que les taxes en baisse de - 90 K€ (article 360.412).

- « Services publics concédés »

Les dépenses relatives aux services publics concédés sont en hausse (+ 12 %).

Cette évolution s'explique par la hausse de + 4.843.000 € des dépenses relatives à la collecte et l'incinération des déchets (article 501.432.2) dont :

- une hausse de + 423 K€ nécessaire au traitement des déchets ; la nouvelle concession est en cours de signature et débutera courant 2018.
- une inscription de + 4,42 M€ pour le maintien en fonction jusqu'en 2025 de l'actuelle usine qui nécessite des investissements sur les équipements pendant la période. En effet, une analyse approfondie de l'ensemble des équipements de l'usine, prenant en compte la criticité et la probabilité de défaillance de chaque élément a permis de définir une première phase de travaux à réaliser en 2018 et 2019 qui concerne en priorité le remplacement et la mise à niveau des équipements de traitement des fumées installés en 2006 de manière à maintenir leur fonctionnement optimal ; la rénovation des systèmes électriques et de commande dont la plupart ont plus de 30 ans et sont frappés d'obsolescence, ainsi que des systèmes de sécurité qui seront également mis à niveau au regard de demandes des assurances. Il est précisé que les investissements les plus lourds sont réalisés au début du plan de maintenance afin de permettre la prolongation du fonctionnement de l'usine jusqu'à 45 ans, en minimisant les risques de défaillance durant toute la période de prolongation de la durée de vie avec une vigilance particulière sur le maintien de performances très rigoureuses de l'épuration des fumées.

On relève parallèlement la baisse de - 100 K€ des dépenses liées au nettoyage de la ville (article 501.432.1) ; cet ajustement est réalisé au regard du niveau des dépenses de l'exercice précédent.

4 - FRAIS FINANCIERS

Cette rubrique affiche une légère baisse de - 0,6 % due exclusivement à la diminution de - 5 K€ des frais financiers du Service des Parkings Publics (article 386.514) en raison d'un ajustement au regard des besoins constatés en 2017.

B - DEPENSES D'INTERVENTIONS PUBLIQUES

Le montant du Budget Rectificatif 2018 en matière d'interventions publiques s'apprécie de 3,8 %, soit une hausse de + 10,6 M€. Cette hausse est due principalement aux quatre inscriptions suivantes :

Une inscription complémentaire de 3 M€ portant l'abondement du Fonds Dépendance à un niveau équivalent à celui de 2017, soit 5 M€, est réalisée ;

- un montant complémentaire de 1,5 M€ est prévu en 2018 afin d'anticiper les besoins de Monaco Inter Expo pour les préparatifs de l'Exposition Universelle de Dubaï en 2020/2021, le coût global de l'exposition, qui avait été borné par le Gouvernement à 8 M€, demeurant d'actualité ;
- une somme de 2 M€ a été inscrite concernant la subvention allouée à l'Opéra de Monte-Carlo afin, d'une part, de compenser la perte d'un sponsor (1,2 M€), et, d'autre part, d'apurer le déficit de la saison de lancement, en 2017, du programme relatif aux Musiciens du Prince (800 K€) ;
- une somme de 1,3 M€ a également été prévue concernant la subvention accordée aux Ballets de Monte-Carlo en raison également de la compensation de la perte d'un sponsor (1,2 M€).

1 - DOMAINE SOCIAL

Au niveau du domaine social, on observe une majoration des inscriptions de + 6,7 % (soit + 4,95 M€) ; en effet, les évolutions concernant les établissements publics à caractère social (+ 1,55 M€) s'accompagnent également d'une nette majoration au niveau global des autres subventions du Domaine social (+ 3,4 M€). Ainsi, l'Office de Protection Sociale intègre la hausse de ses prises en

charge en matière d'aide aux personnes handicapées (+ 400 K€ : auxiliaires de vie chargés de s'occuper des mineurs handicapés dans le cadre de leur scolarité) ainsi qu'aux personnes plus défavorisées (aide médicale : + 360 K€) et le relèvement de la Prestation d'Autonomie.

Au sein des subventions aux établissements publics de santé (articles 602.101/1 et suivants), seuls le C.H.P.G. (+ 500 K€) et le Centre de Transfusion Sanguine (+ 315 K€), connaissent une majoration de leur subvention d'équilibre. Le seul ajustement à la baisse concerne l'école d'infirmières (- 59 K€) qui a été ajusté, comme chaque année, sur la base du déficit de l'exercice antérieur.

En ce qui concerne le C.H.P.G., la majoration de l'inscription primitive est justifiée par le coût budgétaire de la préparation indispensable à la T2A (baisse de la Durée Moyenne de Séjour et donc des journées facturables) et le coût budgétaire croissant du fonctionnement dans l'ancien hôpital.

Au Budget Rectificatif 2018, le déficit cumulé des trois établissements de la Filière Gériatrique représente 6,7 M€ et est inchangé par rapport au Budget Primitif.

Au titre du chapitre 6 « domaine social et sanitaire », trois évolutions des crédits inscrits, dont deux notables, sont opérées.

La principale concerne la ligne 606.227 « Fonds Dépendance » (+ 3 M€). L'inscription complémentaire de 3 M€ permet d'abonder le Fonds Dépendance au même niveau que l'an dernier (5 M€). Parallèlement est créé un Compte Spécial du Trésor qui vient retracer les sommes ainsi affectées.

La seconde inscription concerne la ligne 606.222 de l'ANL (+ 450 K€). L'incidence des attributions de logements domaniaux à l'Engelin et l'augmentation du nombre d'allocataires du secteur libre sont nettement supérieures aux estimations primitives faites. Ce Budget devrait ainsi se situer nettement au-delà du résultat de l'exercice 2017 (8 M€).

La seule évolution à la baisse concerne l'article 606.225 « U.P.P.M » compte tenu du report de l'informatisation du dossier patient pour permettre le développement d'une application informatique

compatible entre les différentes structures (soit - 55 K€).

2 - DOMAINE EDUCATION ET CULTURE

Ce domaine est en hausse de 5,1 % en raison de l'augmentation des manifestations (+ 731,5 K€) et de majorations significatives de subventions (+ 2,710 M€). Au titre des établissements publics (Centre Scientifique de Monaco et Nouveau Musée National de Monaco), un ajustement à la baisse est à relever pour le Centre Scientifique de Monaco (- 184 K€).

Au titre du chapitre 5, les seules inscriptions nouvelles à la hausse concernent, en premier lieu, l'article 605.101/2 « Opéra de Monte-Carlo » pour lequel l'Etat vient d'une part combler la diminution de la contribution d'un sponsor (1,180 M€) et d'autre part, apurer le déficit de la saison de lancement, en 2017, du programme relatif aux Musiciens du Prince (800 K€) ; en second lieu, l'article 605.124 « Pôle Danse : Compagnie des Ballets de Monte-Carlo et Académie de Danse Princesse Grace » (+ 1,3 M€) pour lequel l'Etat vient également combler essentiellement la diminution de la contribution d'un sponsor.

Dans le même temps, l'article 605.141 « Culture Contribution » enregistre une restitution de 240 K€ afin de prendre en compte l'impact à la baisse des dépenses de location de salles, compte tenu de l'annulation des spectacles de Noël des Ballets de Monte-Carlo en raison d'une tournée exceptionnelle à l'étranger.

Par ailleurs, l'article 605.101 « Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo » enregistre une restitution de 156 K€ afin de tenir compte de l'annulation de la tournée en Asie (-182 K€) et de la compensation de la perte d'un sponsor (+ 26 K€).

Enfin, l'article 605.139 « Garden Club » enregistre également une restitution de 130 K€ en raison de l'annulation d'une manifestation en 2018.

On note, au titre des « manifestations », la majoration de + 197 K€ des crédits relatifs à l'organisation de la Première rencontre des Sites historiques Grimaldi de Monaco à l'occasion de laquelle seront reçus le Marquisat des Baux et le

Comté de Carladès et de l'inscription d'une somme de 135 K€ pour permettre les premières dépenses d'organisation d'un concert des Bacheliers en 2019, soit une majoration globale de 332 K€ de l'article 608.201 « Manifestations Nationales ».

Enfin, une somme complémentaire de 400 K€ est prévue pour la prise en charge de la majoration du coût de l'itinérance de l'exposition « Princes et Princesses de Monaco » à la Cité Interdite sur l'article 608.137 « Evènement culturel Grimaldi Forum ».

Au niveau des subventions des établissements publics culturels et scientifiques, la restitution de 184 K€ du Centre Scientifique de Monaco correspond, d'une part, à une restitution partielle de crédits, en 2018, sur le programme de l'Institut Pasteur (- 100 K€) et, d'autre part, à la restitution de crédits de recherche clinique non utilisés (- 84 K€).

3 - DOMAINE INTERNATIONAL ET COOPERATION

Ce domaine connaît une majoration de 1,65 M€ (+ 6,6 %) à 26,6 M€.

La première évolution est notable et concerne, au titre des subventions du chapitre 4, une majoration de 1,5 M€ des crédits inscrits en 2018, pour la préparation de l'exposition universelle de Dubaï, pour permettre la prise en charge de différents postes de dépenses de l'exposition de 2020 compte tenu de l'avancement des préparatifs, sans majoration du coût global de l'exposition.

La seconde évolution concerne une majoration de 150 K€ des crédits inscrits pour la compensation carbone des émissions de gaz à effet de serre (G.E.S.) ; en effet, sur la seconde période du Protocole de Kyoto (2013-2020), la Principauté s'est engagée à réduire ses émissions de G.E.S. de 30% en 2020 (par rapport à 1990) et de 22% en moyenne sur la période et afin de sécuriser la mise en œuvre d'une compensation carbone, il convient de procéder à des achats de crédits carbone agréés par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

4 - DOMAINE SPORTIF

Le domaine sportif ne connaît aucune modification des crédits inscrits à 30,9 M€.

5 - DOMAINE ECONOMIQUE

Ce domaine connaît une évolution modérée de ses inscriptions (+ 777 K€, soit + 3,3 %).

Au niveau des subventions du Domaine économique, quatre majorations de crédits sont opérées se traduisant par une majoration de + 8,5 %, soit + 1,3 M€, à 16,3 M€.

L'article 609.214 « interventions économiques » croît de 511 K€. Cette inscription rectificative permet notamment la prise en charge du dispositif « PASS StartUp Programme » à hauteur de 440 K€ qui permet de faciliter l'intégration des entités hébergées par la SAM Monacotech avec un dispositif d'accompagnement et de financement sous forme de forfait « bourse Start up » dont l'objectif est de soutenir la phase de création d'entreprises innovantes et de permettre aux entreprises créées d'effectuer les premières dépenses. Il est également prévu, sur cet article, une inscription de 70 K€ pour la mise en œuvre de la liaison Très Haut Débit avec la Métropole de Nice qui a été reportée en 2018 compte tenu des délais de mise en œuvre de la Convention.

Dans le cadre de la participation de la Principauté aux dépenses d'exploitation de la gare (article 609.218 « Exploitation gare »), il est nécessaire d'ajouter aux crédits prévus la prise en charge de la vérification et le contrôle des caténaires pour un montant de 260 K€.

L'article 609.202 « Aide à l'industrie » est majoré de 380 K€ pour la prise en charge des nouvelles mesures relatives à la prime industrielle (révision des loyers plancher et plafond, ainsi que le forfait de 10 % de la prime versée pour la prise en compte des charges locatives).

Enfin, l'article 609.208 « Etudes économiques » est majoré de 126 K€ pour tenir compte de l'évolution des procédures en matière d'exonération de TVA pour les postes diplomatiques en Belgique, le contrat avec le Cabinet d'études concernant l'accord d'Association avec l'Union européenne se voit désormais appliquer une TVA de 21%, récupérable en fin d'année par l'Ambassade.

S'agissant des manifestations à caractère économique du chapitre 8, on relève la restitution sur l'article 608.116 « Exploitation Grimaldi Forum » d'une somme de 500 K€, les résultats prévisionnels de l'activité commerciale du Grimaldi Forum étant revus à la hausse par rapport aux prévisions initiales compte tenu d'un chiffre d'affaires en nette progression par rapport aux estimations du budget primitif (+10 %).

6 - DOMAINE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le domaine Développement durable ne connaît aucune modification des crédits inscrits à 17,8 M€.

Toutefois, il est à noter qu'en 2018, une nouvelle affectation des crédits a été mise en œuvre sur l'article 610.202 « Transition Energétique » ; en effet, compte tenu de la poursuite des versements de la SMEG au profit du Fonds Vert National, en respect des dispositions de la concession, et afin de permettre le remboursement sans délai à la Société Monégasque d'Electricité et de Gaz (S.M.E.G.) de l'intégralité de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (T.I.C.F.E.) déjà acquittée aux douanes au titre de l'exercice 2017 (11,72 M€), l'inscription initialement prévue sur l'article 610.202 vers le Fonds vert national a permis de rembourser la SMEG.

2 - Dépenses d'équipements, d'investissements et d'acquisitions

Le Budget Rectificatif 2018 d'équipement et d'investissement présente une augmentation de 11,6 %, soit 43,7 M€, par rapport à l'inscription primitive de l'exercice et s'élève ainsi à 419 M€. Cette variation provient principalement de la majoration des crédits d'acquisition due au montant inscrit en Rachats au FRC (+ 36 M€).

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits fixés par Arrêté Ministériel n° 2018-277 du 3 avril 2018 s'élèvent à 33,188 M€ ; ainsi, les crédits de paiement 2018 (inscriptions budgétaires + reports de crédits) sont de 452,2 M€ dans le cadre du Budget Rectificatif. Ils sont donc en augmentation de 76,9 M€ par rapport aux crédits de paiement disponibles au moment du vote du Budget Primitif (375,3 M€), ceci étant principalement dû (hormis les Rachats au FRC) aux crédits de travaux qui bénéficient de la majorité des reports pour 26,7 M€.

Les modifications de cette section se répartissent comme suit :

- * *Acquisition d'immeubles* : + 36 M€
 - report de crédits de 3,49 M€
- * *Travaux d'équipement* : + 1,6 M€, soit + 0,5 %
 - report de crédits de 26,67 M€
- * *Matériel d'équipement* : + 6,11 M€, soit + 29,6 %
 - report de crédits de 3,03 M€

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

A – ACQUISITION D'IMMEUBLES : + 36 M€

Une majoration de crédits de + 36 M€ est opérée sur l'article 709.996 « Rachats au FRC » afin de régulariser les acquisitions de deux biens réalisées depuis le début de l'exercice 2017 sur le Fonds de Réserve Constitutionnel. Il s'agit du terrain de la Brasca sur la Commune d'Eze (21,5 M€) et du Parking de la Gare (14,5 M€).

B - TRAVAUX D'EQUIPEMENT : + 1,6 M€, soit + 0,5 %

- report de crédits de 26,67 M€

S'agissant des travaux, on constate une légère hausse des crédits résultant de nombreux ajustements à la hausse comme à la baisse sur certaines opérations en cours ou à solder. Avec un montant limité à 26,67 M€ de reports de crédits sur l'exercice 2018, les « travaux d'équipement » disposent de 367,92 M€ de crédits de paiement à comparer aux 339,66 M€ du Budget Primitif.

Les ajustements à la hausse résultent avant tout de sept inscriptions significatives sur les opérations suivantes :

- L'article 705.908 dédié aux « Opérations domaniales intermédiaires » est majoré de + 15 M€ afin de prendre en compte les crédits nécessaires à la réalisation de la surélévation des immeubles « Jardins d'Apolline » permettant ainsi la construction de 45 logements supplémentaires.

• Une inscription supplémentaire de + 10,4 M€ pour les « Gros Travaux du Stade Louis II » (article 707.914.6) viendra compléter le crédit primitif de 18 M€ afin de pouvoir réaliser simultanément en 2018 plusieurs opérations : la réalisation d'un terrain multisports au Stade du Devens, ainsi que la rénovation du parvis, des loges, de la piscine et de la pelouse au Stade Louis II.

• S'agissant de l'article 705.930.7 « CHPG Maintien à niveau », une inscription supplémentaire de près de + 5 M€ est destinée à compléter le financement des équipements bio-médicaux (800 K€ en Médecine Nucléaire) et des travaux en cours (Centre de Transfusion Sanguine, Hémodialyse, Salle de Radiologie Interventionnelle principalement) ou à solder les retenues de garantie de travaux achevés en 2017 (Îlot des Curieux).

• S'agissant du « Parking du Portier » (article 702.906), une majoration de + 4,56 M€ permettra de prendre en charge les frais de dévoiement des réseaux et le remplacement des appareils d'appuis du viaduc du Portier en amont de la réalisation des commerces, ces dépenses étant exclues du contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée.

• Une inscription complémentaire de + 2 M€ sur l'article dédié aux « Travaux Domaines » (705.940) viendra compléter les crédits nécessaires en 2018 afin d'assurer la première partie des travaux de création du Centre d'Affaires MonacoBoost.

• Une inscription de 2 M€ sur l'article 706.908 « Maison Diocésaine » pour permettre la prise en charge du solde du financement de l'opération de travaux de construction correspondante.

• Enfin, un complément de + 1,9 M€ est inscrit sur l'article 705.932.1 « Réhabilitation / Reconstruction du Cap Fleuri » ; en effet, les retards liés à des problèmes géotechniques étant partiellement compensés, il convient de pouvoir solder les premiers lots de terrassement et de gros œuvre et de verser les avances de démarrage des phases suivantes.

Par ailleurs, les projets suivants ont également nécessité des inscriptions complémentaires, certaines étant plus mineures :

• « Opération l'Engelin » (article 705.905) : +

1,4 M€ afin de procéder principalement à l'installation d'un surpresseur pour la protection incendie des logements à la demande des pompiers et à la prise en charge de frais d'installation de l'Institut Audiovisuel de Monaco dans ses nouveaux locaux ;

• Une majoration au Budget Rectificatif de + 1,4 M€ sur l'article 703.902 « Reconstruction Quai des Etats-Unis » permet de couvrir le besoin réel de l'exercice, aucun retard n'étant constaté dans le déroulement de l'opération ;

• Un crédit complémentaire de 1,03 M€ sur l'opération « Urbanisation SNCF – Ilôt Charles III » (article 701.913.2) est nécessaire essentiellement suite au résultat d'un appel d'offres plus élevé que prévu concernant les ateliers municipaux ;

• Une majoration au Budget Rectificatif de + 800 K€ sur l'article 704.920.1 « Egouts triennal » permettra d'effectuer des travaux en phase avec ceux du chantier de l'îlot Pasteur ;

• L'ouverture de l'école maternelle « Stella » ayant lieu en septembre 2018, un complément de + 700 K€ (article 705.913) permettra de prendre en charge des travaux supplémentaires liés aux nouvelles normes d'accessibilité PMR, à la sécurisation anti-intrusion et au pré-équipement « tout numérique ».

Enfin, l'opération récurrente « Amélioration et extension de Bâtiments Publics » (article 708.979) se poursuit et nécessite une inscription complémentaire de + 1,045 M€ dévolue principalement au réaménagement de divers bureaux de Services Administratifs (355 K€), au remplacement d'un ascenseur et du groupe électrogène de la caserne des Carabiniers du Bd de Belgique (290 K€) et au changement du groupe de froid de la Poste Centrale (120 K€).

Parallèlement, on constate plusieurs minorations avec, pour certaines, des montants conséquents de restitutions sur des opérations en cours, en raison, principalement, d'un démarrage des travaux ou des études décalé dans le temps. Cela est illustré avant tout par les inscriptions suivantes :

• 701.913.7 « Urbanisation SNCF – Ilot Pasteur » (- 27,5 M€),

• 704.928.1 « Héliport Extension (Rénovation) » (- 9,4 M€),

- 703.951 « Aménagement du Larvotto » (- 4 M€),
- 708.913 « Surélévation Sûreté Publique » (- 3,1 M€),
- 704.991 « Réservoir d'eau » (- 2,1 M€),
- 708.979.2 « Travaux SMBP – Bâtiments Publics » (- 2,1 M€),
- 701.903 « Télécabine Jardin Exotique-Rocher » (- 1 M€).

L'importante restitution enregistrée sur l'Îlot Pasteur est due à un report du démarrage du chantier, suite à la nécessité de relancer une consultation sur le lot « terrassement » car toutes les offres reçues dépassaient le budget alloué.

S'agissant de l'Héliport, un report d'engagement des travaux principaux justifie la minoration non négligeable des crédits inscrits sur l'article dédié. De même, le projet d'aménagement du Larvotto n'étant pas finalisé et de nouvelles hypothèses étant à l'étude, seul 1 M€ sera nécessaire sur l'exercice en cours.

Par ailleurs, le programme général pour la surélévation de l'immeuble de la Sûreté Publique n'ayant été validé qu'en avril 2018, un retard sur le démarrage des études nécessite la restitution des 2/3 des crédits prévus sur l'exercice.

Sur l'article 704.991, un contretemps dans l'obtention du permis de construire impose le report des travaux de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable sur le site de « Terragna » permettant de dédoubler le réseau d'alimentation des quartiers « est » de la Principauté.

Sur l'article triennal des travaux du Service de Maintenance des Bâtiments Publics, la restitution de crédits de - 2,1 M€ touche plusieurs opérations, dont le chauffage et le déplacement des caveaux des évêques à la Cathédrale (- 900 K€), l'extension et la réhabilitation de la Direction du Travail (- 800 K€), la mise en conformité de l'immeuble du « Tertial » (- 200 K€) et la création d'un studio de danse dans les jardins de l'Académie de Danse Princesse Grace (- 150 K€).

Enfin, le projet de Télécabine entre le Jardin Exotique et le Rocher nécessitant des études complémentaires, seul 1/3 des crédits prévus au Primitif sera nécessaire.

D'une manière générale, les montants sont ajustés aux véritables besoins de l'exercice, compte tenu de la multiplication des projets et des moyens humains nécessaires à leur réalisation.

C - MATERIEL D'EQUIPEMENT : + 6,11 M€, soit + 29,6 %

- report de crédits de 3,028 M€

• Une augmentation de + 6,11 M€ porte ainsi le montant investi pour le matériel d'équipement à 26,76 M€, auxquels s'ajoutent 3,028 M€ de report de crédits.

• La principale écriture concerne l'article 707.992 « Investissements Grand Prix Automobile » pour la régularisation du prélèvement opéré par l'A.C.M., sur le compte de dépôt dédié, pour le financement des investissements relatifs au Grand Prix 2017 (2.200.400 €).

• Par ailleurs, une somme de 1,5 M€ est inscrite au titre des « Acquisitions d'œuvres d'art » (article 706.937) afin de matérialiser un legs reçu du même montant.

• L'article 708.912 « Assistance Echange Automatique » bénéficie d'une inscription supplémentaire de + 1,28 M€ afin de couvrir, d'une part, les frais d'une mission complémentaire de traitement des mesures de sécurité dans le cadre des prestations d'assistance à l'Administration sur l'échange automatique d'informations personnelles et financières et, d'autre part, de prendre en charge des prestations complémentaires dans la mise en place du projet BEPS.

• Enfin, suite à la création de la Délégation Interministérielle pour la Transition Numérique, une réflexion est en cours sur la stratégie en la matière ainsi que sur l'intervention des différents services dans ces domaines ainsi que sur la gestion des crédits correspondants. Aussi, dans l'attente de cette restructuration budgétaire qui sera effective au Budget Primitif 2019, une somme complémentaire de + 1,02 M€ est inscrite au titre du schéma directeur informatique (article 708.904.2) et un montant de + 707 K€ vient compléter les crédits alloués pour la « Ville Intelligente » (article 704.913) ; ces compléments seront essentiellement affectés au développement de la plateforme de données et du

cloud souverain (450 K€), à des études juridiques et techniques sur plusieurs thématiques de la ville intelligente et sur les nouvelles stratégies Blockchain et transformation digitale (440 K€), à la poursuite des projets coRHus (250 K€) et Optimo (250 K€), ainsi qu'à l'implémentation d'un nouvel outil de GED (Gestion électronique des documents) (200 K€) et l'étude pour le lancement d'un premier projet dans le domaine de la « e-santé » (180 K€).

III – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR -

Des inscriptions modificatives affectent huit Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) ; leur solde global passe ainsi d'un solde débiteur de 42.371.700 € à un solde débiteur de 43.518.100 €.

Les principales écritures sont présentées ci-après :

1 - Comptes d'opérations monétaires :

Une inscription de – 210 K€ en dépenses et de + 40 K€ en recettes est réalisée sur le Compte Spécial n° 80.00 « Emission des pièces de monnaies », afin de tenir compte des coûts de fabrication et des recettes relatifs à la frappe et à la mise en circulation des pièces courantes, de la pièce commémorative « Belle Epreuve » célébrant les 250 ans de la naissance de François-Joseph Bosio.

2 - Comptes de commerce :

Afin de solder le Compte Spécial du Trésor n° 81.00 « Acquisition de carburant » qui n'est plus utilisé, une inscription rectificative est réalisée, en recettes, pour un montant de 60,1 K€.

Par ailleurs, une inscription rectificative de – 640 K€ en dépense du C.S.T. n°81.25 « Développement des approvisionnements en eau » a été effectuée afin de prendre notamment en compte le report de la participation de l'Etat au financement des travaux de la partie ouest du réseau d'adduction suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal Eaux Corniches et Littoral (S.I.E.C.L.). En effet, l'avancement des échanges entre la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (C.A.R.F.) et la Régie Eau d'Azur n'est pas suffisant pour envisager un paiement en 2018.

3 - Comptes de produits régulièrement affectés :

Il est à noter la création du Compte Spécial du Trésor n° 82.31 « Fonds Dépendance » qui est doté au Budget Rectificatif, d'une part, de 10 M€ en recettes correspondant aux 5 M€ de crédits inscrits en 2018 sur l'article 606.227 du même nom et aux 5 M€ versés en 2017 sur un compte de dépôt, et, d'autre part, de 100 K€ en dépenses pour la réalisation d'études complémentaires qui pourraient être nécessaires dans ce domaine d'ici la fin de l'année.

Le C.S.T. n° 82.18 « Contrat Habitation Capitalisation » retrace les recettes qui seront encaissées par l'Etat grâce aux versements réalisés par les foyers contractant un « Contrat Habitation Capitalisation » (C.H.C.), ce qui entraîne une inscription rectifiée de + 4.127.000 € en recettes sur la base des contrats qui pourraient être signés en 2018.

Par ailleurs, une inscription rectificative est réalisée en dépenses du Compte Spécial du Trésor n° 82.30 « Fonds Vert National » pour un montant de + 758 K€. Cette augmentation est principalement liée à la nouvelle feuille de route qui découle des premiers mois d'exercice de la société Monaco Energie Renouvelable (M.E.R.) constituée fin 2017, amenant l'Etat à réviser, à la hausse (+ 8,7 M€), au Budget Rectificatif 2018, l'enveloppe destinée aux achats d'actifs de production d'énergie en France. Cette hausse est relativisée par la nouvelle planification des travaux sur le domaine privé de l'Etat et les Bâtiments Publics, en particulier le décalage de ceux relatifs à l'isolation de la caserne du boulevard de Belgique (- 2,4 M€) et à la réhabilitation du Centre administratif (- 3,5 M€).

4 - Comptes d'avances :

Une inscription de + 50 K€ en recettes est réalisée sur le Compte Spécial n° 83.43 « Assurance Prospection Foire » correspondant à l'apurement de la perte des avances destinées aux entreprises en cessation de paiements pour les frais engagés lors des salons professionnels.

5 - Comptes de dépenses sur frais avancés de l'Etat :

Le C.S.T. n° 84.10 « Avances dommages » présente une inscription rectificative significative de + 15,4 M€

en dépenses concernant le sinistre des Jardins d'Apolline, dont + 560 K€ au titre des dépenses d'expertises et de conseils juridiques, de + 9,9 M€ au titre des relogements et coûts induits et de + 5 M€ de travaux pour l'opération de remise en état du bâtiment et des logements actuels.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame le Directeur.

Avant de passer la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour la lecture du rapport qu'il a établi sur le projet de Budget Rectificatif pour l'exercice 2018 au nom de cette Commission, je vous précise que le Conseil National a été rendu destinataire d'un courrier de Madame le Directeur du Budget et du Trésor, Sophie VATRICAN, en date du 24 septembre 2018, faisant part d'un certain nombre d'inscriptions modificatives concernant le Budget Rectificatif 2018 initial. En parallèle, le Ministre d'Etat transmettait un courrier détaillant les lignes rectifiées, dont les élus ont eu communication.

Un nouveau fascicule tenant compte de ces modifications, arrivé au Conseil National le mercredi 26 septembre, vous a été adressé ce même jour.

Je donne à présent la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour la lecture du rapport qu'il a établi au nom de cette commission.

Nous allons écouter une lecture qui est forcément complète et exhaustive d'un document important et nous installons donc un pupitre pour une meilleure lecture de ce rapport par Monsieur le Président, Balthazar SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues,

Le projet de Budget Rectificatif 2018, qui a été déposé au Conseil National le 29 juin 2018, s'inscrit dans le contexte particulier d'une nouvelle mandature, issue du suffrage des Monégasques en février dernier.

L'étude de ce budget est le premier rendez-vous politique fort avec le Gouvernement pour les représentants des Monégasques nouvellement élus.

Il est la première occasion pour le Conseil National de débattre avec le Gouvernement de l'ensemble des sujets essentiels qui concernent le pays, les Monégasques et les résidents de la Principauté et d'aborder, notamment, les mesures du programme de la Majorité, largement connu, pour lequel les Monégasques ont clairement exprimé leur choix, par leurs votes, lors de cette élection.

Comme à l'accoutumée, la Commission des Finances et de l'Économie Nationale s'est saisie de ce projet de loi de budget sans attendre son renvoi officiel en Séance Publique.

L'examen de celui-ci a donné lieu à la préparation, en Commission, de plus de 90 questions, communiquées au Gouvernement le 12 juillet 2018.

Les réponses à ces questions ont été reçues le 3 août 2018. Si le Conseil National a pleinement conscience de l'important travail que fournissent les différents services de l'Administration sollicités afin de répondre à ses interrogations, dont nous saluons le travail, la Majorité considère néanmoins que ces réponses, du fait de l'exécutif gouvernemental, n'ont pas été à la hauteur des légitimes attentes des élus. Elles lui sont apparues insatisfaisantes et insuffisantes, tant sur le fond que sur la forme.

Tout d'abord, les réponses apportées par le Gouvernement aux demandes des élus tendent largement à vouloir démontrer, soit qu'il n'est pas possible, soit qu'il n'est pas opportun, soit, lorsqu'il s'agit d'une évidence de bon sens, qu'il faut le faire autrement, aux fins de rendre ces demandes irrecevables et, in fine, de minimiser le rôle des Conseillers nationaux au sein des Institutions.

Les Monégasques ont apporté leur confiance à la nouvelle Majorité, sur la base d'un Conseil National souhaitant jouer de nouveau son rôle, rien que son rôle, mais tout son rôle. Dans ces conditions, l'amoindrissement du rôle des Conseillers Nationaux est à l'opposé de l'engagement de la Majorité et ne saurait être accepté.

En effet, les réponses du Gouvernement ne traduisent pas une bonne lecture des institutions qui prévoient que Conseil National et Gouvernement sont des partenaires institutionnels, qui doivent s'entendre et pratiquer la politique du pas vers l'autre.

Cette intention à peine masquée de vouloir contourner notre Assemblée sur certains sujets et d'en diminuer délibérément le rôle et l'importance institutionnels, n'est pas en phase avec l'esprit de notre Constitution. Dès lors, le Gouvernement aura porté, à travers ces réponses à la Commission des Finances, la responsabilité de la difficulté à engager ce principe du « pas vers l'autre », pour reprendre une expression pourtant très claire exprimée par notre Prince Souverain.

En outre, elles ne démontrent qu'une prise en compte très partielle des mesures qu'attendent les élus sur des problématiques pour lesquelles ils se sont fait l'écho des besoins et des préoccupations des Monégasques, comme des résidents de la Principauté.

Ainsi, sur le logement, si des opérations futures possibles sont évoquées, elles ne sont accompagnées ni d'engagements fermes, ni de calendrier précis. Pour citer un autre exemple, sur le Centre Commercial de Fontvieille, projet structurant pour notre économie et pour les habitants, il nous a été indiqué que le choix de l'opérateur et du programme avait déjà été arrêté sans même que les représentants des Monégasques en aient été informés.

En l'espèce, c'est un contournement manifeste de notre Assemblée, une fois de plus placée devant le fait accompli, alors qu'il en va de l'avenir d'un quartier tout entier, du cœur stratégique de notre vie commerciale, et surtout d'une opportunité naturelle de faire construire un nombre significatif de logements domaniaux pour contribuer à répondre aux besoins de nos compatriotes, pour que les familles dont la situation le justifie soient à moyen terme bien logées dans leur Pays.

Sur ce dossier du Centre Commercial, ni la stratégie commerciale, dans un domaine où la concurrence extérieure fait rage, ni la situation et l'avenir des compatriotes qui exploitent actuellement une activité à Fontvieille, n'ont été évoqués avec le Conseil National.

Ce sujet montre à lui seul la propension du Gouvernement à ne pas solliciter l'avis de l'Assemblée avant de procéder aux arbitrages finaux. Ce n'est pas la bonne lecture de nos institutions, ce n'est rendre service ni à Monaco ni à la décision finale qui n'aura pu tenir compte que d'une seule interprétation du dossier.

Le Conseil National demande donc une nouvelle approche du projet, de façon rapide et concertée en vue d'un Centre Commercial correspondant aux attentes et aux besoins des Monégasques et de la population toute entière.

Enfin, sur les bourses d'études, tout en affirmant que l'éducation est une priorité du Gouvernement, celui-ci propose des ajustements à minima, sans commune mesure avec les besoins réels de nos jeunes qui préparent l'avenir du pays. Autant d'exemples, choisis parmi beaucoup d'autres, qui démontrent que le Gouvernement a décidément beaucoup de mal avec la notion de « partenaire institutionnel ».

Certes, le Budget Rectificatif constitue pour le Gouvernement une continuité technique du Budget Primitif 2018 qui, rappelons-le, a été voté lors de l'ancienne mandature. Ses axes prioritaires, tels qu'ils sont décrits dans l'exposé des motifs du projet de loi de budget déposé par le Gouvernement, concernent :

- la transition numérique engagée avec la nomination du Délégué Interministériel, dont la stratégie et les axes de développement ne seront développés qu'au budget primitif 2019,
- la poursuite des grands chantiers d'Etat déjà engagés,
- le maintien de l'accent mis sur les opérations de travaux d'entretien et de maintenance des équipements publics,
- la poursuite des actions en faveur d'un écosystème propice au développement d'activités innovantes, avec la mise en route du « start-up Program » et le lancement des travaux des locaux de Monaco Boost.

Pour autant, si la Majorité du Conseil National considère que ces objectifs répondent à certains besoins, ils sont loin d'être suffisants.

Ainsi, la Majorité élue en février dernier s'étonne que ce projet de budget semble ne pas tenir compte du résultat et de la portée des élections nationales et ne comporte, à l'exception du projet de business center domaniale, Monaco Boost, de crédits en faveur des mesures prioritaires, qui ont fait l'objet de demandes précises auprès du Gouvernement. Or, le temps presse, quand certaines mesures comme dans le domaine du logement prendront plusieurs années pour se concrétiser.

Les représentants des Monégasques, auxquels est soumise la loi de budget, ne sauraient voter des crédits s'ils ont le sentiment que le Gouvernement n'est pas à l'écoute de leurs attentes et qu'il n'a pas la volonté de respecter, par la preuve, la notion du pas vers l'autre, indispensable à des relations institutionnelles sereines.

Rappelons, s'il est encore utile de le faire, les priorités de ce budget pour les élus :

- bien loger, dans leur pays, tous les Monégasques dont la situation le justifie,
- améliorer très sensiblement la qualité de vie en Principauté, tant pour les Monégasques et les résidents que pour l'attractivité de Monaco,
- remettre les jeux au sein de la stratégie de la SBM, tout en soutenant la priorité nationale,
- préserver notre modèle économique et social exemplaire, qui a fait ses preuves et qui pourrait être mis à mal ou contesté dans le cadre des négociations avec l'Union Européenne,
- améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et sauvegarder leurs retraites, par la mise en place d'un fonds dédié, permettant seul leur sécurisation et leur pérennité,
- augmenter sensiblement les bourses d'études pour mieux accompagner nos jeunes,
- faire évoluer les offres de Monaco Télécom pour qu'elles soient davantage diversifiées, de meilleure qualité et à des tarifs moins élevés,
- s'assurer que les prochains marchés publics, notamment d'envergure, fassent l'objet d'une mise en concurrence et ne soient donc plus passés de gré à gré.

Autant de préoccupations qui ont porté l'action des élus depuis leur élection en février dernier. De même, elles ont conduit les discussions avec le Gouvernement lors des trois séances privées consacrées à ce budget rectificatif, les 11, 13 et 14 septembre derniers, qui ont permis de débattre pendant plus de vingt heures.

Après une déclaration très ferme du groupe majoritaire, le Gouvernement a entendu les insatisfactions des élus et les a assurés de sa volonté, selon la déclaration du Ministre d'Etat, d'une, je cite, « coopération indispensable au bon fonctionnement de l'Etat » et, je cite encore, « sans arrière-pensées, dans un esprit d'échanges de respect et de transparence complets ».

Notre position n'est en aucun cas dogmatique. Nous avons pour seul objectif de faire avancer le Pays dans la bonne direction. Ainsi, lorsque des paroles peuvent nous faire penser que les choses vont dans le bon sens, nous n'hésitons pas à le dire. À ce titre, nous avons bien entendu, dans sa conclusion, le Ministre d'Etat utiliser comme nous, le terme de « partenaire institutionnel » et sur de nombreuses réponses, nous avons entendu des paroles apaisantes

et des propos de plus en plus constructifs de la part du Gouvernement.

Nous sommes donc plutôt optimistes et attendons de sa part, dans la perspective des Séances Publiques qui vont suivre la lecture de ce rapport, des décisions concrètes, assorties d'un calendrier précis.

Après ces propos introductifs, votre Rapporteur souhaite faire part de la satisfaction des membres de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale à l'examen des éléments chiffrés de ce budget. En effet, les recettes font l'objet d'une nette majoration de 72 millions d'euros, soit près de 6%, portant le montant total des recettes à un nouveau record de 1 milliard 289 millions d'euros. Les dépenses, elles, s'élèvent à 1 milliard 279 millions d'euros, en hausse de 63,5 millions soit + 5,2 % par rapport au Budget Primitif 2018, dont on sait, à l'exemple des dernières années, que seuls environ 93% seront réellement exécutés.

Ainsi, ce projet de budget présente un excédent de 10.025.400 euros, celui-ci étant en grande partie dû à des prévisions de recettes de T.V.A. en hausse de 36,5 millions d'euros et d'Impôt sur les Bénéfices en hausse de 15 millions d'euros. Ces données permettent de confirmer l'excellente santé économique et financière de la Principauté : cette tendance lourde permet, bien sûr, à l'Etat de continuer à investir massivement pour l'avenir de notre Pays, et le Conseil National l'encouragera, aussi bien dans ce sens, que dans celui du développement continu de recettes, pour une politique économique équilibrée, pragmatique, juste et ambitieuse.

C'est au titre des recettes que votre Rapporteur souhaite aborder la question du logement domanial, car la construction d'immeubles pour loger les Monégasques dont la situation le justifie, ne saurait être limitée à la colonne dépenses mais génère également des recettes. En 2017, les loyers dans les domaines ont représenté 54 millions d'euros dont plus de 22 millions d'euros pour les seuls loyers d'habitation.

Comme évoqué dans son introduction, votre Rapporteur tient à rappeler que le logement est la priorité absolue pour le Conseil National et le restera jusqu'à ce que l'état actuel de pénurie soit totalement résorbé et permette, encore une fois, à chaque famille monégasque dont la situation le justifie d'être dignement et bien logée à Monaco.

Cette situation, dont je tiens à souligner qu'elle est un héritage de la politique menée pendant la mandature précédente par le Gouvernement, a conduit à laisser dans l'attente près de 300 familles monégasques lors de la dernière commission d'attribution en début d'année 2018. Viendront s'ajouter chaque année environ 100 nouvelles demandes, ce qui porte l'effort à accomplir à un total de 800 logements nouveaux construits sur la période couvrant l'ensemble de cette mandature.

Chacun sait que dans ce domaine, tout se joue lors de la première année d'une mandature.

Or, en la matière, quelles sont les conséquences de cette période, désormais révolue, de cette absence de volonté politique qui n'a que trop duré ? Votre Rapporteur en prendra quelques illustrations, dont la mise en perspective est malheureusement édifiante :

- sur l'opération de l'entrée de ville, au Jardin Exotique ? Aucun logement domanial,
- sur l'urbanisation en mer de notre territoire national avec création d'un quartier entier ? Aucun logement pour nos compatriotes, les excluant de fait d'une extension de leur propre pays,
- sur le projet de l'Esplanade des Pêcheurs, retiré depuis 3 ans ? Aucun logement domanial prévu, du moins, initialement, alors qu'il s'agit d'une rare réserve foncière,
- sur le Parcours Vita, une cathédrale de plantes grasses, qui étrangement, ne pourraient pas prospérer en territoire voisin ? Vous l'avez compris, aucun logement sur tous ces terrains pour nos compatriotes,
- enfin, dans le projet de cahier des charges de restructuration du Centre Commercial de Fontvieille, pas de logement domanial prévu par le Gouvernement, mais nous reviendrons sur cette dernière opération car la Majorité du Conseil National ne saurait accepter que ce projet soit une nouvelle occasion manquée.

Ces actes qui reflètent un manque d'anticipation, de prospective, de vision et de volonté politique en matière de logement, ont conduit à la situation de réelle pénurie que nous connaissons.

La pénurie est cruellement présente, n'en déplaise aux tours de passe-passe qui voudraient nous faire prendre les appartements de récupération comme des logements supplémentaires, qui viendraient augmenter en nombre la capacité du parc domanial, alors qu'ils ont déjà été comptabilisés dans ce

même parc, lors de leur construction. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : seulement deux opérations intermédiaires sont prévues à court terme, soit 25 logements neufs en 2019 et 39 logements neufs en 2020. Il faudra attendre 2021, si ce n'est 2022, pour voir enfin une livraison de 150 logements avec l'opération Testimonio II.

Pour faire face à ce retard, c'est bel et bien un plan national d'urgence que nous devons lancer au plus vite, avec des décisions, des calendriers précis et des phasages crédibles : pour résumer, des actes concrets se traduisant par des chantiers rapidement, habilement et intelligemment lancés puis conduits.

La Commission a constaté une première inscription de 15 millions sur les 35 millions d'euros prévus pour permettre la surélévation des Jardins d'Apolline. Tout en déplorant que cette opération ait fait l'objet d'un marché de gré à gré, nous prenons acte et nous nous réjouissons de la construction de 45 appartements supplémentaires.

Cependant, les opérations aujourd'hui envisagées par le Gouvernement à court et moyen termes ne permettront pas de répondre aux besoins de logements de nos compatriotes et c'est pourquoi la Majorité attend non pas des annonces, mais des décisions concernant le lancement des opérations que nous avons évoquées lors de nos débats.

Premièrement, nous demandons le démarrage de nouvelles opérations intermédiaires qui, si elles sont plus modestes en nombre d'appartements, sont plus rapides à livrer.

Il s'agit du projet de la Villa Alice dans le secteur du Portier, qui débutera fin 2019 pour 15 appartements et de celui de la Villa les Lierres dans le secteur de l'Annonciade, dont le dimensionnement reste à affiner, avec la détermination et l'ambition nécessaires pour ce qui concerne les volumes à autoriser.

Par ailleurs, nous restons vigilants quant à la livraison, dans les délais annoncés, des opérations Soleil du Midi à la rue Plati (25 appartements), Picapeira à l'Annonciade (14 appartements) et Villa Carmelha à Saint Roman (25 appartements).

Deuxièmement, il semble désormais que l'unanimité du Conseil National et le Gouvernement sont déterminés, en plein accord, à réaliser sans plus attendre la phase dite 1 du projet Grand Ida, qui concerne le bas de rue Plati et qui permettra de réaliser 140 logements.

Dans la mesure où l'utilité publique de ce projet apparaît manifeste au regard des besoins en locaux domaniaux, et pour assurer l'avenir de la Principauté en réalisant des opérations de renouvellement urbain, le Gouvernement a déposé le 3 juillet 2018 le projet de loi n° 977 déclarant d'utilité publique les travaux de la première phase de renouvellement urbain de la Colle, dans le quartier ordonnancé du Jardin Exotique.

Le Conseil National a déjà commencé à étudier afin de l'inscrire très prochainement à l'ordre du jour d'une Séance Publique.

Votre Rapporteur souhaite également ajouter qu'au-delà de la construction de grands ensembles immobiliers indispensables pour l'avenir, c'est la question même des conditions d'accès au logement qui se posent pour de nombreux nationaux. Les mesures complémentaires proposées par la Majorité peuvent être mises en place immédiatement et soulageront en partie la crise actuelle.

Votre Rapporteur citera :

- l'augmentation souhaitée des plafonds de l'Aide Nationale au Logement afin d'être davantage en phase avec la réalité des loyers pratiqués dans le secteur privé,
- la prise en charge des dépôts de garantie et des frais d'agence pour les locations dans le privé,
- la mise en place d'une Aide à la Mobilité enfin efficace dans les Domaines (ANM),
- la révision d'une condition du critère d'antériorité dans le cas où la réunion de deux commissions d'attributions serait espacée de moins d'un an, sont autant de propositions sur lesquelles le Gouvernement semble avoir entendu le Conseil National.

Une réunion d'un groupe de travail constitué à cet effet avec le Gouvernement a eu lieu le 25 septembre 2018.

Votre Rapporteur l'a répété, la situation de pénurie ne saurait perdurer. Toutes les mesures doivent être entreprises pour permettre à chaque Monégasque dont la situation le justifie d'être bien logé dans son pays.

Enfin, votre Rapporteur ne peut évoquer la situation du logement sans déplorer les problèmes rencontrés dans l'immeuble l'Hélios, après ceux de la Résidence des Jardins d'Apolline. Ils nous amènent à demander au Gouvernement de revoir très sérieusement les procédures d'appels d'offres,

les conditions de suivi de chantiers, l'encadrement de la sous-traitance et surtout le choix des entreprises avec lesquelles il travaille.

Tous les enseignements utiles doivent être tirés de cette catastrophe, que ce soit sur ses origines, ses responsabilités, la gestion de crise y afférente ou encore la communication publique, qui sur ces sujets sensibles n'a pas été à la hauteur.

Nous sommes le Conseil National de toute la communauté monégasque. Ainsi, le maintien en Principauté de Monaco des Enfants du Pays est une autre préoccupation de la Majorité. Nous nous attachons donc à mener, en leur faveur, une politique concrète, permettant le maintien d'une population stable, en sauvegardant le secteur protégé d'habitation et en stoppant sa disparition programmée.

Pour des raisons humaines et sociales, tout autant que dans l'intérêt économique du pays, nous pensons que l'avenir de la Principauté réside dans la mixité sociale, c'est à dire la coexistence harmonieuse des Monégasques et des Enfants du Pays - partageant la même culture et le même attachement à Monaco - avec des communautés d'étrangers aisés, qui contribuent activement à la performance de notre modèle économique.

C'est la raison pour laquelle, dès la première Séance Publique de la nouvelle mandature, le Conseil National a adopté la proposition de loi, n°239, relative à la sauvegarde et à la reconstruction des locaux à usage d'habitation construits avant 1947, relevant des dispositions de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000 destinée à arrêter la disparition progressive et programmée du secteur protégé. Nous attendons avec impatience la position du Gouvernement sur ce texte.

Par ailleurs, nous regrettons la non-transformation de la proposition de loi n°233 relative à la libéralisation des loyers des appartements relevant des dispositions de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée et portant création de l'allocation compensatoire de loyer. Pour autant, le Gouvernement, comme nous le demandions, s'est engagé lors du débat que nous aurons sur la proposition de loi n°239 précitée, à réexaminer cette question, afin que l'Etat ne fasse plus assumer son rôle social aux petits propriétaires.

Au titre des recettes, votre Rapporteur souhaite à présent poursuivre son propos par les sociétés qui bénéficient de monopoles concédés, et en particulier, deux d'entre elles, qui font l'objet d'inscriptions rectificatives : la Société des Bains de Mer et Monaco Telecom.

Tout d'abord, le montant de la redevance de la S.B.M. est rectifié à la baisse, passant de 34,5 millions d'euros prévus au budget primitif 2018 à 30,7 millions d'euros, ce que la Commission des Finances ne peut que regretter, même si les résultats de l'été semblent encourageants selon les déclarations du Président BIAMONTI. Il faut rappeler que la redevance est calculée sur les recettes brutes des jeux et que, par conséquent, cette baisse traduit des prévisions de recettes des jeux en baisse, élément qui doit appeler notre vigilance.

Cette société est le fleuron économique de la Principauté et nous considérons que les projets d'envergure dans le domaine immobilier, nécessaires à son développement, l'ont détournée de son cœur de métier : les jeux.

La Majorité du Conseil National souhaite que le secteur des jeux, et en particulier les jeux de tables, soit à nouveau placé au cœur de la stratégie de la S.B.M. Dans ce but, il faut mettre en œuvre une véritable politique de relance. Les mesures qui nous semblent particulièrement indispensables sont :

- la modification du calcul de la redevance afin que les remises ne soient plus prises en compte dans l'assiette, ce qui permettra à la société de proposer des remises plus importantes à ses clients et d'être ainsi plus compétitive pour développer son chiffre d'affaires,
- la nécessité d'offrir aux clients des jeux un accueil personnalisé et dont l'excellence n'aurait pas d'équivalent dans le monde,
- la remise en place d'écoles des jeux régulières.

En outre, les élus ont fait part de l'insuffisance des éléments apportés lors des débats dans la mesure où de nombreuses questions sont demeurées sans réponse ou ont donné lieu à des informations très partielles : plan marketing, organigrammes, projets d'investissements, etc.

Le Conseil National a donc demandé que l'ensemble des éléments sollicités, nécessaires à l'information des élus, lui soient fournis rapidement, afin d'être discutés lors d'une Commission tripartite, programmée le 5 octobre 2018, - qui n'avait donc pas encore eu lieu lors de l'approbation de ce rapport le 24 septembre-, et qu'ils ont souhaité voir se réunir avant les Séances Publiques budgétaires.

Cette Commission tripartite, tout comme la précédente, aura constitué une nouvelle occasion pour les élus de rappeler leur attachement sans faille au respect de la priorité nationale tant dans les embauches et les nominations au sein de la société,

que dans ses marchés. La S.B.M. doit à nouveau jouer son rôle social et permettre à nos compatriotes de réaliser de belles carrières en son sein.

Votre Rapporteur souhaite à présent évoquer nos discussions sur une autre société qui bénéficie d'un monopole concédé, assorti cette fois d'une dimension de service public : Monaco Telecom.

La redevance versée par l'opérateur augmente de près de 800 000 euros, progression qui résulte de l'augmentation de sa marge brute et qui prouve sa bonne santé économique et que sa rentabilité n'est plus à démontrer.

Le Gouvernement nous a par ailleurs informés, dans le courant de l'été, de l'acquisition de l'opérateur MTN Chypre par Monaco Telecom et votre Rapporteur tient à souligner que nous sommes favorables à cet investissement en Europe, qui constitue un signal positif pour l'activité internationale de l'opérateur. Nous ne doutons pas que les futurs bénéfices réalisés par MTN Chypre viendront augmenter les résultats de Monaco Telecom et par là-même les recettes induites pour le budget de l'Etat. Nous ne manquerons pas de demander qu'une partie de ces profits soient utilisés pour améliorer les services et réduire les tarifs de notre opérateur national, au bénéfice de l'ensemble des Monégasques, des résidents et des entreprises de la Principauté.

Rappelons qu'une Commission Plénière d'Etudes s'est tenue le 29 mai 2018, en présence des dirigeants de Monaco Telecom, lors de laquelle la Majorité a relayé l'insatisfaction des usagers quant aux services et aux tarifs proposés. Des évolutions concrètes ont été demandées, telles que notamment la création de deux nouvelles offres, l'une d'entrée de gamme pour l'internet et l'autre à destination des plus jeunes pour le mobile, à des tarifs abordables. L'opérateur s'est engagé à ce que ces offres soient disponibles en tout début d'année prochaine. Les élus ont par ailleurs fait part de leur étonnement quant à l'absence d'un plan de déploiement de la fibre optique en Principauté et ont demandé qu'un programme ambitieux en la matière soit envisagé en commençant par les bâtiments domaniaux.

Votre Rapporteur l'a indiqué précédemment, les prévisions de recettes de ce Budget Rectificatif sont excellentes, ce dont la Commission des Finances se réjouit. Mais nous ne devons pas nous contenter de ce constat positif car c'est au prix d'un développement économique soutenu que nous pourrions maintenir l'excellence de notre modèle social. C'est pourquoi,

le Conseil National a réfléchi à des actions en faveur du commerce et de l'entrepreneuriat.

La Commission a relevé qu'un des éléments principaux qui explique l'augmentation des recettes est la progression de la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour 36,5 millions d'euros. D'après les informations fournies par le Gouvernement, à fin juin 2018, la contribution du commerce de détail est conséquente puisque ce secteur représente plus de 13 %.

Les élus sont très attachés au développement de l'attractivité commerciale de la Principauté, tant en favorisant les commerces utiles et de proximité dans tous les quartiers, que par la restructuration du Centre Commercial de Fontvieille, qui constitue le projet phare de ces prochaines années.

Sur ce sujet, le Gouvernement est en possession des dossiers des candidats qui ont postulé à l'appel à candidatures depuis près d'un an. Malgré plusieurs requêtes du Conseil National, celui-ci n'a pas fourni la moindre information sur ce dossier aux nouveaux élus.

De surcroît, à la question formulée par la Commission des Finances et de l'Economie sur la possibilité de réaliser une opération domaniale dans le cadre de ce projet, la réponse a été, je cite : « les projets proposés par les deux groupes en lice pourront être présentés lors d'une Commission Plénière d'Etudes à la rentrée. Pour autant, dès à présent, un arbitrage a été rendu et le Gouvernement a demandé à la société présélectionnée de travailler sur une emprise plus réduite qui correspond mieux aux besoins et limitera l'ampleur des travaux à réaliser. » (fin de citation). De plus, c'est une solution sans logement pour les Monégasques qui était envisagée par le Gouvernement.

Nous le répétons, cette méthode, qui consiste à mettre le Conseil National devant le fait accompli ou du moins devant des décisions déjà arbitrées, à le contourner en prenant des décisions déterminantes pour l'avenir du pays, n'est conforme ni à la lettre ni à l'esprit de nos Institutions. Rappelons que l'article 66 de la Constitution dispose que, je cite : « la loi implique l'accord des volontés du Prince et du Conseil National ».

Dans la mesure où ce projet fera l'objet d'inscriptions budgétaires de plusieurs dizaines de millions d'euros, il n'est pas concevable que les élus de la Représentation Nationale ne soient pas informés en amont et associés aux réflexions stratégiques qu'il implique.

Il s'agit d'un projet structurant pour Monaco, aux conséquences économiques et sociales importantes, il est donc indispensable que les représentants des Monégasques, soient associés aux choix définitifs.

Sur ce dossier, comme votre Rapporteur l'a indiqué dans son introduction, la méthode employée, héritage de mauvaises habitudes prises ces dernières années, ne traduit pas la volonté du pas vers l'autre qui doit prévaloir dans les relations institutionnelles.

La Majorité du Conseil National considère ce projet de restructuration comme vital et urgent. Il doit permettre de redynamiser le commerce, source de recettes pour l'Etat, à l'heure où la concurrence s'est largement accrue dans le département voisin, et constitue l'une des rares possibilités de réaliser des logements domaniaux. Il est grand temps, non pas simplement de le rénover, mais d'en faire un pilier de l'attractivité économique et commerciale que nous voulons pour Monaco.

Après l'adoption de ce rapport, une Commission Plénière d'Etudes aura eu lieu le 24 septembre 2018, au cours de laquelle les élus n'auront pas manqué de défendre leurs positions pour un projet ambitieux, comportant un cinéma multiplex de dernière génération ainsi que des logements domaniaux et en donnant toutes les garanties à nos compatriotes qui y exploitent une activité commerciale depuis de nombreuses années.

Nous l'avons fait savoir au Gouvernement lors des Séances Privées. Cette occasion ne saurait être manquée. L'issue du vote de la Majorité du Conseil National y sera donc naturellement conditionnée, consécutivement à tout ce qui précède.

Une autre piste de développement du commerce souhaitée par la Majorité du Conseil National consiste en une généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche en Principauté. On doit aborder cette question sans s'enfermer dans des considérations idéologiques, le bon sens et la volonté de chacun suffisent. A notre sens, cette évolution, attendue par les consommateurs et favorable au développement des encaissements de TVA, est indispensable pour permettre aux commerçants monégasques de faire face à la concurrence accrue dans les régions voisines françaises et italiennes. Elle doit, bien entendu, se faire dans le respect des droits des salariés, sur la base du volontariat et avec de justes contreparties.

Enfin, votre Rapporteur l'a évoqué dans son introduction, des mesures d'incitation à l'entrepreneuriat sont indispensables pour assurer le développement d'activités nouvelles. À ce titre, le projet de centre d'affaires domaniale, dénommé

MC BOOST et dont l'appellation figure dans le programme de la Majorité, fait d'ores et déjà l'objet d'une inscription de 2 millions d'euros afin de commencer la réalisation des travaux.

Le Gouvernement nous a confirmé qu'un local de 1200 mètres carrés, qui s'est libéré dans l'immeuble « Zone F », 4-6, avenue Albert II, permettra d'héberger sur 800 mètres carrés environ le projet MC BOOST et nous exprimons notre satisfaction à ce sujet.

Nous souhaitons être pleinement associés à ce projet et attendons donc avec impatience la présentation du projet architectural et des futures modalités de fonctionnement de ce centre d'affaires, que nous souhaitons réservé aux porteurs de projets monégasques, avant son démarrage rapide.

Comment conclure ce chapitre des recettes sans mentionner le domaine du numérique ? Il sera sans aucun doute une priorité du prochain Budget Primitif mais, dès à présent, le Conseil National place beaucoup d'espoir dans la délégation de la transition numérique nouvellement créée. Elle aura pour mission de moderniser à la fois notre administration et notre économie, en attirant et en développant de nouvelles activités en Principauté.

Le Conseil National, lui-même, conscient de la révolution que constitue le numérique a souhaité créer pour la première fois une Commission qui lui est dédiée. Cette dernière est très attachée aux projets d'E-administration qui pourront simplifier les relations des usagers avec les services du Gouvernement et souhaite que les premiers projets de smart city soient conçus afin d'améliorer le quotidien des résidents et de favoriser la transition énergétique.

Avant d'évoquer le chapitre des dépenses et pour clore celui des recettes, rappelons que cette Majorité est toute entière consacrée à l'avenir du pays. Elle réfléchit donc à son développement économique et social, à celui de son activité et à l'accroissement de ses recettes. Vouloir caricaturer les représentants des Monégasques comme des cigales en demandant « toujours plus », serait non seulement offensant mais surtout une grave méconnaissance de l'état d'esprit de cette mandature.

Votre Rapporteur en vient donc à présent aux dépenses, qui s'élèvent à 1 milliard 279 millions d'euros, en hausse de 63,5 millions soit 5,2 % par rapport au Budget Primitif 2018.

Parmi ces dépenses, comment ne pas évoquer celles de la section du budget relative aux dépenses d'équipements et d'investissement, dont le montant prévisionnel atteint 419 millions d'euros, en hausse de 44 millions. Il s'agit des dépenses structurelles qui financent tous les grands chantiers publics.

S'agissant des chantiers, votre Rapporteur souhaite faire état des débats qui se sont tenus lors de nos séances privées sur deux thèmes majeurs

Le premier point soulevé par les Conseillers Nationaux, très préoccupés par les catastrophes vécues sur les immeubles « les Jardins d'Apolline » et « l'Hélios », consiste à s'assurer que toutes les leçons ont bien été tirées de ces évènements extrêmement graves pour nos compatriotes et préjudiciables à la Principauté, à son budget, à son image et à son attractivité.

Le second sujet de préoccupation concerne les nuisances subies par les résidents de la Principauté, en grande partie dues à la multiplication des chantiers publics et privés.

S'agissant de la conduite des chantiers publics, le Gouvernement nous a fait savoir qu'un audit des procédures internes est en cours et a déjà permis de dégager des pistes d'amélioration dans le suivi des chantiers et dans la préparation des appels d'offres.

Votre Rapporteur rappelle que les règles relatives à la passation de la commande publique datent du 23 octobre 1959 et qu'elles ne peuvent être figées dans le temps. Elles doivent bénéficier d'une évolution régulière en adéquation avec la très forte croissance de notre économie et l'évolution des besoins de l'acheteur public.

En effet, la commande publique est un levier essentiel de l'économie monégasque, générant chaque année des centaines de millions d'euros d'investissements. La commande publique se doit d'être exemplaire et moderne.

Les Elus de la Majorité ont sollicité une refonte profonde des critères d'adjudication des marchés publics. La notion de « mieux disant » devrait être privilégiée en lieu et place du « moins disant », permettant ainsi de juger les offres des candidats par des critères multiples, préalablement communiqués aux soumissionnaires et intégrant, notamment, des notions de compétences, de références et de capacité de l'entreprise pour réaliser les travaux projetés. En outre, la sous-traitance devrait être mieux encadrée et les contrôles sur les chantiers, renforcés.

Votre Rapporteur tient à rappeler la proposition de loi n° 227 émanant du Conseil National, qui reprend l'ensemble de ces évolutions. Les Elus de la Majorité seront donc très attentifs à ce que cet esprit soit maintenu au sein du futur projet de loi, qui devrait être déposé par le Gouvernement d'ici la fin d'année.

Outre ces désastres connus sur les opérations « Jardins d'Apolline » et « Hélios », les élus s'inquiètent des chantiers publics actuellement à l'arrêt ou qui connaissent un retard conséquent, notamment celui de l'îlot Pasteur, qui doit accueillir le nouveau collègue et celui du nouvel hôpital.

Il n'est pas possible de continuer à faire appel à l'avenir à des sociétés qui n'auraient pas tenu par le passé leurs engagements envers l'Etat.

Si dans de très nombreux domaines, nous pouvons être fiers de l'excellence des politiques conduites en Principauté, force est de constater que cette situation est inacceptable en matière de conduite des chantiers publics. Il est indispensable que le Gouvernement, non seulement en prenne conscience, mais surtout prenne les mesures qui s'imposent pour y remédier.

Enfin, la Majorité a sensibilisé le Gouvernement sur le nombre excessif de marchés qui sont conclus de gré à gré, sans appel à concurrence, pour des montants très importants, ce qui ne peut être accepté. Si l'on peut comprendre que dans des situations tout à fait exceptionnelles, ce procédé de passation des marchés puisse être envisagé, la règle doit demeurer l'appel à concurrence pour la préservation des deniers publics et de l'impartialité de l'Etat.

Si votre Rapporteur ne devait donner qu'un seul exemple qui ne pourrait être toléré, il citera celui de la rénovation du Larvotto. En effet, il devient urgent que le Larvotto soit à nouveau digne de l'excellence souhaitée pour Monaco et ses habitants. La Majorité demande au Gouvernement que le projet soit décidé avant la fin de l'année en concertation avec le Conseil National et que cette restructuration fasse l'objet d'un appel d'offres, seule garantie d'impartialité vis-à-vis de l'ensemble des opérateurs et d'une utilisation rigoureuse de l'argent public.

En ce qui concerne les chantiers, qu'ils soient publics ou privés, les élus se sont fait l'écho de l'exaspération de la population face aux nuisances qu'ils génèrent.

Deux réunions se sont tenues avec le Gouvernement à la demande du Conseil National, une Commission

Plénière d'Etudes le 15 mai 2018 et une Commission Environnement et Qualité de Vie le 18 juillet 2018, en ce qui concerne cette question de la préservation de la qualité de vie à Monaco.

Lors de ces rencontres, les élus ont fait part au Gouvernement des attentes extrêmement fortes des Monégasques et des résidents de la Principauté, de même que des inquiétudes réelles, partagées par de nombreux professionnels de la place, de voir un certain nombre de résidents quitter Monaco ou de résidents potentiels ne pas choisir de s'y installer.

Le Conseil National a fait part, par écrit, de propositions concrètes sur lesquelles nous attendons des décisions rapides du Gouvernement. Votre Rapporteur citera les principales d'entre elles :

- l'adoption d'une charte contraignante encadrant les chantiers de construction et des concessionnaires, avec l'obligation de sarcophages acoustiques limitant bruit et poussières, d'engins de chantiers moins bruyants, l'autorisation de l'usage de portiques, la mise en place de capteurs numériques...
- l'information des résidents très en amont et de manière régulière sur les nuisances auxquelles ils peuvent s'attendre,
- la vérification aux abords des chantiers que les cheminements piétonniers sont bien praticables, accessibles aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite,
- l'installation de double-vitrages dans les appartements des résidents mitoyens,
- le recrutement de contrôleurs de travaux pour la multiplication des contrôles et le renforcement des sanctions.

Lors de nos débats, le Gouvernement s'est engagé à publier en octobre un Arrêté Ministériel qui imposera notamment des chantiers moins bruyants et plus propres, ainsi que de nouveaux horaires de chantiers plus acceptables, avec en outre la préservation des week-ends. Les dérogations à ces horaires ne devraient être réservées qu'à des situations très exceptionnelles. Le Conseil National attend donc la publication de ce texte et tient, dès à présent, à remercier le Gouvernement pour cette première mesure concrète. En outre, des contrôles efficaces et nombreux devront être effectués par des agents dont l'effectif devrait être significativement renforcé et des sanctions plus dissuasives appliquées aux contrevenants.

En ce qui concerne la circulation, autre nuisance qui détériore au quotidien la qualité de vie dans notre pays, la Majorité du Conseil National a proposé au Gouvernement des mesures de bon sens et de terrain, réalisables à court terme, telles que l'optimisation du positionnement des arrêts de bus et des passages piétons. A ce titre, nous avons noté avec satisfaction, que 9 arrêts de bus allaient être prochainement déplacés.

Nous pensons en outre, qu'il faut continuer à encourager la mobilité douce. Nous soutenons toutes les mesures d'accompagnement qui pourront être proposées par le Gouvernement, notamment la subvention des vélos électriques et le renforcement des fréquences des bus de ville.

De plus, malgré les investissements de la Principauté dans le domaine ferroviaire et des bus régionaux, force est de constater l'inefficacité, en pratique, pour diverses raisons, des moyens de transport en commun, notamment par rail. Aussi, le volume de circulation ne pourra que s'aggraver tant que de nouvelles infrastructures de grande envergure ne pourront le soulager.

Aussi, des mesures à plus long terme comme la création d'une trémie à Cap d'Ail, des liaisons maritimes assurées aux périodes propices de l'année par des navires à propulsion écologique, la création d'un parking de dissuasion sur la Brasca ont été proposées au Gouvernement. Sur tous ces points comme sur d'autres, les élus et tous les Monégasques ne veulent plus entendre des réponses évasives sur le mode « on y a réfléchi, ça n'est pas possible ou il faut attendre ».

Votre Rapporteur souhaiterait insister sur une mesure particulièrement demandée et attendue par la Majorité du Conseil National qui est la création d'une Brigade de la Circulation, spécialement dédiée à cette mission.

Le Gouvernement a entendu le Conseil National sur la nécessité d'une présence humaine sur le terrain. Il a mis en place des agents sur les points noirs de blocage de la circulation. C'est un bon début et chacun aura pu constater d'ores et déjà des améliorations tout à fait notables.

Le Gouvernement nous a fait savoir qu'il s'agit d'un test et qu'il se donne quelques mois pour décider de pérenniser ou pas cette mesure. Si les élus saluent cette avancée, la Majorité continuera de demander la création d'une Brigade de la Circulation pérenne et dédiée à la fluidification du trafic. En dehors des heures de pointe, nous avons suggéré que les personnels de cette brigade puissent être également

en charge de contrôles sur le terrain en matière de bruit généré par les chantiers, les établissements de nuit et les véhicules.

Nous parlons bien d'une brigade dédiée et non d'un surcroît de travail car actuellement, ces agents remplissent cette tâche en supplément de ce qui était leur action, avec les conséquences qu'on peut imaginer en matière de charge de travail et au détriment d'autres missions. Ce n'est donc qu'avec le recrutement supplémentaire d'agents en nombre suffisant que cette mission indispensable à la qualité de vie des résidents pourra être poursuivie de manière durable. Aussi, la Majorité, constatant l'absence de crédits complémentaires au Budget Rectificatif pour l'exercice de cette mission, demande-t-elle au Gouvernement le recrutement d'une quinzaine d'agents supplémentaires dédiés à ces missions, dès la prochaine promotion de l'Ecole de Police de la Sûreté Publique.

Un autre exemple illustre le défaut de concertation qui semblait présider aux actions du Gouvernement. Votre Rapporteur souhaiterait par exemple souligner que le Conseil National regrette la décision prise concernant l'aménagement d'un nouveau sens de circulation sur la place du Casino qui apparaît, en dépit de propos officiels rassurants, créer bien plus de problèmes qu'il n'en résout. Vous nous avez fait savoir que le Gouvernement se donne jusqu'à la fin du mois de septembre afin de décider si ce sens de circulation sera maintenu. Nous demandons, au diapason de très nombreux résidents, des personnes dont cette Place est le lieu de travail et des observateurs de bon sens, que soit décidé l'arrêt de l'expérience dans la mesure où elle n'améliore ni la circulation, ni la sécurisation sur le site. Bien au contraire, cette mesure a dénaturé un symbole qui entretient le mythe de Monte-Carlo. La Place du Casino a perdu son intérêt et son charme pour les touristes et le quotidien, tant des clients que des personnels de la SBM, s'est malheureusement dégradé, un avis d'ailleurs partagé par le Président de la Société des Bains de Mer qui s'en est expliqué publiquement lors de la conférence de presse du 21 septembre 2018 ayant pour objet l'approbation des comptes de l'exercice 2017-2018.

Votre Rapporteur souhaite à présent aborder les dépenses de fonctionnement de l'administration qui s'élèvent à 566,7 millions d'euros contre 557,5 millions d'euros et sont en augmentation de 1,6 %.

Au titre des dépenses de personnel, la Majorité du Conseil National a demandé, au vu des très bonnes prévisions de résultats budgétaires de fin d'année, que le Gouvernement gratifie les personnels

de l'Administration et ses retraités en doublant le montant du budget affecté à la prime de fin d'année. Le Gouvernement et le Conseil National se sont accordés, dans une approche sociale sur une prime plus élevée proportionnellement pour les plus bas salaires. En outre, le Conseil National a demandé à ce que les agents du Centre Hospitalier Princesse Grace puissent bénéficier également d'une prime de fin d'année aussi conséquente que celle octroyée aux fonctionnaires et agents de l'Etat, ce qui n'était pas prévu initialement par le Gouvernement.

En ce qui concerne les fonctionnaires, votre Rapporteur tient à rappeler toute l'importance que la Majorité attache au maintien du système de retraite actuel et à sa préservation pour l'avenir, sans remise en cause des avantages octroyés aujourd'hui. Dans cet objectif, nous demandons la création d'un Fonds de Retraite des Fonctionnaires (F.R.F.) qui serait financé par une partie du Fonds de Réserve Constitutionnel et confié à l'équipe de gestion de ce dernier. Nous demeurons dans l'attente des études d'actuaire permettant de définir les montants à envisager.

S'agissant du Fonds de Réserve Constitutionnel, la Commission des Finances tient à rappeler que le Gouvernement continue à procéder au rachat par le budget de l'Etat de biens qui ont été financés précédemment par le Fonds. Ce traitement comptable conduit à majorer les dépenses du Budget Rectificatif de 36 millions d'euros, les portant à 41 millions d'euros.

Nous constatons avec satisfaction que, comme l'ont demandé les représentants du Conseil National au sein de la Commission de Placement des Fonds, ce montant a été affiné pour qu'il soit le plus proche possible de celui constaté à la clôture.

Pour finir sur l'examen des dépenses de l'Etat, la Commission des Finances a relevé l'augmentation conséquente des dépenses d'interventions publiques qui passent de 282,8 millions d'euros à 293,4 millions d'euros. La Commission a observé que cette augmentation est en partie due à une inscription supplémentaire de 3 millions d'euros pour permettre d'abonder le Fonds dépendance.

La question de la prise en charge de la dépendance préoccupe les élus qui sont attachés à sécuriser les dépenses futures au travers de ce Fonds. Ce dernier, qui doit continuer à être alimenté, permettra de faire face à l'évolution du coût de l'ensemble des dispositifs dédiés à nos aînés, que nous souhaitons

accompagner dans les meilleures conditions possibles. Dans ce domaine, le Conseil National demeure dans l'attente de l'étude d'actuaire en possession du Gouvernement et qui ne lui a pas, pour l'heure, été communiquée.

La subvention de fonctionnement du C.H.P.G. est, elle aussi, majorée de 500 000 euros. À ce titre, votre Rapporteur tient à rappeler l'attachement de la Majorité à ce que l'excellence des soins de notre hôpital soit maintenue pendant la période des travaux du Nouveau C.H.P.G.. Nous soutiendrons les dépenses justifiées liées au maintien à niveau des bâtiments et des plateaux techniques.

En ce qui concerne l'unité de soins palliatifs récemment créée, nous tenons à ce que les lits soient réservés aux Monégasques et aux résidents en priorité. Nous regrettons à ce propos, la décision du Gouvernement de faire conventionner ces lits par la sécurité sociale française. Cette décision entraînera inévitablement des difficultés d'accès à ce service pour les Monégasques et les résidents, les quatre lits étant à peine suffisants pour l'accueil dans des conditions optimales des personnes concernées résidant en Principauté.

Parmi les autres lignes rectifiées nous pouvons citer l'augmentation des crédits dévolus à l'Office de Protection Sociale de 797 900 euros, correspondant à des prises en charge plus importantes en faveur des personnes handicapées et des plus défavorisées.

Au titre des dépenses d'interventions publiques, la Commission a relevé que les crédits dévolus aux bourses d'études n'ont pas été augmentés. La Majorité considère que le soutien aux études de nos jeunes compatriotes et résidents ne doit pas souffrir d'économies. Alors que le Gouvernement n'hésite pas à engager des crédits conséquents pour des mesures telles que le remplacement des cuisines aux Jardins d'Apolline, alors que les locataires n'en n'avaient pas fait la demande, et qui avaient été pourtant démontées et stockées à grands frais. De même, le Gouvernement n'hésite-t-il pas à subventionner largement des manifestations telles que, par exemple, des expositions internationales et universelles ou des matchs de boxe. Nous pouvons donc d'autant moins admettre ses réticences à augmenter de 50 % les crédits destinés à soutenir nos jeunes dans leurs études supérieures.

Dans ce domaine, les sommes dépensées ne peuvent être considérées comme un coût similaire aux autres, mais constituent bel et bien un investissement pour l'avenir de notre pays.

C'est pourquoi la Majorité du Conseil National a-t-elle réitéré, lors de ses échanges privés avec le Gouvernement, sa demande d'augmentation de 50 % du budget des bourses actuellement allouées à nos étudiants, ainsi que le relèvement du plafond de revenu pris en compte pour le calcul des bourses au-delà duquel l'allocation forfaitaire est attribuée.

L'insistance et la persévérance des élus sur ce sujet a conduit à une réponse favorable du Gouvernement qui nous a annoncé lors des débats privés que les sommes nécessaires seront inscrites au prochain Budget Primitif 2019. Cette décision constitue une véritable satisfaction pour les élus de la Majorité en faveur des jeunes, qui sont notre fierté et notre avenir.

Concernant les mesures en faveur de la jeunesse, votre Rapporteur se réjouit également que le Gouvernement ait d'ores et déjà inscrit des crédits afin de permettre, dès l'an prochain, l'organisation d'un grand concert pour les jeunes, demandé par la Majorité.

Sur un autre point qui engage l'avenir de la Principauté et bien que ce budget ne prévoit pas d'augmentation des crédits pour les négociations d'un accord éventuel avec l'Union Européenne, la Commission des Finances ne saurait passer sous silence ce sujet, qui constitue un enjeu majeur pour l'avenir de la Principauté et pour les Monégasques.

La Majorité a constitué à cet effet une nouvelle Commission dédiée au suivi de ces négociations, qui a déjà tenu plusieurs réunions (les 8 juin et 26 juillet avec le Gouvernement, le 25 juin avec le Comité Monégasque des Professions Réglementées). La Majorité du Conseil National est particulièrement attentive à l'avancée des discussions entre le Gouvernement et les négociateurs européens, qu'elle suit plus particulièrement, à travers un groupe de travail spécifiquement créé à cet effet.

Ces rencontres, qui ont lieu après chaque session de négociation que le Gouvernement tient avec les Autorités européennes à Bruxelles, sont l'occasion de rappeler qu'il n'est pas envisageable pour la Majorité de sacrifier nos spécificités afin d'obtenir un accord.

A ce titre, nous sommes très attentifs à la présentation par le Gouvernement des lignes rouges qui ne pourront être franchies dans le cadre des négociations en cours. Ces lignes rouges constituent des points vitaux pour la Principauté, comme la priorité nationale en matière de logement ou d'emploi, le maintien du régime d'autorisation pour

l'installation des entreprises à Monaco, ou encore le critère de nationalité pour l'accès à certaines professions réglementées.

En dépit de ses demandes, à ce stade, votre Rapporteur souhaite faire part de l'inquiétude de la Majorité, quant à l'absence d'études d'impact proprement dites, d'informations claires sur les conséquences quantifiables d'un tel accord. Nous réitérons donc formellement notre demande a minima de connaître : le nombre d'entreprises par secteur rencontrant des difficultés d'exportation ; le nombre d'entreprises sans solutions ; le nombre d'entreprises ayant quitté Monaco pour ces raisons ; leur chiffre d'affaires, T.V.A et I.S.B. générés à Monaco, autant d'éléments dont nous ne disposons pas aujourd'hui.

Notre modèle social et économique est un succès qui garantit nos droits et notre prospérité. Le Pacte social monégasque ne saurait être remis en cause par un éventuel accord avec l'Union Européenne.

Votre Rapporteur rappelle, enfin, qu'un Traité de cette importance doit, en accord avec la révision constitutionnelle de 2002, obligatoirement faire l'objet du vote d'une loi portant approbation de ratification.

Nous serons prudents et vigilants et, comme toujours, loin des certitudes des idéologues, nous serons pragmatiques.

À l'issue des négociations, il conviendra de peser les avantages et les inconvénients d'un tel accord.

Ainsi, notre décision ne sera dictée que par le seul intérêt supérieur du pays et des Monégasques.

Pour conclure, votre Rapporteur confirme que la Majorité attend du Gouvernement qu'il passe des paroles aux actes.

En ce qui concerne le logement, nous demandons des engagements forts du Gouvernement avec un calendrier et des échéances précises :

- démarrage dans les meilleurs délais de la phase 1 du projet Grand Ida sur le bas de la rue Plati, permettant la livraison de 140 logements,
- dépôt dans les prochaines semaines d'un projet de loi d'utilité publique pour permettre la réalisation de l'opération Testimonio III avec l'assise foncière la plus large,

- lancement, sans plus attendre, des opérations intermédiaires sur la Villa Alice et la Villa Les Lierres avec l'option la plus haute possible.

Pour nos jeunes, nous demandons l'augmentation de 50 % du budget des bourses d'études et le relèvement du plafond de revenus pris en compte pour l'attribution de l'allocation forfaitaire.

Dans l'intérêt du pays et de l'ensemble de ses habitants, nous souhaitons des mesures concrètes avec la mise en place d'une Brigade de la Circulation avec des effectifs dédiés, l'adoption d'une réglementation contraignante pour les chantiers, assortie de sanctions dissuasives et le renforcement des contrôles sur le terrain.

Pour les fonctionnaires et agents de l'Etat ainsi que le personnel du Centre Hospitalier Princesse Grace, nous souhaitons le doublement du budget de la prime de fin d'année, ce qui ne représente qu'un effort d'environ 2 millions d'euros sur un budget de près de 1,3 milliards d'euros. Nous demandons, en outre, la mise en place d'un fonds de retraite qui permette d'assurer le paiement des pensions des fonctionnaires sur le long terme.

Afin de redynamiser le commerce et de développer l'attractivité commerciale de Monaco, nous souhaitons être associés à la définition des orientations stratégiques du Centre Commercial de Fontvieille et la construction de logements dans cette opération.

Votre Rapporteur, conscient qu'une approche budgétaire responsable relève de la recherche d'un équilibre subtil entre des recettes et des dépenses, dans un environnement macro-économique en perpétuelle évolution, voudrait assurer le Gouvernement de la pleine conscience de la Commission de la nécessité de développer notre capacité à engranger davantage de recettes budgétaires, tout autant que celle de procéder encore et toujours à une large part d'investissement comme c'est la tradition indispensable pour notre modèle économique et social. Car les mesures que le Conseil national propose au Gouvernement de mettre en œuvre doivent dans une très large mesure être considérées comme un investissement : l'Etat doit investir dans le logement des compatriotes, dans l'avenir de sa jeunesse par le biais des bourses, dans l'avenir de son régime de retraite des fonctionnaires, dans l'expertise et le professionnalisme des personnels de la Fonction Publique. De manière générale et dans le même esprit qui anime la Commission dans

de nombreux domaines, notre approche budgétaire sera pragmatique et raisonnable, mais notre détermination sera éminemment politique pour obtenir des résultats concrets.

Le Conseil National est de retour, dans son rôle, avec des demandes justifiées et raisonnables, souhaitables et utiles, urgentes et nécessaires. Il saura être le partenaire indispensable du Gouvernement dans la conduite des affaires de l'Etat par l'Exécutif, pour peu que son approche soit respectée, et que cette prise en compte dans un contexte politique renouvelé à la suite des élections nationales de février dernier, se manifeste par des décisions opérationnelles, des mesures efficaces et planifiées.

Ces séances d'examen du Budget Rectificatif ne sauraient en aucun cas être une formalité. Chacun mesure sa responsabilité, celle que lui accorde la Constitution. Dans ce contexte, ces réponses concrètes, Monsieur le Ministre, sur ces priorités attendues par les Monégasques et les résidents, conditionneront le vote de ce Budget Rectificatif par les Elus de la Majorité.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour la lecture de ce rapport détaillé, exhaustif et très clair.

Monsieur le Ministre d'Etat, vous m'avez fait savoir que vous souhaitiez intervenir après la lecture du rapport et vous m'avez d'ailleurs communiqué vendredi 5 octobre dans l'après-midi, le texte de votre déclaration, lequel a été transmis immédiatement à tous les Conseillers Nationaux. Nous allons donc à présent vous écouter, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je tiens également à remercier Monsieur Balthazar SEYDOUX et les membres de sa Commission pour ce rapport très étoffé, dont il vient de donner lecture avec beaucoup d'enthousiasme – et parfois une certaine ardeur.

Pour ma part, c'est peut-être le privilège de l'âge avec ce qu'il apporte d'expériences heureuses et/ou malheureuses, et plus certainement le respect dû à votre Assemblée qui me conduiront à adopter dans ma réponse un ton plus mesuré, mais surtout plus optimiste sur la situation réelle de nos Institutions et de notre Principauté.

Vous avez rappelé, Monsieur le Rapporteur, les échanges que nous avons eus lors des séances privées. Je pense qu'il est important que je revienne sur mes déclarations à l'occasion de ces séances, et que je confirme en public ce que je vous ai dit en privé. Ainsi, chacun pourra connaître l'état d'esprit du Gouvernement et la façon dont il envisage son travail avec le Conseil National.

Il a pu exister dans les rangs de votre Assemblée de la déception, voire des insatisfactions, suite à l'examen de nos réponses sur ce projet de budget rectificatif.

Sachez que ce travail constitue pour les services de l'Etat une charge considérable, dont le résultat peut parfois sembler, certes, insuffisant. Mais revenons au point de départ. Le budget rectificatif est l'occasion de faire un point d'étape des dossiers sur lesquels vous formulez des questions. Je le rappelle, le budget rectificatif est un travail commun important. Il découle de la loi de budget, qui cette année se trouve avoir été votée sous la législature précédente. Et, en toute hypothèse, nos débats privés et publics sont là pour nourrir nos échanges et poursuivre ce travail collectif, en éclairant les réponses formulées par écrit. C'est bien là tout leur intérêt et leur raison d'être.

Soyez donc convaincus – et nos échanges de cette semaine en témoigneront je l'espère, comme en ont témoigné nos séances privées – que le Gouvernement ne cherche pas à écarter vos propositions au seul motif que vous en seriez les auteurs. Il ne cherche pas non plus à les transformer ou à les modifier à son avantage.

Tout comme vous, le Gouvernement recherche le seul intérêt des Monégasques et de la Principauté – un intérêt que notre travail commun et nos échanges permettent de mieux servir.

C'est pourquoi le Gouvernement tient le plus grand compte de vos demandes, remarques et avis. C'est dans cet esprit que vos propositions sont examinées avec la plus grande attention pour en permettre la mise en œuvre, dans l'intérêt de tous. Vous avez d'ailleurs noté à plusieurs reprises dans votre Rapport les avancées permises par ce travail commun : *Monaco Boost*, le projet de « Grand Ida », la réévaluation des loyers plafonds de l'Aide nationale au logement, l'augmentation de 50% des crédits dévolus aux bourses d'études, l'organisation d'un grand concert pour les jeunes, la prime de fin d'année pour la Fonction Publique et l'Hôpital, ou

le renforcement des moyens de la Sûreté Publique pour contribuer à fluidifier la circulation... Autant de sujets sur lesquels le travail et les propositions du Conseil National ont été particulièrement utiles, et suivis d'effet.

Ces exemples en témoignent : il n'y a pas plusieurs lectures de nos Institutions. Le Conseil National est le partenaire institutionnel du Gouvernement, sous l'autorité du Prince Souverain. Cette coopération indispensable au bon fonctionnement de l'Etat se poursuivra sans arrière-pensées, dans un esprit d'échange, de respect et de transparence.

Cela va de soi, mais il me semblait important de le rappeler.

Le Gouvernement et le Conseil National ne sont pas rivaux. Ils sont partenaires. Ils ont les mêmes objectifs, les mêmes préoccupations, à savoir le bien-être, la sécurité et la prospérité des Monégasques et des résidents de ce pays.

Nous nous rejoignons sur les grandes politiques publiques. Je suis sûr que les échanges que nous allons avoir seront fructueux et utiles quand nous aborderons également le Budget Primitif de 2019.

Ces propos, tenus devant vous il y a moins d'un mois, et que je réitère volontairement ce soir, démontrent, s'il en était besoin, la volonté du Gouvernement de s'inscrire avec le Conseil National dans une relation de partenariat constructive, apaisée, sereine et responsable, et non dans une relation de rivalité, voire même de contournement.

Le Gouvernement aborde donc ce Budget Rectificatif 2018 comme un premier grand rendez-vous avec la nouvelle mandature.

Dans ce cadre, je tiens à partager avec vous, Monsieur le Rapporteur, le constat de l'excellente santé économique et financière de la Principauté. Les membres de votre Commission se disent satisfaits, et comment ne pas l'être ? Avec un projet de Budget Rectificatif présentant finalement un excédent de 9.225.400 € suite aux inscriptions complémentaires, Monaco fait encore figure d'exception. Une exception qu'il est de notre devoir de pérenniser ensemble. C'est en effet cette exception, ne nous y trompons pas, qui nous permet de financer notre modèle social et de construire notre avenir sans nous endetter.

Ce résultat s'inscrit dans le cadre de votre réflexion, à laquelle je souscris, sur le fait que nous ne saurions nous comporter comme des cigales demandant « toujours plus ».

Alors que vos remarques sur ce budget rectificatif portent principalement sur les dépenses, je souhaiterais d'ailleurs que nous engagions ensemble une réflexion sur les recettes et leur nécessaire augmentation.

Car en effet, ce sont nos recettes qui nous permettent de financer nos priorités, qui sont connues et partagées : le logement des Monégasques, la qualité de vie, la santé, l'éducation, la culture, les travaux publics, l'activité économique, la transition énergétique, le numérique, la sécurité ... tous ces domaines sont au cœur des politiques menées par le Gouvernement. C'est la manière d'atteindre ces objectifs que nous devons approfondir ensemble.

Nos séances privées ont permis d'aborder l'ensemble de ces sujets. Le Conseil National attend à présent, et c'est bien normal, des réponses circonstanciées sur chacun d'entre eux pour pouvoir se prononcer sur ce Budget Rectificatif 2018.

Je vais par conséquent m'attacher à vous les apporter point par point, et à dissiper ainsi tous les malentendus possibles.

Je commencerai par le sujet qui se trouve au cœur de nos préoccupations à tous : je veux bien entendu parler de la politique du logement.

Vous relevez à juste titre, Monsieur le Rapporteur, que, dans ce domaine essentiel, les décisions d'aujourd'hui prendront nécessairement du temps pour se concrétiser.

Permettez-moi toutefois de rappeler que, loin d'être resté inactif durant ces dernières années, le Gouvernement a livré en 2018 les immeubles « l'Engelin » et « U Pavayùn » (159 logements) et lancé les opérations « Soleil du Midi », « Villa Carmelha », « Villa Pauline », « Testimonio II » et la surélévation des « Jardins d'Apolline », pour un total de 262 logements supplémentaires, avec les trois datations des « Giroflées ». Au final, entre 2018 et 2021, ce sont 632 appartements qui pourront être proposés aux Monégasques, en comptant ceux de restitution - je sais que nous aurons un débat sur la question de savoir si les appartements de restitution doivent être intégrés à ce décompte. Je vous expliquerai avec Jean CASTELLINI pourquoi nous considérons que la notion d'appartement disponible doit nécessairement être prise en compte, même si, dans mon esprit, elle ne doit pas s'opposer à celle d'appartement à construire. Au final, ce qui compte, ce sont les appartements dans lesquels les Monégasques pourront entrer, qu'ils soient neufs ou remis totalement en état après le départ de leurs occupants précédents.

632 appartements disponibles pour nos compatriotes à l'horizon 2021, c'est un bilan honorable. Il témoigne de l'engagement constant du Conseil National et du Gouvernement, depuis plusieurs années.

Mais je vous rejoins, Monsieur le Rapporteur, sur le fait qu'il faut faire plus et décider dès à présent des nouvelles opérations, car le besoin est indéniable au-delà des trois prochaines années.

Durant cette période, le Gouvernement confirme la tenue, en janvier 2019, d'une commission qui permettra d'attribuer environ 90 logements.

À la fin de l'année 2019, une autre commission pourra se tenir, incluant l'opération « Soleil du Midi » et les logements issus de la surélévation des blocs B et D du complexe « Les Jardins d'Apolline ». Ce seront ainsi encore 90 logements de plus que nous pourrions proposer à des Monégasques.

Au-delà de 2021, et s'agissant de l'opération « Testimonio III », des études ont été sollicitées, incluant notamment la possibilité d'y adjoindre l'immeuble privé attendant pour augmenter le nombre de logements.

Nous discutons avec les propriétaires et je vous confirme que nous travaillons bien sur un projet de loi d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale mentionne, et il est satisfaisant de le relever, le plein accord entre le Gouvernement Princier et le Conseil National pour le démarrage de la phase 1 de l'opération « Grand Ida », dans les meilleurs délais possibles. Cette opération permettra de réaliser 140 logements environ.

Le lancement de cette première phase est subordonné à l'acquisition de l'immeuble « Les Platanes ». À ce sujet, le Gouvernement a fait part, en totale transparence, au Conseil National des échanges avec les propriétaires et de sa préférence pour une acquisition amiable. À défaut d'accord à brève échéance, l'acquisition par voie d'expropriation devra être mise en œuvre suivant le projet de loi numéro n° 977 déposé le 3 juillet 2018 au Conseil National car, comme pour « Testimonio III », il faut faire prévaloir l'intérêt général lorsqu'une acquisition à l'amiable est manifestement impossible.

Toujours dans la perspective de construire encore plus de logements domaniaux, un remembrement foncier de la parcelle de la « Villa Les Lierres » avec celle de la « Villa Nathalie » attenante est à ce jour privilégié. L'Etat, qui possède déjà plusieurs lots au sein de la « Villa Nathalie », a contacté les

propriétaires des autres lots pour parvenir à une acquisition totale de cet immeuble.

Mais, là aussi, nous serons vigilants sur les délais. Nous n'hésiterons pas à lancer une opération sur la seule « Villa Les Lierres » si, le moment venu, nous constatons qu'il est illusoire d'imaginer un remembrement plus important.

Pour ce qui est du remembrement de la « Villa Jeanne/Villa Alice », les discussions sont en cours afin de pouvoir disposer de la maîtrise foncière et d'initier le projet au début de l'année 2019.

Enfin, je vous confirme que nous travaillons sur un plan logement à moyen terme, dans l'esprit du Plan national d'urgence que vous appelez de vos vœux. Il permettrait d'améliorer significativement la situation actuelle. En attendant, nous étudions avec la plus grande attention toutes les opportunités qui pourraient se présenter pour réaliser d'autres opérations intermédiaires, à court, moyen ou plus long terme.

Dans le même temps, le Gouvernement a rencontré à deux reprises le Conseil National, les 23 juillet et 25 septembre 2018, pour évoquer l'instauration de mesures complémentaires, notamment pour améliorer le dispositif de l'Aide nationale au logement, auquel de nombreux foyers monégasques ont recours.

Pour la revalorisation des plafonds de cette aide, l'augmentation souhaitée a été validée lors de la réunion du 25 septembre 2018. Ces nouveaux plafonds seront effectifs au 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, la demande de la prise en charge des frais d'agence a été entendue par le Gouvernement. Nous la mettrons en place dans les meilleurs délais.

Concernant le prêt relatif aux autres frais, celui-ci sera désormais aménagé avec un taux ramené à 0 % et une période de remboursement prolongée d'une année, soit 4 annuités.

Pour les allocataires du secteur libre, le choix sera laissé aux occupants de commencer à rembourser le prêt au moment de l'entrée dans les lieux, ou au comptant au moment de la résiliation du bail. Ils pourront même profiter d'un prêt aménagé au sortir de la location, sur un an, au taux de 1 %, si cela s'avérait nécessaire pour eux.

Enfin, concernant la révision du critère d'antériorité dans le cas où la réunion de deux commissions d'attributions serait espacée de moins d'un an, celle-ci sera également appliquée dès l'appel en cours, pour la commission d'attribution

des logements domaniaux qui se tiendra au mois de janvier prochain.

Il s'agit de mesures simples, pragmatiques, sur lesquelles nous sommes tombés facilement d'accord. Mais peut-il en être différemment, dès lors que nous partons de constats objectifs et poursuivons l'intérêt général ? Ces mesures, j'en suis sûr, vont améliorer la vie des Monégasques concernés.

Nous souhaitons également poursuivre avec vous, comme convenu, les échanges autour de la mobilité, sur le fondement des réflexions émises lors des discussions privées.

Concernant plus particulièrement le secteur protégé et la proposition de loi n° 239, nous étudions le dispositif proposé.

De la même façon, sur la non-transformation de la proposition de loi n° 233 portant création de l'allocation compensatoire de loyer, notre position vous a été expliquée par courrier en date du 25 avril. L'objectif commun est d'engager sur ces deux sujets une réflexion globale avec votre Assemblée.

J'en viens maintenant aux domaines du commerce et de l'entrepreneuriat, qui contribuent à l'excellente santé économique de la Principauté.

Le Gouvernement rappelle que le projet d'extension et de restructuration du centre commercial de Fontvieille, envisagé depuis quelques années, a fait l'objet d'orientations au niveau de son programme, dans la perspective de développer l'attractivité commerciale de la Principauté et de répondre en premier lieu aux attentes des Monégasques et des résidents.

Les projets remis dans le courant du dernier trimestre 2017 par les deux derniers candidats en lice, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres, ont nécessité un long délai d'étude, de par la qualité et la complexité des dossiers.

Conformément à notre engagement, nous avons présenté ces deux projets au Conseil National, lors d'une Commission Plénière d'Etudes tenue le 24 septembre 2018, en exposant les choix qui ont conduit à présélectionner un opérateur parmi les deux postulants.

Comme nous l'avons précisé à cette occasion, le contenu du projet présélectionné n'est pas figé et des adaptations pourront être envisagées pour tenir compte des observations du Conseil National. À cette fin, des réunions avec les élus en présence de l'opérateur choisi seront organisées.

Nous avons entendu les souhaits exprimés. Nous avons d'ores et déjà demandé à l'opérateur d'examiner la faisabilité de construire en toiture du futur centre commercial de Fontvieille des immeubles à usage d'habitation.

De même, dans le cadre de l'implantation de salles de cinéma qui figurait au programme, l'attention de l'opérateur présélectionné a été attirée sur l'importance que ce complexe cinématographique soit de dernière génération, avec une capacité de 3 à 5 salles restant à déterminer.

Il est aussi important de souligner que l'hypermarché actuel sera naturellement conservé avec les surfaces qui lui paraîtront les plus adaptées. Le relogement de tous les commerçants actuels est également prévu, avec la volonté de maintenir leur activité pendant les travaux.

S'agissant de la modification de la législation relative au travail dominical, c'est un sujet de société important. Depuis plusieurs mois, des échanges ont été engagés avec toutes les parties concernées et la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Il nous reviendra de trouver ensemble le bon équilibre entre l'amélioration de notre attractivité commerciale et le souci de préserver une société qui ne soit pas exclusivement tournée vers la consommation.

La Principauté mérite cette approche, pour aboutir à une solution qui nous ressemble : adaptée à nos réalités, raisonnable et mesurée.

Dans les prochains jours, nous serons en mesure de faire parvenir à votre Assemblée un projet de loi sur ce sujet. Il nous reviendra, sur cette base, de rechercher une solution commune répondant aux besoins de la Principauté.

Toujours dans le domaine de l'activité économique, je confirme que *Monaco Boost* sera un centre d'affaires d'une superficie d'environ 1.200 m² situé à Fontvieille. Il permettra d'accueillir des activités professionnelles exercées par des nationaux.

Le projet architectural de *Monaco Boost* vous a été présenté le 19 septembre dernier dans les bureaux de l'architecte et a été définitivement arrêté.

Il a été convenu également qu'une réunion sera prochainement organisée entre les élus et le Gouvernement, afin d'évoquer ses modalités de fonctionnement.

Pour ce qui concerne la transition numérique, qui touche de manière transversale tous les secteurs d'activité de la Principauté, le Gouvernement

continue d'en faire une priorité de son action publique.

La création d'une Délégation Interministérielle chargée de coordonner tous les acteurs concernés et l'importante augmentation des moyens proposée l'année prochaine seront des puissants leviers de transformation administrative, mais pas seulement.

Avec la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique, nous nous sommes dotés d'une organisation à même de pouvoir mettre en œuvre les premiers projets de la *Smart Principality* monégasque.

Cette stratégie a été présentée et partagée avec vous au début de l'été. Depuis, des avancées concrètes ont déjà été obtenues, notamment dans la e-éducation avec le *coding* dans le primaire et le secondaire, ou encore dans la e-santé, avec la construction d'une feuille de route de santé numérique définie conjointement avec le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.

Par ailleurs, d'ici la fin de l'année 2018, des démarches en ligne seront proposées ou améliorées. Elles permettront :

- de gérer en ligne, pour les parents, les réservations de journées au Centre de loisirs Prince Albert II, ainsi que l'inscription aux activités du Pass'Sport culture ;
- d'accueillir un stagiaire en entreprise ;
- d'adhérer au Pacte National de la Transition Energétique ;
- d'obtenir une subvention pour l'achat d'un véhicule propre ;
- de proposer une candidature spontanée à la D.R.H.F.F.P. .

Le développement du numérique est une priorité que nous partageons et je m'en réjouis tout particulièrement. Cette priorité se retrouve et est confirmée dans les inscriptions réalisées au Budget Primitif 2019.

Je souhaite à présent aborder un autre volet important de la politique du Gouvernement, à savoir les travaux publics, qui aujourd'hui dessinent le visage de la Principauté de demain.

Comme je l'ai déjà souligné, la crise des « Jardins d'Apolline » et les problèmes rencontrés dans l'immeuble « l'Hélios » sont une épreuve pour tous : pour les occupants comme pour le Gouvernement. Nous restons déterminés à offrir aux occupants de ces deux ensembles la possibilité de retrouver des appartements irréprochables. Et en parallèle, nous tirerons tous les enseignements de cette crise, pour qu'une telle situation ne puisse plus se reproduire.

Pour autant, les décisions prises étaient nécessaires. Elles l'ont été dans une transparence totale vis-à-vis des locataires. Cette dimension de la crise était importante pour le Gouvernement, c'est pourquoi nous avons nommé une personne dédiée à cette question : Albert CROESI, dont nous pouvons collectivement saluer l'excellent travail dans ce domaine. Grâce à ce travail et aux décisions prises, les locataires des premiers blocs d'Apolline pourront réintégrer leur appartement dès l'an prochain.

Les occupants de « l'Hélios » bénéficieront naturellement de la même détermination.

En parallèle, nous avons par ailleurs réinterrogé l'ensemble des procédures de la commande publique, avant et après la livraison des ouvrages : il s'agit de revoir nos niveaux d'exigence au moment des appels d'offres, pendant la construction mais également pendant toutes les années d'exploitation, avec des procédures d'entretien efficaces.

Dans ce domaine, Monsieur le Rapporteur, vous avez cité les règles de passation de commandes publiques qui datent de 1959 pour les marchés de l'Etat. Le Gouvernement en convient : ces règles ne sont plus adaptées aux enjeux actuels. Les enseignements tirés de la crise des « Jardins d'Apolline » que je viens d'évoquer en témoignent. L'heure est venue de moderniser nos procédures, à la lumière des défaillances constatées.

Pour les entreprises : encadrement, procédure qualité, sous-traitance doivent être mieux maîtrisés pour pouvoir bénéficier à l'avenir de la commande publique.

Dans ce même esprit, et en totale liaison avec la Chambre Patronale du Bâtiment, une Ordonnance Souveraine a été mise au point pour renforcer la professionnalisation des métiers du bâtiment. Elle devrait être publiée au Journal de Monaco dans le courant de ce mois.

Pour les architectes et leurs bureaux d'études : il faut une direction de chantier proactive et présente sur site. Si les architectes n'arrivent pas à attirer de solides compétences en direction de chantier, nous

ferons appel aux prestataires de qualité qui sauront y parvenir.

J'ai ainsi demandé une analyse de la meilleure manière d'organiser contractuellement la maîtrise d'œuvre, entre la phase de conception et la direction des travaux, pour parvenir à mieux responsabiliser les intervenants, y compris sur le plan assuranciel. Les options possibles ont été étudiées cet été et le Gouvernement va maintenant pouvoir les évaluer.

L'attribution des marchés ne se fera plus au moins-disant, mais comme vous l'avez signalé au mieux-disant. C'est la feuille de route que Madame GRAMAGLIA a fixée au nouveau Directeur des Travaux Publics.

Vous avez évoqué la proposition de loi n° 227 sur ce sujet. Nous avons lu attentivement les propositions émanant de ce texte. Elles sont essentiellement de nature réglementaire et nous déposerons donc d'ici la fin de l'année un projet de loi synthétisant les aspects législatifs, qui seront conformes à la proposition initiale.

Dans le même esprit, nous devons enfin réviser le schéma d'assurances, pour faire face à nos véritables besoins et clarifier le rôle des services, leur compétence et leur communication lorsque des sinistres apparaissent.

Cet exercice utile d'introspection a conduit et conduira à des améliorations nombreuses et utiles.

Dans un autre domaine, je vous entends ce soir parler de nombreux chantiers à l'arrêt. Je voudrais signaler qu'un seul chantier a vu son activité diminuée : il s'agit de l'opération Pasteur, pour laquelle le Gouvernement a pris la décision de relancer un appel d'offres, suite à un dépassement de près de 25 M€ lors de l'ouverture des plis d'un seul lot : celui de génie civil concernant les fondations.

C'est une décision de bon sens, que le Gouvernement assume, car il en va de la préservation des deniers publics.

Je vous confirme également que nous tiendrons compte des expériences passées. Les entreprises dont les défaillances auront été démontrées ne seront plus bénéficiaires de commandes publiques et se verront déclassées dans nos procédures.

La Direction des Travaux Publics a dans sa nouvelle feuille de route l'évaluation des entreprises et prestataires. Ce sera un point non négociable et très important pour les professionnels de la place qui souhaitent travailler avec l'Etat.

Par ailleurs, vous évoquez de nombreux marchés passés de gré à gré. Les rares opérations de ce type engagées dernièrement (« Portier », surélévation des « Jardins d'Apolline ») n'ont pas vocation à se reproduire, ni à se généraliser.

En ce qui concerne les chantiers, vous rappelez plusieurs propositions formulées courant juillet pour réduire les nuisances, notamment sonores, qu'ils génèrent.

Je l'ai dit souvent et je le répète ce soir : le cadre de vie offert aux Monégasques et résidents de la Principauté est également une préoccupation constante du Gouvernement.

Dans ce contexte, le Gouvernement s'est fixé pour priorité d'amener tous les acteurs impliqués dans la réalisation de travaux à l'exemplarité des dispositifs, des technologies, des méthodes et moyens utilisés sur les chantiers.

Ainsi, plus qu'une charte contraignante, sujette à l'acceptation de chacun et pouvant donc laisser certaines entreprises ne pas s'y conformer, le Gouvernement procédera à la publication sous un mois de deux arrêtés ministériels très complémentaires pour limiter les nuisances sonores et mieux encadrer les horaires de chantier.

Et parce qu'il faut montrer l'exemple, dans l'attente de l'entrée en vigueur de ces dispositifs, l'Etat a décidé de mettre en place sur ses propres chantiers une démarche d'amélioration.

Je citerai à ce titre les dispositifs anti-bruit testés depuis plusieurs mois par les services de l'Etat, et que nous généraliserons. Vous les avez peut-être vus dans plusieurs endroits de la Principauté : ce sont les murs de couleur verte qui encerclent des chantiers de voirie.

S'agissant du projet de rénovation du Larvotto, je vous rappelle ma lettre du 11 septembre 2018. Elle confirmait au Conseil National l'attention particulière que nous portons aux commerçants dans le cadre de cette rénovation.

Les commerces pourront continuer à exercer pleinement leur activité lors de la prochaine saison estivale.

Suivant les échanges intervenus et les préoccupations exprimées, un projet de rénovation adapté, sur la base de celui de l'architecte Renzo PIANO, devrait pouvoir être présenté d'ici à la fin de l'année 2018. Il sera l'aboutissement d'une démarche concertée, avec comme ligne directrice le respect de

l'élégance du site, sa fonctionnalité et la limitation des impacts sur les commerçants.

La mise en œuvre des travaux interviendra le moment venu et se fera par appel d'offres.

En restant dans le domaine de la qualité de vie, je souhaite maintenant aborder la politique de la mobilité.

Une étude complète a bien été menée en juillet 2018 sur les 86 arrêts de bus recensés en Principauté. Ces arrêts ont été analysés en détail, en vue de leur optimisation ou de leur déplacement, voire de leur suppression.

L'analyse a montré que 9 arrêts pleine voie pourraient être optimisés ou déplacés. Nous allons le faire en commençant par trois d'entre eux, les autres suivront.

Pour ce qui concerne les vélos électriques, l'instauration d'une subvention est prévue dans le cadre du futur dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules propres. En cours de finalisation, celui-ci prévoit l'octroi d'une subvention s'élevant à 30% du prix T.T.C. du véhicule, hors options, avec un plafond de 400€.

S'agissant des transports en commun, le Gouvernement entend effectivement renforcer les fréquences des bus de ville.

Augmenter davantage la fréquence des lignes de bus de la C.A.M. se heurte toutefois au problème de la densité de la circulation en Principauté. C'est donc principalement l'amélioration de la régularité du cadencement aux heures de pointe qui permettra d'offrir des temps de trajet plus attractifs pour les voyageurs.

La desserte de Monaco par les transports en commun (L100 et S.N.C.F.) n'est certes pas satisfaisante, mais elle n'est pas inefficace (8 millions de passagers transportés par an). Ce sont autant de véhicules particuliers qui ne viennent pas grossir le flot de la circulation en entrée et sortie de la Principauté.

Le mécontentement dont vous parlez existe bien. Il ne faut pas le nier. Il provient d'une demande toujours plus forte, confrontée au manque de confort, de ponctualité, ainsi qu'à un manque de service de la S.N.C.F..

Nous recherchons inlassablement des améliorations mais, vous en conviendrez, nous devons composer avec le gestionnaire du réseau.

Pour notre part, nous ne lésinons pas sur les moyens. Les actions de la Principauté se sont concrétisées par la signature en 2016 d'une convention relative au financement des études d'avant-projet pour l'amélioration à court terme des performances de la ligne ferroviaire Mandelieu – Vintimille.

Les études d'opportunité et de faisabilité ont permis de déterminer les aménagements les plus pertinents et les plus efficaces pour répondre aux objectifs du projet.

La Principauté serait bénéficiaire de ce projet, avec 56 % des voyages supplémentaires attendus sur la ligne à destination ou en provenance de Monaco. Notre gare serait effectivement celle où la fréquentation augmenterait le plus en volume.

En outre, la mise en accessibilité P.M.R. de la gare de Nice Riquier est en cours de réalisation et la Principauté participera financièrement aux travaux. L'objectif est une mise en service en décembre 2019.

En ce qui concerne les bus régionaux, l'Etat continue à faire du renforcement aux heures de pointe de la ligne 100 Nice – Monaco – Menton une priorité.

Elle transporte 3.600 passagers par jour dans les deux sens, soit l'équivalent de deux trains.

Les problèmes rencontrés sont inhérents à la longueur de cette ligne, et aussi au fait qu'en période estivale, les touristes saturent les bus.

J'en viens à présent à l'idée de la création d'une trémie au niveau de la moyenne corniche à Cap d'Ail.

Ce projet existe depuis 2011. J'entends votre reproche, mais les délais de mise en œuvre résultent de la complexité du projet, des procédures administratives françaises et des réserves du Maire de Cap d'Ail.

Aujourd'hui, néanmoins, grâce aux instructions de la Ministre française en charge des Transports, le projet de trémie est intégré à une réflexion plus globale prenant en compte la création de la bretelle de l'autoroute A8 à La Turbie, ainsi que le projet de mise en sécurité du Tunnel Rainier III.

L'objectif principal de ces aménagements est d'assurer la sécurité des usagers dans les deux tunnels, en évitant les remontées de queue et en permettant ainsi l'évacuation rapide en cas d'incident.

En mai dernier, lors d'une nouvelle réunion avec les autorités françaises, le Maire de Cap d'Ail a réitéré ses réticences quant au projet de réalisation

d'une trémie, notamment au regard des désagréments générés par les travaux échelonnés sur 20 mois, avec interruption en été.

Toutefois, des « aménagements légers » pourront être réalisés d'ici la fin 2018 au niveau des carrefours concernés.

La décision finale de réaliser la trémie sera prise au regard des résultats constatés de trafic dans les deux tunnels, après livraison de la bretelle de l'autoroute et réalisation de ces premiers travaux sur les deux carrefours, soit en 2022.

Comme vous le voyez, nous sommes confrontés à de nombreuses contraintes, car les mesures qui nous paraissent, à nous de bon sens et à vous faciles en termes de mise en œuvre rapide, ne dépendent pas seulement de notre simple bon vouloir. Nous ne sommes pas les seuls décideurs, bien évidemment, lorsque nous devons intervenir sur le territoire du pays voisin, fusse celui des communes limitrophes.

Pour ce qui concerne une éventuelle liaison maritime régulière, je rappelle que, dans un objectif de fluidification du trafic, ce projet vise essentiellement les personnes qui rejoignent chaque jour la Principauté par la route depuis Nice.

Sur le trajet Nice – Monaco et Monaco – Menton, plusieurs opérateurs se sont manifestés. Leurs offres sont en cours d'examen par les services du Département de l'Équipement de l'Environnement et de l'Urbanisme.

Nous n'excluons rien. Ce n'est pas simplement une question de financement. Car, si cette idée peut paraître séduisante, il convient d'être prudent, dans la mesure où ce mode de transport présente un faible report modal potentiel par rapport au train ou au bus.

En effet, à ce jour, les projets présentés au Gouvernement sur la liaison Nice - Monaco offrent une fréquence aux heures de pointe de 30 mn (contre 12mn pour le T.E.R. et 10 mn pour la ligne 100) avec 260 passagers par navette (contre 1.800 par rame T.E.R. ou 150 par bus, toutes les 10 minutes, avec la ligne 100).

Nous restons cependant ouverts à toutes les solutions permettant d'améliorer et de fluidifier la circulation en Principauté et à ses abords. Nos services examinent attentivement les projets qui nous sont présentés afin de déterminer les conditions à la fois techniques et financières dans lesquelles la Principauté pourrait contribuer à une alternative de transport pour rejoindre son territoire, en plus de celles déjà existantes.

Au sujet de la Brasca, il convient de rappeler que ce terrain n'a été acquis par l'Etat que très récemment. À ce jour, le site est utilisé pour l'entreposage de l'A.C.M. et le stationnement des poids lourds durant le Grand Prix de Formule 1.

Si nous réfléchissons à la création d'un parking de dissuasion d'environ 3.500 places sur 5 à 7 niveaux, et à la possibilité de l'associer à une liaison expresse aérienne ou souterraine, nous devons tenir compte du fait qu'il ne peut s'agir que d'une solution à moyen, voire à long terme, car les règles d'urbanisme françaises ne le permettent pas pour l'instant.

Les démarches administratives liées à l'avenir de ce terrain sont de la compétence de la Métropole Nice Côte d'Azur et du représentant de l'Etat français dans les Alpes Maritimes.

Il a été demandé que ce site soit inscrit en tant que tel dans le P.L.U. métropolitain.

En ce qui concerne la dégradation des conditions de circulation dans Monaco, il serait réducteur de penser que la problématique se résume à la simple question de la création ou pas d'une « brigade » spécifiquement dédiée à la circulation.

La sécurité et la qualité de vie, dont la facilité de circuler est un des facteurs, doivent être traitées globalement, sans être opposées l'une à l'autre, au travers d'une optimisation des moyens, notamment humains, et de leur polyvalence.

Les tests actuels, en traitant ponctuellement des points identifiés de congestion, ont pour objet de révéler la complexité des phénomènes et de préciser les actions multiples et coordonnées que leurs solutions réclament.

D'évidence, celles-ci ne pouvant pas être délogées à moyens constants, un renforcement des moyens de la Division de la Police Urbaine est donc nécessaire.

Il est prévu dans le Budget Primitif 2019, qui vient d'être déposé sur le bureau de votre Assemblée, au-delà des postes relevant du plan « Sûreté Publique 2020 », d'ajouter 10 postes supplémentaires à l'issue de nos échanges privés.

C'est dire toute l'attention que nous apportons, comme vous, à cette initiative que je crois ressentie positivement par les Monégasques et les résidents.

Pour ce qui concerne par ailleurs la circulation sur la Place du Casino, je réaffirme bien volontiers qu'un bilan du test réalisé va très prochainement intervenir. Vous le voyez : le pragmatisme et la recherche de solutions au service des Monégasques

et des résidents nous guident dans tous les domaines, tout comme vous.

Je souhaite à présent en venir à la situation des monopoles concédés, évoquée par Monsieur le Rapporteur.

Vous relevez que la S.B.M. a fait de gros investissements immobiliers, dont elle tirera d'ailleurs très prochainement les bénéfices. Cela ne s'est pas fait au détriment des jeux. En effet, dans le même temps, Monsieur Pascal CAMIA a mis en œuvre la relance des activités jeux en essayant de faire revenir les joueurs historiques, mais également en capitalisant sur les *fun players*.

L'objectif du nouveau programme de fidélité mis en place début 2018 est bien celui d'un accueil personnalisé.

Nous avons pu échanger longuement sur ces questions vendredi dernier en Commission tripartite.

Vous en conviendrez, nos échanges ont été fructueux et constructifs. Ils ont permis de mesurer les efforts entrepris pour relancer les jeux dont les premiers effets sont d'ailleurs perceptibles.

S'agissant de la modification du calcul de la redevance afin que les remises ne soient plus prises en compte dans l'assiette de calcul, le Gouvernement, ainsi qu'il l'a indiqué, n'est pas hostile à l'envisager. Il souhaite cependant, avoir la certitude que cette mesure qui aurait un impact sur des recettes de l'Etat ait bien l'effet escompté et s'assurer ainsi de l'efficacité des remises accordées à la clientèle.

Nous avons parlé d'une période d'essai. Je serais très rapidement en mesure de revenir vers vous à ce sujet. Elle permettrait ainsi de mesurer les bénéfices d'une telle mesure avant d'envisager de la pérenniser.

Nous avons évoqué aussi l'école des jeux qui est en cours. Je voudrais à cette occasion saluer les efforts d'adaptation des employés de la société, en liaison avec le management. Il est important que l'accès à cette profession qui demande des qualités spécifiques et un engagement important puisse continuer à demeurer ouvert et attractif pour les jeunes Monégasques qui le désireraient.

S'agissant des écoles de jeux, la dernière a démarré en septembre, et la prochaine dépendra des besoins de la société, ainsi que nous l'avons évoqué lors de la Tripartite de vendredi dernier.

Concernant Monaco Telecom, le Gouvernement se félicite comme vous de l'acquisition réalisée à l'international, qui permet d'envisager de nouvelles sources de croissance pour l'entreprise.

Sans même attendre les bénéfices de cette acquisition, Monaco Telecom continue d'investir pour améliorer ses services. Je pense notamment au lancement de la 5G, il y a 15 jours, et à l'objectif de couvrir la totalité de la Principauté à l'été 2019. Cela fera de nous le premier pays à proposer ce service à tous.

Pour ce qui est du marché national, je vous confirme que l'offre mobile demandée pour les jeunes sera lancée au mois de novembre, et que les volumes d'utilisation d'Internet mobile ont tous été augmentés en octobre dans les forfaits, sans modification des tarifs.

De plus, sur le sujet de la facture papier, nous avons décidé avec le concessionnaire, après nos échanges avec le Conseil National, que celle-ci serait en définitive gratuite pour les plus de 60 ans et que son tarif serait ramené à 5 € pour les autres. Les sommes perçues seront intégralement reversées par Monaco Telecom à la Fondation Prince Albert II.

Enfin, je vous confirme que le Gouvernement et le concessionnaire travaillent concrètement sur le déploiement général de la fibre optique en Principauté et qu'un partage de ce plan avec les élus se fera prochainement, dans le cadre de la Commission des concessions.

Je suis d'ailleurs heureux des échanges fructueux et positifs qui ont pu s'établir au sein de cette commission.

Dès le début de l'année prochaine, nous pourrons mesurer les effets des dispositions qui ont été décidées et en tirer les conséquences nécessaires, notamment au niveau du renouvellement de la concession.

Je voudrais à présent m'arrêter un instant sur un point important de l'action gouvernementale qui est revenu à plusieurs reprises dans le rapport : je veux parler du domaine de la santé.

S'agissant tout d'abord de la dépendance, le Département des Affaires Sociales et de la Santé conduit depuis plusieurs mois une réflexion sur ce sujet d'importance pour nos aînés et leur bien-vivre à Monaco.

Vous avez été associés aux premières conclusions en ce domaine.

Nous venons de vous faire parvenir les documents complets, qui pourront nourrir nos discussions et nos débats sur cet important dossier.

Par ailleurs, le Fonds dépendance permettra au Gouvernement de faire face aux futures dépenses qui seront engagées, notamment dans le domaine du « mieux-être » à domicile, en lien avec le développement de la e-santé, ou encore pour l'agencement des futurs lieux d'accueil des personnes âgées.

Pour ce qui concerne l'accès aux lits du Service de Soins de Support et de Soins Palliatifs, je confirme que le Département des Affaires Sociales et de la Santé a donné instruction à la Direction du Centre Hospitalier Princesse Grace de prioriser les Monégasques et les résidents. Sur ce point nous nous rejoignons.

Pour autant, cette position ne s'oppose pas à la décision de permettre l'accueil de patients assurés sociaux français, lorsque ces lits ne sont pas occupés.

L'Hôpital s'inscrit en effet dans un bassin de patientèle qu'il prend en charge, et je rappelle que 70% des patients du C.H.P.G. sont des assurés du département voisin, notamment des communes limitrophes.

Il ne s'agit pas d'accueillir des patients lointains mais ceux soignés habituellement au C.H.P.G., connus et suivis depuis parfois 20 à 30 ans.

Serait-il concevable d'indiquer à ces patients qui entrent dans la souffrance qu'ils doivent aller se faire soigner ailleurs, alors même que le C.H.P.G. est en mesure de les accueillir et de les soulager ?

C'est une question d'humanité.

Nous devons continuer à soutenir le rayonnement de notre hôpital. Par principe, il ne serait pas admissible que les organismes de prise en charge du pays voisin ne reconnaissent pas ce service et remettent en cause la place du C.H.P.G. dans l'offre de soins de la région.

Je tiens d'ailleurs à souligner que, contrairement à ce qui a été indiqué, il n'a pas été facile d'obtenir l'accord de la partie française pour le conventionnement de ces lits.

Je précise enfin que, si le Gouvernement travaille bien sûr pour aujourd'hui, il construit également l'Hôpital de demain. Une extension de la capacité de ce service est donc prévue pour passer de 4 à 10 lits dans le nouveau C.H.P.G..

La position du Gouvernement correspond à une vision tout simplement humaine et médicale : comme vous le savez, le médecin soigne et n'exclut pas.

Vous évoquez par ailleurs, Monsieur le Rapporteur, le sujet important des négociations actuellement en cours en vue d'un éventuel accord d'association avec l'Union européenne.

Je voudrais tout d'abord revenir sur la transparence et l'importance des échanges avec le Conseil National.

Depuis l'ouverture de la négociation en 2015, le Gouvernement, et plus particulièrement le Négociateur Monsieur Gilles TONELLI, ont veillé à assurer une information régulière, transparente, précise et la plus complète possible des élus.

Le Gouvernement fait preuve dans ce dossier de sa totale disponibilité pour répondre dans le détail à toutes les questions posées. Je pense que cela a été très fructueux et a permis de dépasser un certain nombre de préjugés et de malentendus sur la question.

Cette information régulière est importante, nécessaire et indispensable. Le Gouvernement y est attaché. J'y suis attaché. Le Conseil National ne découvrira pas l'éventuel accord avec le dépôt du projet de loi portant approbation de ratification.

J'en viens à présent à votre demande, Monsieur le Rapporteur, sur les études d'impact d'un éventuel accord d'association avec l'U.E. .

Le Gouvernement Princier, soucieux de l'essor économique du Pays, est particulièrement sensible aux obstacles que peuvent rencontrer les entreprises de la Principauté dans le développement de leurs activités à l'étranger.

Tout d'abord, contrairement à ce qui est affirmé, des études d'impact économiques générales ont été menées au début de la négociation. Toutes ont été communiquées au Conseil National :

- Une étude réalisée par l'I.M.S.E.E. en 2015 sur nos relations commerciales avec les Etats membres de l'U.E., conduite selon les orientations du Président CHIAPPORI et de son Comité scientifique. Elle a permis d'évaluer la répartition du chiffre d'affaires des entreprises de Monaco selon leurs différentes zones de destination, à savoir Monaco, la France, l'U.E. et le reste du monde. Les enseignements de cette première étude sont toutefois limités, car ce qui nous intéresse avant tout, c'est que Monaco

renforce son attractivité grâce à cet accord. Or il est scientifiquement impossible d'évaluer le potentiel supplémentaire d'exportation de nos entreprises en cas d'accord.

- C'est pour cela qu'une deuxième étude a été entreprise, cette fois par un Cabinet privé, auprès de 187 entreprises représentant 70% du chiffre d'affaires global de la Principauté. 74 de ces entreprises ont également accepté d'être questionnées pour connaître leur ressenti et les éventuelles difficultés qu'elles rencontrent. Au-delà des chiffres abstraits, il est important de disposer d'éléments qualitatifs. Comme souvent à Monaco, la masse n'étant pas d'une taille critique, une démarche qualitative doit être préférée à une démarche quantitative.

En juillet dernier, le Gouvernement vous a également communiqué un document recensant de manière anonyme, secteur par secteur, les principales difficultés rencontrées par les entreprises monégasques dans leurs échanges commerciaux.

Je voudrais enfin faire un point sur les fameuses « lignes rouges » que vous évoquez, fixées par S.A.S. le Prince Albert II, et auxquelles nous sommes comme vous très attachés. Vous les connaissez comme nous. Il s'agit notamment de la priorité nationale et du régime d'autorisation à l'installation.

Notre objectif est de trouver des solutions innovantes à des situations qui n'ont aucun précédent. Nous constatons un état d'esprit ouvert de la part de l'U.E. . Dans ce cadre-là, nous sommes entendus.

J'espère que nous parviendrons à un accord. C'est le sens de notre travail avec l'U.E. . Il ne sera possible que si il est totalement satisfaisant pour la Principauté de Monaco.

Je l'ai dit et je le répète : nous ne transigerons pas là-dessus !

Je souhaite à présent aborder un autre volet important de la politique du Gouvernement : notre action en faveur de la jeunesse.

Pour ce qui concerne tout d'abord les bourses d'études, nous avons bien entendu vos demandes de revalorisation du budget qui doit leur être consacré. Comme nous vous l'avons dit en séances privées, je vous confirme que les crédits pour 2019 ont bien été majorés de 50%.

Au-delà de cette revalorisation, le Gouvernement entend inscrire cette aide dans sa politique globale envers la jeunesse. Celle-ci est construite autour d'ambitions majeures : une éducation de très haut niveau et une indispensable ouverture au monde.

Dans le droit fil de cette politique globale, le Gouvernement entend donc mobiliser les crédits complémentaires qui seront alloués aux bourses d'études dans le cadre du Budget 2019, pour encourager les filières jugées stratégiques pour le Monaco de demain, faciliter la poursuite d'études supérieures de haut niveau et améliorer la prise en compte du coût du logement des étudiants dans des villes au coût de vie élevé.

Vous aurez noté enfin que nous avons inscrit pour 2019 les sommes nécessaires pour l'organisation d'un concert pour les jeunes. Le Gouvernement et les services de Monsieur CELLARIO se tiennent à la disposition du Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse pour que cet événement soit organisé dans les meilleures conditions et connaisse le plus grand succès possible.

J'en viens à présent à un autre thème de votre rapport : la Fonction Publique, à travers deux points que vous évoquez, à savoir la prime de fin d'année et le financement des retraites.

S'agissant du premier point, je voudrais confirmer que nos échanges ont permis d'avancer sur le sujet de manière concertée et constructive.

Comme indiqué dans ma lettre du 21 septembre dernier, le Gouvernement a intégré à ce Budget Rectificatif 2018 un doublement de l'enveloppe globale consacrée à la prime de fin d'année par rapport à 2017, en privilégiant une approche sociale.

Ainsi, au regard des remarquables résultats économiques et financiers qui se dessinent pour cette année 2018, le personnel de la Fonction Publique, en activité ou retraité, touchera au mois de décembre une prime de 350 € pour les plus hauts revenus, de 650 € pour les plus modestes, et de 500 € pour les tranches intermédiaires.

Je précise d'ailleurs, Monsieur le Rapporteur, que, comme pour les années précédentes, les personnels du C.H.P.G. ont été intégrés par le Gouvernement à ce dispositif.

Je vois une nouvelle fois ici le bon exemple d'un travail concerté, où les idées de chacun, à savoir la majoration souhaitée par le Conseil National et l'approche sociale préconisée par le Gouvernement, aboutissent à une solution équilibrée, qui va dans le sens de l'intérêt des personnels concernés.

Pour ce qui concerne le système de retraite des fonctionnaires, je vous confirme que les éléments financiers des études d'actuaire vous seront adressés très prochainement, puisque nous venons de les recevoir.

Mais je souhaite clarifier les choses et répondre aux inquiétudes qui pourraient exister ici et là inutilement :

- les pensions de retraite sont et seront bien acquittées en temps et en heure ;
- le budget de l'Etat les assurera et fera face à ses obligations ;
- il n'est pas question non plus de remettre en cause les avantages acquis.

Nous discuterons donc de l'intérêt de créer un Fonds et des modalités de sa gestion.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

Comme vous l'avez vu, j'ai essayé de répondre au nom du Gouvernement à toutes les questions posées, le plus précisément possible et sans arrière-pensée. Je rappellerai les réponses de la façon suivante :

Mesures en faveur du logement des Monégasques pour les prochaines années en plus des opérations déjà lancées : démarrage du projet Grand Ida, dépôt d'un projet de loi d'utilité publique pour permettre la réalisation de Testimonio III, lancement de deux opérations intermédiaires, réflexion autour d'un plan logement à moyen terme ;

Mesures en faveur de la jeunesse pour 2019 : l'organisation d'un grand concert et l'augmentation de 50% du budget des bourses d'études ;

Mesures en faveur de la qualité de vie : mesures en faveur de la mobilité et de la fluidification de la circulation ; réglementation plus contraignante pour les chantiers avant la fin de l'année 2018, avec des sanctions et des contrôles plus importants ;

Mesures en faveur de la Fonction Publique et du personnel du C.H.P.G. : doublement du budget consacré à la prime de fin d'année 2018 en favorisant les revenus les plus modestes ;

Mesures en faveur du commerce, par la poursuite de nos discussions sur le centre commercial de Fontvieille, dans lequel nous conserverons l'hypermarché et les commerces actuels, tout en ajoutant un grand cinéma moderne et en étudiant la possibilité d'y implanter des logements domaniaux.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, je suis heureux de constater que le Gouvernement et les nouveaux élus apprennent à bien travailler ensemble, chacun dans leur rôle, en partageant leurs idées au bénéfice des Monégasques et de la Principauté.

Nous pouvons nous projeter sur les années à venir avec sérénité, en commençant par l'examen de ce Budget Rectificatif 2018.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. Le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre d'Etat, de votre réponse.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes, résidents et amis de la Principauté présents - d'ailleurs nombreux ce soir dans cette enceinte ce dont nous pouvons tous nous réjouir ou devant vos écrans, je tiens tout d'abord à vous dire, Monsieur le Ministre, notre satisfaction globale devant l'évolution positive, bien que récente, des relations entre le Gouvernement et le Conseil National.

Votre déclaration en réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du Conseil National démontre que la volonté du Gouvernement (je vous cite) de « s'inscrire dans une relation de partenariat constructive et apaisée », pour reprendre votre expression, « et non dans une relation de rivalité », avec le Conseil National, commence à se traduire par des positions qui se rapprochent, de plus en plus concrètement.

Mais il demeure encore certains points d'incompréhensions voire de désaccords, et plusieurs bonnes intentions ou annonces, qui doivent encore se traduire dans les faits et par des applications sur le terrain. J'y reviendrai.

Permettez-moi, à présent, de féliciter à mon tour chaleureusement notre Rapporteur, le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur Balthazar SEYDOUX, pour son excellent rapport, plus politique qu'à l'accoutumée, qui marque le retour du Conseil National dans la plénitude des prérogatives qui sont prévues pour lui

par la Constitution.

Je voudrais associer à ces félicitations l'ensemble des élus membres de la Commission des Finances, qui ont voté ce rapport à l'unanimité des présents, il faut le noter, y compris les élus de la minorité présents ce jour-là, Madame Béatrice FRESKO-ROLFO et Monsieur Jacques RIT.

Monsieur le Ministre, chaque fois que le Gouvernement entend une demande légitime et raisonnable des Monégasques et des résidents, à travers notre Assemblée élue, il faut comprendre que c'est tout notre système politique qui sort renforcé. C'est quand l'Assemblée démocratiquement élue joue pleinement son rôle, que notre Monarchie Constitutionnelle, à laquelle nous sommes viscéralement attachés, et qui est le meilleur régime pour Monaco, trouve sa pleine efficacité, sous l'Autorité de notre Prince Souverain.

Quand nous travaillons ensemble, nous faisons gagner Monaco ensemble, derrière notre Chef d'Etat, derrière notre Prince.

Revenons maintenant sur quelques points que je voudrais évoquer, après avoir entendu votre réponse, Monsieur le Ministre.

En premier lieu, venons-en à notre priorité absolue, la politique du logement, pour faire en sorte que chaque famille monégasque dont la situation le justifie, soit bien logée dans son pays dès que possible.

Je dois noter que le Gouvernement semble avoir pris la mesure de l'ampleur des problèmes. Je dois même dire que nous sommes relativement satisfaits des orientations explicites qui apparaissent dans votre déclaration.

Nos deux institutions partagent le constat qu'il faut considérablement augmenter le nombre d'appartements domaniaux neufs, construits dans les prochaines années. Rappelons que près de 400 familles ont fait acte de candidature pour la prochaine Commission d'Attribution, de début 2019, alors que nous ne disposerons que de 90 logements à attribuer.

Nous parlons bien d'appartements domaniaux neufs construits. Vous le savez, depuis ma première élection, j'ai toujours porté une attention très particulière à ce dossier du logement. J'ai présidé la première Commission du Logement déjà en 1993 au Conseil National, lors de sa création, et je peux donc vous affirmer par expérience, une nouvelle fois ici ce soir, que si vous ne faites pas construire 100 logements neufs par an, vous ne pouvez pas

répondre aux besoins nouveaux de nos compatriotes. Il n'y a qu'à constater aujourd'hui l'écart entre l'offre et la demande de logements domaniaux pour le vérifier. Voilà pourquoi je ne suis pas d'accord avec l'amalgame que fait le Gouvernement entre les logements neufs construits, et ceux de récupération, rénovés. Ce gonflement des chiffres arrive à faire compter plusieurs fois les mêmes appartements dans le parc domanial, puisque je rappelle qu'un appartement récupéré, le plus souvent d'une famille qui en obtient un nouveau, c'est un appartement qui a déjà été livré une première fois et a donc déjà été comptabilisé quelques années plus tôt. Ces appartements de récupération doivent s'ajouter aux cent appartements neufs à construire, chaque année, et non pas y être mélangés, comme le fait dans ses chiffres le Gouvernement.

Pour le Grand Ida, après tant d'années de tergiversations, nous devons passer à un démarrage rapide de cette grande opération avec 140 logements neufs à la clé.

Un accord est à notre portée avec les propriétaires de la dernière villa, dénommée Les Platanes, non encore propriété de l'Etat. Il appartient au Gouvernement de conclure par un accord d'acquisition amiable. Lorsqu'on impose une vente à des propriétaires, il faut leur payer le juste prix et même un peu au-delà. Pour nous, l'utilisation de l'expropriation pour cause d'utilité publique est le recours ultime pour défendre l'intérêt général, quand l'Etat est pris en otage face à des demandes extravagantes et peu scrupuleuses, qui peuvent empêcher le lancement de ces projets d'importance nationale.

C'est pourquoi, sur une autre opération d'envergure qui pourrait permettre de réaliser jusqu'à 250 nouveaux logements, Testimonio III, nous demandons le dépôt d'un projet de loi d'expropriation dans les prochaines semaines, pour pouvoir éventuellement faire entendre raison à ceux qui voudraient se livrer à une spéculation insupportable pour l'Etat.

En ce qui concerne les nouvelles opérations intermédiaires, nous entendons votre volonté de remembrer la parcelle de la Villa les Lierres avec celle de la Villa Nathalie, dans le quartier de l'Annonciade, en aval de la Tour Odéon. Mais vous nous avez indiqué qu'il restait une douzaine de copropriétaires à convaincre. Cela nous semble peu réaliste dans un délai raisonnable, alors que nous pourrions dès à présent lancer une opération de plusieurs dizaines de logements.

Pour nous, la décision doit intervenir avant les séances publiques du budget primitif, en décembre prochain, tout comme d'ailleurs pour les remboursements éventuels des villas Jeanne ou Alice, dans le quartier du Portier.

Pour l'Aide Nationale au Logement (ANL), les demandes du Conseil National pour favoriser l'accès au secteur libre, pour nos compatriotes ne pouvant être logés dans le secteur domanial, ont été entendues ces tous derniers jours. Je laisse le soin au Président de la Commission du Logement d'y revenir dans la suite de nos débats.

Un mot tout de même sur notre satisfaction, devant votre accord concernant ces mesures souhaitées pour l'ANL, tout comme pour la révision du critère d'antériorité, dans le cas où la réunion de deux Commissions d'Attribution est espacée de moins d'un an : vous nous dites, Monsieur le Ministre, et je vous cite : « qu'il s'agit de mesures simples, pragmatiques sur lesquelles nous sommes tombés facilement d'accord ».

Si nous sommes aujourd'hui d'accord et notamment sur le fait qu'elles vont améliorer la vie des Monégasques concernés, les membres du groupe de travail du Conseil National qui ont participé à ces discussions peuvent témoigner que ce ne fut pas facile du tout, et qu'il a fallu plusieurs heures de débats contradictoires avec le Conseiller pour les Finances et beaucoup d'insistance de notre part, pour y parvenir.

Nous avons d'ailleurs quitté la dernière réunion sans accord de sa part sur un certain nombre de points qui étaient en suspens et ce n'est que dans votre discours ce soir, que nous avons obtenu satisfaction, ce dont je vous remercie.

Pour ce qui concerne le problème de la fin de vie et l'accès aux lits du nouveau service de support et de soins palliatifs créé au CHPG, nous avons clairement une vision divergente. Pour avoir étudié cette question dans d'autres fonctions, je sais que les 4 lits que nous avons réussi à ouvrir sur mon insistance, sont à peine suffisants pour accueillir les patients monégasques et résidents de la Principauté. La meilleure preuve, c'est que nous avons prévu 10 lits dans le futur CHPG.

Laisser penser, comme vous le dites, qu'avec 4 lits vous allez prioriser les Monégasques et les résidents, tout en ayant déjà conventionné ces lits avec la Sécurité Sociale française, c'est créer une illusion. C'est faire une promesse non réaliste. Soit vous réserverez ces lits pour les résidents, et dans ce cas-là vous ne pourrez pas accueillir des malades résidant

en France, soit vous accueillerez ces derniers, et vous ne pourrez pas prendre en charge tous ceux de la Principauté.

Le bon moment pour conventionner avec la Sécurité Sociale française aurait été d'attendre l'ouverture du grand service prévu dans le nouvel hôpital, qui malheureusement, compte tenu des retards du chantier, risque de ne pas voir le jour de sitôt.

Le Conseil National a largement fait la preuve de sa volonté sociale et de son humanité, et il soutient bien sûr l'ouverture de notre hôpital à tous les assurés sociaux des Alpes-Maritimes, quand cela est possible. Mais il ne cautionnera jamais des promesses qui ne peuvent pas être tenues.

Sur les graves dysfonctionnements rencontrés sur les différents chantiers publics, nous attendions que le Gouvernement se remette profondément en question, et cela semble être le cas dans votre réponse. Nos analyses sont largement convergentes. Il vous reste à présent à passer à l'action et à changer les procédures d'appels d'offres, de sélection des entreprises, de contrôle et de suivi des chantiers. Je note au passage dans votre analyse, et je m'en réjouis, l'utilisation du terme « mieux-disant » à la place du « moins-disant ».

A ce sujet, en ce qui concerne la restructuration du Larvotto, après nous avoir confirmé la mise en place d'un appel d'offres que nous demandions, vous parlez aussi désormais d'une démarche concertée. Nous attendons donc que cette concertation implique bien le Conseil National et pas seulement les opérateurs de l'extension en mer. Il doit en aller de même pour la restructuration du Centre Commercial de Fontvieille dont le programme, comme vous en évoquez désormais la possibilité, devra comporter des logements domaniaux, tout en conservant la taille actuelle de l'hypermarché.

Sur le sujet de la SBM, dont nous débattons ce soir au chapitre des Recettes, nous avons constaté trop d'effacement de la part du Gouvernement ces dernières années. Les dirigeants avaient clairement donné la priorité à l'immobilier et pas assez au développement des Jeux, pourtant au cœur de l'activité de la société et fondamentaux pour fournir des emplois de qualité à nos compatriotes. Notre méthode, c'est celle de la concertation avec les dirigeants. Mais concertation ne veut pas dire faiblesse. Nous défendons, vous le savez, avec détermination cette relance des jeux, ainsi qu'un plus grand respect de la priorité nationale dans l'entreprise. Je rappelle que nous soutenons la demande justifiée

des dirigeants de la SBM pour la suppression de la redevance sur les remises clients. Cette mesure permettra, entre autres, à nos casinos d'être plus compétitifs par rapport à la concurrence et donc de développer leur clientèle et leur chiffre d'affaires. Nous serons vigilants pour que le Gouvernement l'applique dans les meilleurs délais.

Il semble que les lignes bougent aussi sur Monaco Telecom. Dès novembre, comme nous le souhaitons, un forfait mobile « adolescent » de moins de cinq euros sera disponible, et nous pouvons envisager la gratuité de la facture papier qui était comptée plus de 10 euros pour les plus de 60 ans, dans un avenir proche. Nous attendons aussi notamment des offres plus diversifiées pour le *triple-play* (TV-Internet-Téléphone), avec un prix d'entrée de gamme enfin bien inférieur.

Nous maintiendrons la pression jusqu'à obtenir de plus amples résultats. Tout le monde doit être gagnant en ce qui concerne Monaco Telecom : l'Etat, qui doit obtenir des investissements de l'opérateur pour les infrastructures, l'actionnaire privé qui doit bien sûr dégager des bénéfices, dont une partie profite à nos recettes budgétaires puisque l'Etat est, l'autre actionnaire, mais aussi les usagers, c'est à dire les Monégasques et les résidents, qui ont été trop longtemps les oubliés de cette concession. Ils méritent une amélioration des services et une baisse des prix.

Nous y veillerons par des mesures concrètes dans les prochains mois.

Je ne reviendrai pas à ce stade, dans le détail, sur les problèmes du trafic routier pour les pendulaires venant travailler à Monaco. Je m'arrêterai tout de même sur les possibilités que nous offrent la solution des liaisons maritimes. Nous invitons le Gouvernement à approfondir le sujet et à prendre des décisions dans un avenir proche. La récente visite au Conseil National des dirigeants de la chambre monégasque du shipping nous a conforté dans l'idée que ces liaisons sont possibles et qu'elles peuvent transporter, à terme, chaque jour, plusieurs milliers de salariés pendulaires en provenance de Nice et de Menton.

A propos de circulation, nous sommes satisfaits de la mise en place de l'opération « régulation circulation » qui a démarré comme nous le demandions, lors de la rentrée scolaire. Tout le monde aura constaté les résultats très positifs d'une intervention humaine intelligente sur les points de blocage du trafic aux heures de pointe.

Nous demandions le recrutement de 15 agents pour pérenniser cette brigade de la circulation. Vous nous annoncez, ce soir, Monsieur le Ministre la création de 10 postes. Nous sommes raisonnables et donc en grande partie satisfaits.

J'espère que vous serez aussi pragmatiques sur le sujet du sens de circulation place du Casino, en stoppant l'expérience qui globalement n'est pas une réussite. Je m'en suis déjà expliqué publiquement avec des arguments très clairs.

Le point le plus important où d'indispensables progrès restent à accomplir, pour lutter contre la dégradation de la qualité de vie, c'est bien sûr la lutte contre les nuisances sonores liées aux chantiers. Vous nous avez confirmé, ce soir, la publication prochaine de deux arrêtés ministériels tant attendus. Les habitants de la Principauté ont droit à la tranquillité. Nous nous réjouissons donc définitivement lorsque nous en connaissons les détails et la réalité, comme l'efficacité de leur application dans les faits. C'est un dossier sur lequel nous serons très vigilants.

Sur la négociation en cours avec l'Union Européenne,

Je voudrais rappeler que sans traité, notre modèle économique et social est une réussite enviée de tous. Nous n'avons donc ni urgence à négocier, ni pression à subir. Nous n'avons aucune concession à faire en matière de priorité nationale. Nous devons aussi pouvoir continuer à contrôler l'installation des résidents étrangers et l'autorisation des entreprises sur notre territoire. Sans garanties durables, sans respect de ces lignes rouges dans le temps, le Conseil National ne saurait ratifier un éventuel accord. Le Gouvernement l'a compris.

Nous tenons en effet sur ce sujet depuis la campagne électorale, toujours le même discours, très ferme, que les Monégasques nous ont clairement demandé de tenir. Vous avez compris Monsieur le Ministre, que vous pouvez vous servir de notre position en contrepoids, pour défendre les intérêts de Monaco face aux négociateurs européens.

Je prends enfin note également de l'accord du Gouvernement pour l'augmentation de 50% de l'enveloppe budgétaire relative aux bourses d'études. Nous souhaitons que cette mesure soit mise en place au plus vite et que ses modalités soient décidées en concertation avec le Conseil National.

Nous avons aussi été entendus sur le doublement de l'enveloppe concernant la prime de fin d'année des fonctionnaires, des agents de l'Etat et des retraités de la Fonction Publique, sans oublier les personnels

du CHPG.

De même, pour la création d'un centre d'affaires domanial à tarifs préférentiels pour les Monégasques et pour l'organisation d'un grand concert gratuit pour l'ensemble de la jeunesse.

A l'ouverture de ces débats, je dirais donc a priori que je suis un président du Conseil National plutôt satisfait.

J'ai toujours pensé, même si cela est prévu par nos institutions, qu'un vote négatif du Conseil National sur une loi de budget, serait un échec : un échec d'abord pour le Gouvernement, mais aussi pour l'Assemblée qui n'aurait pas été capable d'être suffisamment convaincante et de peser, comme la Constitution le lui permet, sur la politique générale du Gouvernement. Si le pas vers l'autre, selon l'expression du Prince Souverain, est respecté, cela ne doit a priori pas arriver. Ce Conseil National ne sera jamais une chambre d'enregistrement, ni non plus, n'en déplaise à quelques va-t'en guerre, qui n'ont rien compris à nos Institutions, une chambre d'opposition au Gouvernement.

Monsieur le Ministre, nous attendons donc à présent de ces débats qui vont s'ouvrir que chacun puisse se déterminer vendredi soir, lors du vote final, en conscience et selon sa sensibilité, en fonction de la précision et de la sincérité des réponses que le Gouvernement apportera au fil de ces soirées.

Je vous remercie.

Monsieur le Président de la Commission des Finances, vous avez la parole.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers-Ministres, chers collègues,

J'ai bien pris connaissance de votre réponse au rapport de la Commission des Finances que nous avons élaboré de façon collective, en équipe. Nous avons eu comme objectif permanent la recherche de l'efficacité politique sur tous les sujets qui vont faire débat à l'occasion de ces soirées de Séance Publiques. Nous avons souhaité replacer dans cette enceinte une sorte de pragmatisme politique, qui s'appuie sur l'expérience d'un certain nombre de mes collègues, en particulier sur le sens politique du Président de notre Assemblée.

Nous sommes ici pour travailler pour le pays, nous sommes ici pour travailler pour les Monégasques

que nous représentons et pour le faire en toute responsabilité, en accompagnant notre mandat d'autant d'énergie que nécessaire.

« Lorsque vous travaillez pour les autres, faites-le avec autant d'ardeur que si c'était pour vous-même. » Cette citation, je vous rassure, n'est pas de moi, mais je l'emprunte volontiers à Confucius, qui aurait pu, en même temps que moi, ainsi vous répondre, Monsieur le Ministre.

Cette ardeur, nous l'avons oui et je dirais même que nous la revendiquons. Le Conseil National était effacé, il est de retour, et bien sûr, il faut que notre ardeur en soit l'un des moteurs. L'autre moteur, c'est l'esprit de responsabilité. La majorité porte un programme raisonnable, fondé sur des demandes claires et légitimes.

Nos demandes s'inscrivent dans un paysage institutionnel qui a changé, d'abord par l'impact des dernières élections, avec des positions très tranchées que les Monégasques nous ont demandé de tenir, avec une situation plus que tendue sur le front du logement pour les compatriotes et un paysage institutionnel qui a changé sur la forme puisque vous avez Monsieur le Ministre, pris, semble-t-il, la mesure du résultat de ces élections nationales, et que vous nous considérez enfin comme un partenaire institutionnel.

J'attends de ces débats non pas des annonces ou des effets d'annonces mais des engagements crédibles, concrets, assortis de délais prévisionnels, ou d'explications sur des phasages ultérieurs.

Avant de laisser la parole à l'ensemble de mes collègues de la majorité et des minorités, je voudrais rappeler que ce rapport de la commission a été voté à l'unanimité des présents.

Ce rapport a été élaboré avec une direction claire et les apports des compétences de professionnels de grande qualité, qu'ils soient membres du Cabinet du Président ou permanents du Conseil National, et que je souhaiterais ici remercier sincèrement pour leur travail, ils y ont mis, eux aussi beaucoup d'ardeur.

Sur le logement, c'est à vous d'agir pour débloquer les situations de Grand Ida et de Testimonio III, comme c'est à vous qu'il appartient de procéder à une réforme en profondeur de la façon d'aborder les chantiers publics et le suivi des entreprises retenues ou non pour la construction. Il n'est plus possible dans notre pays de se retrouver confronté aux désastres que nous connaissons, je veux parler des Jardins d'Apolline ou encore d'Hélios. Il n'est plus

possible non plus de se retrouver avec un chantier comme celui de l'îlot Pasteur, qui doit accueillir le nouveau collège pour nos enfants, à l'arrêt pour de sombres raisons administratives.

Sur la qualité de vie, le chantier est lui aussi énorme, les solutions sont là, elles existent, alors avançons. Certains de mes collègues y reviendront et nous avons déjà eu des séances privées à ce sujet, là encore vous connaissez nos positions, la balle est dans votre camp.

Enfin, pour financer cette politique ambitieuse, sans remettre en question le principe de l'excédent budgétaire que nous appelons tous de nos vœux, le programme de la majorité propose de nombreuses solutions permettant de développer les recettes budgétaires. Nous y reviendrons là encore, mais le Président de la Commission des Finances que je suis a bien en tête la nécessité de maintenir et de développer un haut niveau de recettes pour l'Etat.

Pour conclure, je dirai que le rendez-vous du budget rectificatif ne doit pas être, ne peut pas être, un rendez-vous raté. Nous l'avons exprimé ce matin dans la presse avec le Président et je l'ai répété moi-même : « la balle est désormais dans le camp du Gouvernement ». L'automne budgétaire s'ouvre cette semaine avec le vote, ou non, d'un budget rectificatif très politique, et se terminera en décembre là encore avec le vote, ou non, du Budget Primitif 2019.

En tant que partenaires institutionnels, chacun avec ses prérogatives, tâchons de faire ensemble, de ces multiples rendez-vous des réussites politiques pour notre pays, pour nos institutions respectives, pour notre système politique, pour notre modèle économique et social avancé, pour nos compatriotes et pour toute la population de Monaco.

Je vous en remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président de la Commission des Finances. Vous êtes déjà plusieurs à m'avoir demandé la parole : Mme BERTANI, M. ROSE, Mme FRESKO-ROLFO, M. LOBONO, M. JULIEN mais commençons déjà par Madame la Vice-Présidente, Monsieur ROBINO ensuite, vous venez de lever la main.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, je vous remercie.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres,

Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Je débiterai mon intervention en rappelant que l'article 25 de notre Constitution dispose que « La priorité est assurée aux Monégasques pour l'accèsion aux emplois publics et privés, dans les conditions prévues par la loi et les conventions internationales ».

La priorité nationale est donc un droit constitutionnel, qui doit s'appliquer à tous, et dans tous les secteurs. Elle doit être garantie pour l'ensemble des Monégasques, mais surtout doit être mise en œuvre par toutes les entreprises.

Malheureusement, aujourd'hui, le résultat escompté n'est pas là. Dans de trop nombreuses entreprises, et notamment dans certaines entreprises à monopole concédé dans lesquelles l'Etat est actionnaire, trop peu de Monégasques sont comptabilisés parmi les employés.

Je veux parler de la SBM ou encore de Monaco Telecom. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, et je ne reviendrai pas dessus.

Mais n'est-ce pas bien là le rôle de l'Etat, dans des sociétés où il a sa part de gouvernance, et donc son mot à dire, de jouer pleinement son rôle social, et par là même de veiller dans ces entités en premier lieu, au respect de la priorité nationale ?

Concernant la SBM, de nombreuses familles monégasques vivent grâce au grand nombre d'emplois qui y sont pourvus, notamment dans le secteur des jeux. Mais nous pensons à l'avenir, aux jeunes compatriotes.

Les nouvelles générations doivent pouvoir continuer de trouver des emplois de qualité et bien rémunérés au sein du secteur des jeux, auquel il faut, par ailleurs, donner enfin les moyens de ses ambitions.

Alors aujourd'hui, Madame et Messieurs les membres du Gouvernement, je vous demande de tout mettre en œuvre pour qu'enfin, ce principe inscrit dans notre Constitution, prenne tout son sens.

A compétences égales, la priorité doit être donnée à nos compatriotes, et les méthodes de recrutement réfléchies pour que ces postes soient attractifs pour ces derniers. Et j'insiste sur le fait que cette priorité doit être donnée, non seulement à l'embauche, mais également tout au long de la carrière.

De même, et au-delà de l'emploi des salariés, je souhaite rappeler que la priorité doit être également

donnée aux fournisseurs.

Trop souvent encore, les appels d'offres de la SBM privilégient des entreprises étrangères, au détriment des équipes compétentes en Principauté, mais également de rentrées fiscales à Monaco.

De manière générale, la voix des Monégasques, doit être entendue dans toutes les entreprises, et davantage encore dans celles concessionnaires de service public ou, dont le capital est détenu de manière significative par l'Etat.

La majorité y est très attachée, et continuera de veiller au respect de ce principe de préférence nationale.

Mais quand je parle de respect et de maintien de ce principe, je ne peux m'empêcher de penser au fameux éventuel accord d'association en cours avec l'Union Européenne.

Je ne m'attarderai pas sur ce sujet, que je laisserai mes collègues développer davantage, mais j'aimerais toutefois rappeler que la majorité est, et restera extrêmement vigilante, dans le cadre de cet éventuel accord d'association, sur le principe de priorité nationale pour les Monégasques, mais également sur le critère de nationalité pour les professions réglementées qui y sont soumises.

En effet, ce critère de nationalité est parfois oublié, mais c'est bien pour la majorité une condition incontournable à un bon accord. L'exclusivité d'installation réservée aux Monégasques pour les professions concernées ne doit pas être remise en cause, et ce, à la fois pour ceux qui sont déjà installés, mais surtout pour préserver l'avenir de tous nos jeunes compatriotes qui, demain, voudraient embrasser ces métiers.

Enfin, et j'en aurai terminé, je souhaiterais souligner le travail accompli par l'ensemble de mes collègues de la majorité, et notamment tous les nouveaux et jeunes Conseillers, qui se donnent les moyens de mettre en œuvre le programme pour lequel les Monégasques nous ont élus.

De nombreuses réunions rythment notre quotidien, dont plusieurs avec les membres du Gouvernement ; et j'aimerais conclure mon intervention en rappelant que si le Gouvernement considère que nous sommes des « partenaires institutionnels », le Conseil National attend donc désormais de sa part, une transparence plus grande dans de nombreux dossiers, auxquels l'Assemblée doit être associée pour que le mot concertation puisse à nouveau prendre tout son sens, avec un Conseil National, qui vous l'aurez compris, est de retour.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame la Vice-Présidente pour ces positions claires.

Nous allons continuer le tour de parole dans le cadre de la discussion générale. Dans l'ordre de parole, d'abord Mme Corinne BERTANI puis après Monsieur Guillaume ROSE.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues,

Pour ma première intervention de politique générale relative à une loi de budget, je m'attarderai bien sûr à la situation du commerce en Principauté, en ma qualité de représentante du Conseil National à l'Observatoire du Commerce avec des représentants de l'Etat et des professions concernées.

Le lancement de grands projets structurants sur le territoire de la Principauté n'est pas sans conséquences sur l'exploitation d'un certain nombre d'activités commerciales, et dans certains cas, ces chantiers futurs génèrent doutes, craintes, et en tous les cas de profondes inquiétudes.

Je débiterai mon propos par l'évocation d'une artère commerciale qui, elle, pourtant, n'est pas concernée, malheureusement, par une opération d'envergure dans un futur proche. Je veux parler du Boulevard des Moulins.

Le problème est historique. L'attractivité de ce quartier, que beaucoup d'entre nous ont eu la chance de connaître, est aujourd'hui en berne, ne nous mentons pas.

J'espère que le Gouvernement saura se montrer proactif et créatif en relançant les projets structurants qui ont déjà été à l'étude pour la restructuration de la Place des Moulins.

Quittons cette place pour nous rendre par l'ascenseur au Larvotto.

Ce Larvotto qui sera sujet à une large restructuration qui interviendra en opération complémentaire à celle de l'Extension en mer. Sur ce sujet, la majorité du Conseil National a le regret de constater qu'un flou artistique entoure toutes les questions que les professionnels concernés sont en droit légitime de se poser. Un planning, un phasage, on ne sait pas.

Qui va payer ? Quand et comment ? On ne sait pas. Qu'advient-il des activités actuelles pendant les travaux et à l'issue de cette restructuration pour celles et ceux qui ont consacré du temps, de l'énergie, du professionnalisme, et parfois beaucoup d'argent pour y développer leur activité ? On ne sait pas, ils ne savent pas, nous ne savons pas.

Cette inquiétude mérite en réponse des explications claires et des engagements concrets de la part du Gouvernement.

C'est le même flou et la même inquiétude que nous retrouvons autour du projet de restructuration du Centre Commercial de Fontvieille. Dans ce cas, l'inquiétude gagne aussi les rangs de la majorité en ce qui concerne le rôle de notre Assemblée dans un dossier de cette envergure.

Monsieur le Ministre, le Conseil National a dû attendre le 24 septembre dernier, c'est-à-dire il y a moins de trois semaines, pour obtenir une information a posteriori. Les élus des Monégasques n'auraient donc pas leur mot à dire, ne seraient donc pas capables d'idées, de remarques constructives, pour que le Gouvernement décide d'avancer seul, comme il a pris l'habitude de le faire, par exemple sur le port de Vintimille.

Ce centre commercial, nous souhaitons qu'il redevienne un pilier de l'attractivité de Monaco.

Nos demandes concernant la restructuration de ce centre commercial se résument en trois points :

- Premièrement, au niveau de l'attractivité par l'offre. Nous souhaitons obtenir la garantie que l'opérateur qui sera retenu ait la capacité d'attirer en Principauté des enseignes dites locomotives et dont le segment commercial s'inscrira en parfaite complémentarité avec celle existant dans les autres quartiers de la Principauté. Cette offre doit comporter un cinéma multiplex de dernière génération disposant d'un nombre de salles adapté au volume de clientèle que nous souhaitons, c'est-à-dire au moins 4 salles.
- Second point, ces nouvelles enseignes doivent permettre l'installation de compatriotes en vertu du droit constitutionnel de priorité nationale. Mais comme pour le Larvotto, c'est-à-dire la situation des commerces existants qui doit faire l'objet de toute notre attention. Là encore, et comme sur de nombreux dossiers, les questions sont les mêmes : Où ? Quand ? Et comment ? Avec quelles garanties, et parfois avec quelle indemnisation ?

Un chef d'entreprise, quel qu'il soit, doit pouvoir se projeter et effectuer des prévisions pour payer ses salariés, pour rénover des équipements, pour investir dans des travaux. Aujourd'hui, je demande au Gouvernement de se mettre à leur place.

- Enfin, troisième point, et j'en terminerai, cette restructuration offre une opportunité de faire construire, en même temps que l'agrandissement du complexe commercial, plusieurs dizaines de logements domaniaux pour un gain net ...

(Sonnerie)

... d'appartements neufs construits se situant entre 60 et 80.

Alors, je laisse Monsieur Franck LOBONO pour cette partie sur le logement.

J'attends de ces débats des réponses précises, des engagements fermes et des décisions claires.

J'attends de vous, Monsieur le Ministre, que le Gouvernement que vous dirigez nous apporte des éclairages et des garanties en phase avec l'esprit d'ouverture et de concertation qui sont désormais de mise entre nos deux Institutions.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame BERTANI.

Je passe la parole à Monsieur Guillaume ROSE, puis ensuite à Madame Béatrice FRESKO-ROLFO.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, mesdames et messieurs,

Séparer le bon grain de l'ivraie : une expression biblique qui convient pourtant à merveille à notre situation de 2018, en ce début de débat sur le budget rectificatif.

Le bon grain est ce que l'homme a planté et qui sert à le nourrir, l'ivraie est une mauvaise herbe qu'il convenait aux temps bibliques d'arracher à la main.

Séparer le bon grain de l'ivraie, c'est le fond de notre mandat, nous sommes conscients que c'est ce pour quoi nous sommes ici et pour quoi les Monégasques se sont levés un matin de février, quel que soit leur vote et quel que soit leur bord.

Le résultat est là : 24 aspirants moissonneurs qui se sont engagés à faire ce travail. Parmi eux, 21 ont, par leur Majorité, la force et le pouvoir de faire bouger les choses au sein de cette assemblée. Ils en ont aussi, unis derrière leur Président, le pouvoir et la ferme volonté.

Alors aujourd'hui qu'est-ce que le bon grain ? Qu'est-ce que l'ivraie ?

Le bon grain ? Pour commencer, et comme le Gouvernement l'a déjà dit et le répétera pendant l'ensemble des débats avec une fierté légitime, c'est une croissance économique continue, qui donne des résultats que le monde entier peut nous envier, et se transforme en de confortables budgets pour améliorer notre vie à tous.

L'ivraie qui en découle hélas ? La tentation d'ériger l'immobilisme en vertu ? La certitude souvent affichée de la part des instances gouvernementales que leur direction est la bonne et que l'Assemblée Parlementaire n'a pas trop à y interférer. Certains précédents Conseillers Nationaux, enfermés dans des querelles de personnes, n'y voyaient pas tant à redire. Nous, si. Depuis notre élection nous combattons cette pensée par tous les moyens que la Constitution nous a conférés. Les Monégasques nous en ont donné le mandat et nous nous félicitons aujourd'hui de voir que le Gouvernement nous a écoutés au moins en partie et en tous cas au moins fait ce pas vers l'autre que nous félicitons.

Car le bon grain, c'est aussi la constante transformation de Monaco, au bénéfice des fortunes de la planète, qui voient en la Principauté un havre de paix et en ses habitants de paisibles hôtes. Ils nous tirent en avant par la multiplication des infrastructures que l'on ouvre, souvent pour eux mais toujours grâce à eux. Car la multiplication des projets privés, signes évidents de la très bonne santé de l'économie, est bien sûr une bonne chose pour tous. Mais je vous rappelle que l'économie doit être au service de la population, et non le contraire.

Car l'ivraie qui en découle c'est un développement anarchique et non maîtrisé de ces projets. Ce sont trois chantiers dans la même rue, ce sont des conditions de bruit, de circulation, de pollution dans un espace réduit, qui défient l'entendement. C'est offrir aujourd'hui à tous les résidents une pitoyable qualité de vie, eux qui guettent chaque jour que s'approche la fin du chantier du bout de leur rue, avant de s'apercevoir avec horreur qu'un autre s'apprête à commencer un peu plus près, un peu plus fort.

Mais de tous les bons grains, le meilleur que nous moissonnions c'est cette société stable et sûre où chaque Monégasque est logé, et a la chance de pouvoir raisonnablement postuler à un emploi.

Et la pire ivraie n'est-ce pas lorsque cet équilibre n'est plus assuré, lorsque les projets privés ne laissent plus d'espace aux projets publics, que la construction de logements domaniaux n'est plus assurée à un rythme suffisant ? Pire : que les derniers construits se révèlent dangereux et qu'il faut les évacuer. Car avez-vous entendu parler, Mesdames et Messieurs, de l'évacuation d'un immeuble privé déjà habité pour vice de construction ces cinquante dernières années à Monaco ? Moi non. Juste non. Dans le secteur public, c'est juste deux en deux ans.

Alors nous sommes là, dans ces débats budgétaires, pour parler logement, qualité de vie, usine de recyclage des déchets dont on espère qu'elle ne sera pas d'incinération polluante, mais aussi pour parler emploi des Monégasques, Fonction Publique, SBM, éducation, entreprises et bien sûr négociations avec l'Union Européenne... tout cela autour d'un budget rectificatif qui, certes comme le veut l'exercice, sera l'occasion des plus vives discussions, mais nous vous le promettons, ne sera pas pour nous celui des amers renoncements.

Je pense ne pas trop m'avancer en vous disant que mes collègues de la majorité s'efforceront tout comme moi dans ce dialogue avec le Gouvernement de planter le bon grain et d'extirper l'ivraie. Nous espérons que vous le ferez avec nous au Gouvernement car nous savons que ce sera toujours dans l'intérêt général que nous travaillerons ensemble.

C'est le mandat que les Monégasques nous ont accordé. Derrière notre Président je l'accomplirai. Nous l'accomplirons.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROSE.

Nous écoutons à présent Mme Béatrice FRESKO-ROLFO avant de passer la parole à Monsieur LOBONO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Une intervention de politique générale permet aux élus de faire leurs observations et de vous faire part, Monsieur le Ministre, de leur analyse sur la politique menée à Monaco et de ce qu'ils suggèreraient.

L'exercice est d'autant plus important pour la minorité dont le poids politique, ne nous voilons pas la face, est rendu quasi inexistant, au regard de notre petit nombre.

Je formule néanmoins le vœu que cela ne vous empêche pas de prendre en considération certaines de nos suggestions.

Mesdames, Messieurs, je voudrais ce soir vous parler d'Utopie.

Soit « un plan imaginaire de Gouvernement pour une société future idéale qui réaliserait le bonheur de chacun ».

En Principauté, la résolution de certains points bloquants relève réellement du rêve.

J'entends d'abord évoquer la qualité de vie à Monaco. Je n'invente rien, il est de notoriété publique, qu'elle s'est profondément dégradée au cours des dernières années. Y a-t-il quelqu'un de responsable ou est-ce le résultat d'une accumulation de coïncidences, de circonstances ? Je n'ai pas de réponse, je ne cherche pas de coupable.

Mais c'est un problème dont l'existence crée l'unanimité parmi les élus de cette Assemblée.

En ce qui me concerne, parce que je parle en mon nom, je ne suis pas satisfaite par les tentatives d'amélioration qui sont entreprises par le Gouvernement sur ce sujet, mais j'attends avec intérêt les deux arrêtés ministériels promis. Circulation, poussière, nuisances sonores, tel est le quotidien de la population.

Et si le Gouvernement, je reprends vos propos, Madame le Conseiller, déclare qu'il faut trouver « l'équilibre entre la nécessité de développement et le maintien du confort », ce que je comprends tout à fait, il est certain que nous devrions plutôt aujourd'hui parler d'un déséquilibre.

Monsieur le Ministre, il ne s'agit pas d'attractivité, il s'agit de pouvoir vivre dans de bonnes conditions dans notre ville Etat, de pouvoir y grandir, de pouvoir y travailler, de pouvoir y vieillir.

Nous avons atteint la limite de ce que la population et même nos pendulaires peuvent tolérer, pardonner, et j'utiliserai volontiers un verbe encore plus fort : endurer.

Alors pourquoi ai-je évoqué, plus en amont de mon intervention, le rêve ?

Eh bien parce que j'ai conscience, comme mes compatriotes, qu'au-delà de la résolution du problème de circulation, mettre fin aux chantiers,

c'est nous couper de nos immeubles domaniaux, c'est nous couper de notre fioul, le béton, et donc de nous couper de notre vitalité économique.

Mais la situation n'est plus tenable. Pas un quartier n'est épargné.

Déjà en décembre 2017, nous avons réclamé que soit mis en place un phasage précis de toutes les opérations de travaux, publiques et privées. Or tant que le Gouvernement s'obstinera avec un simple calendrier, nous vivrons dans cette confusion.

La recherche de l'équilibre qualité de vie / dynamisme économique, si fragile, devrait être classée comme priorité numéro une dans l'accomplissement de votre mission au sein de l'exécutif.

En deuxième lieu, deuxième rêve, j'évoquerai la recherche de l'équilibre entre le droit de propriété et l'action sociale menée par le gouvernement.

Chimère ? Oui car cela fait plus de 50 ans que les propriétaires de biens sous loi devraient pouvoir mieux vivre du revenu induit par ces mêmes biens. 50 ans est le délai à l'expiration duquel la loi française jumelle a été abrogée.

Or l'entretien du bien fait reposer sur les propriétaires un poids économique qui est loin d'être anodin. Rénovation des appartements, entretien des façades, avec des loyers assez bas, peut avoir comme résultat jusqu'à 10 ans de perte de revenus.

Je m'adresse alors ce soir au financier qu'est le Conseiller de Gouvernement pour les Finances : confieriez-vous vos liquidités à une banque qui ne vous donnerait aucun subside pendant 10 ans ? Feriez-vous un investissement qui ne vous rapporterait rien pendant 10 ans, puis peu pendant 10 ans puis de nouveau rien (car avec les chantiers, le fioul de notre économie, les façades se ternissent vite, il faut les repeindre) ?

Ah ce subtil équilibre !!

Cette loi sert au Gouvernement pour continuer ses actions envers une population qui mérite d'être aidée et logée sur Monaco. Mais, si l'on se réfère aux dernières statistiques fournies, elle sert surtout à compléter l'offre de logement pour les familles monégasques. Or cette charge financière à visée sociale doit être absorbée par l'Etat et seulement par l'Etat.

En ne transformant pas la proposition de loi n° 233 qui rétablissait une certaine proportionnalité dans la répartition de la charge locative vous avez réduit à néant l'espoir de propriétaires d'obtenir enfin la jouissance normale de leurs biens.

La majorité se propose de travailler en commission sur une proposition de loi qui instaurerait une allocation compensatoire. Monsieur le Président, je suis bien évidemment à la disposition de la majorité pour y travailler. Avec l'espoir que cet équilibre puisse être atteint rapidement.

Pour terminer, l'archétype de l'utopie c'est certainement de rêver d'un état où l'égalité homme femme dans le monde professionnel serait reconnue par tous. Que les femmes aient plus facilement accès aux emplois de direction, que les salaires soient effectivement les mêmes pour un travail égal, à compétences égales. Encore une question d'équilibre.

Après vous avoir demandé depuis 2016, date de ma première intervention sur ce sujet, la nomination d'un fonctionnaire à un poste dédié aux droits des femmes, demande restée sans réponse, je vais essayer une autre approche voire même aller plus loin.

Je vous propose la création d'un observatoire du genre.

Ce collège composé de membres de la Fonction Publique, du secteur privé, du Conseil Economique et Social, d'un représentant de l'IMSEE, d'élus, pourraient entreprendre une analyse de la situation, vous proposer des pistes et enfin vous appuyer pour la mise en place de directives qui iraient dans le sens de notre siècle.

Cet observatoire aurait la charge de veiller à la non-discrimination liée au genre voire à l'orientation sexuelle. Ce souhait serait-il encore un mirage ?

(Sonnerie)

Pour conclure, Monsieur le Ministre, permettez-moi de citer Oscar Wilde « le progrès n'est que l'accomplissement des utopies ».

Je vous demande ce soir d'être un audacieux progressiste.

M. le Président.- Merci, Madame FRESKO-ROLFO.

La parole est à présent au président de la Commission du Logement, Monsieur LOBONO.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues, chers compatriotes,

En 2019, 2020, et sans doute malheureusement en 2021 avec les retards de Testimonio II, il n'y aura pas de livraison de grands programmes de logement.

À la prochaine commission de janvier 2019, 440 dossiers de candidature ont été déposés, 400 environ seront recevables. On sait également que chaque année se rajoute, on l'a déjà dit, une centaine de nouvelles demandes. En se projetant à l'horizon 2022/2023, ce seront donc bien 800 foyers monégasques qu'il faudra loger. Voilà je crois, ce soir, le seul chiffre que chacun doit retenir, 800 foyers à loger et à bien loger en 5 ans.

À ce chiffre, je veux m'empresse d'ajouter des centaines de familles d'enfants du pays pour lesquelles nous n'avons plus de solutions, faute d'appartements disponibles dans le secteur protégé et, pire, faute de voir les immeubles protégés se faire raser les uns après les autres sans contrepartie.

Alors, ce soir, je veux parler au Gouvernement. Oui, nous avons entendu vos dernières déclarations ; vous nous dites que le logement est votre priorité. Donc j'ai envie de vous dire : alors foncez.

Si vous y allez, le Conseil National sera à vos côtés et nous agirons ensemble, de façon concertée pour optimiser les nouveaux programmes.

Si vos réponses restent trop floues, évasives et si vous ne nous donnez pas des dates de lancement pour construire des centaines de logements d'ici trois ans, alors nous devons vous rappeler, de la manière la plus déterminée qui soit, que nous avons été élus par les Monégasques pour qu'un plan national du logement soit lancé cette année, et pas, comme on dit chez nous, à « l'ante subia »!

Ce soir, en vous rappelant que nous ne quitterons pas cet hémicycle sans le lancement d'un plan de construction de logements avec des perspectives précises pour les années à venir, je remplis juste mon rôle de Président de la Commission du Logement, et le Conseil National tout son rôle de partenaire démocratique du Gouvernement.

Mon rôle, celui de notre Président et celui de bon nombre de mes collègues est d'écouter les Monégasques. Nous en recevons des dizaines par semaine car ils savent que si le Conseil National joue pleinement son rôle, il saura orienter la politique du pays en étant le partenaire institutionnel prioritaire du Gouvernement.

Tout le bon équilibre de notre pays repose, je crois, sur cette collaboration démocratique. Il n'y a pas un gouvernement qui fait ce qu'il veut dans son coin et un parlement qui gesticule de l'autre. Le bon équilibre est un gouvernement et un Conseil National capables de soutenir des politiques publiques respectueuses

des attentes des Monégasques et des résidents.

Je veux être positif et constructif. Ce soir j'aborde donc ces sessions du budget rectificatif avec la certitude que le Gouvernement a bien compris que le temps était à l'action, en phase avec les demandes motivées du Conseil National.

Voilà six mois que nous travaillons d'arrache-pied pour étayer un plan d'urgence logement qui s'appuie à la fois sur des constructions de nouveaux programmes de toutes tailles, mais également sur des réformes d'un certain nombre de lois ou d'Arrêtés Ministériels.

J'attends donc du Gouvernement qu'il confirme solennellement le lancement des grands programmes Grand Ida et Testimonio III, en nous donnant des dates plus précises.

J'attends du Gouvernement qu'il lance au plus vite les nouveaux programmes intermédiaires de la villa les Lierres à l'Annonciade et de la villa Alice au Portier.

Je salue l'annonce du Gouvernement qui a entendu notre demande de revalorisation des plafonds de l'ANL. Il n'en reste pas moins vrai que cette revalorisation devra être accompagnée de modifications de certains modes de calculs qui nous paraissent restrictifs et limitent encore trop l'accès au secteur privé, notamment à nos jeunes qui cherchent un premier appartement avec un petit salaire !

Concernant la prise en charge des frais d'agence et la mise en place d'un prêt à taux 0 pour couvrir les dépôts de garantie lors d'une location dans le privé, je veux remercier le Ministre d'Etat pour son arbitrage. Cela ne semblait pas gagné lors de notre précédente réunion le 25 septembre dernier. Mais là encore, Il faut aller au bout de notre demande et j'attends du Gouvernement qu'il confirme bien que cette mesure sera applicable à tout Monégasque, sans restriction et sans délai.

Je me réjouis également ce soir d'avoir entendu le Ministre d'Etat valider notre proposition relative aux critères d'antériorité dans le calcul des points pour les demandes de logements domaniaux. De trop nombreux Monégasques étaient jusque-là injustement pénalisés en n'obtenant pas le juste nombre de points ! Cette mesure doit être appliquée bien évidemment et vous l'avez dit, dès la commission de janvier prochain.

Enfin, je n'oublierai pas de vous parler de la proposition de loi n° 239, relative à la préservation du secteur protégé. Ce secteur est indispensable au maintien en Principauté d'une population mixte et

stable, composée essentiellement d'Enfants du Pays.

Je voudrais profiter de cette intervention de politique générale pour m'adresser à tous les propriétaires raisonnables. Ne vous laissez pas entraîner dans une caricature grossière de notre proposition car cette proposition va aussi dans votre intérêt. Je vous en rappelle les trois objectifs :

- maintenir un secteur protégé de location pour une population stable ;
- permettre aux propriétaires de sortir de ce secteur sans le détruire ;
- faire jouer à l'Etat son rôle social à la place des propriétaires privés.

C'est une proposition équilibrée et il est indispensable que le Gouvernement revienne vers notre Assemblée avec un projet de loi.

Vous l'aurez compris...

(Sonnerie)

...nous sommes désormais dans l'attente de réponses plus concrètes. C'est dans ce dernier trimestre que tout va se jouer pour les années à venir. D'ici 5 ans, nous devons bien loger plus de 800 familles monégasques dans de nouveaux appartements de qualité.

À partir de maintenant, le lancement des deux grands programmes Ida et Testimonio III est une priorité. Dans ces deux dossiers, on l'a déjà dit, la balle est dans le camp du Gouvernement.

Il doit d'abord confirmer le rachat à un prix négocié des vieux immeubles Les Platanes et Florida. Trop de temps a été perdu là-dessus et les demandes des propriétaires des Platanes nous semblent tout à fait raisonnables.

Ensuite, nous attendons du Gouvernement qu'il lance, dès à présent, les études préliminaires afin que les permis de construire soient délivrés le plus rapidement possible.

Ce premier budget rectificatif de notre mandature doit marquer une prise de conscience des priorités nationales sur lesquelles le Gouvernement et le Conseil National devront s'accorder.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous ai laissé quelques instants de plus sur cet important sujet. Le logement, c'est la

priorité nationale absolue pour tous.

Nous arrivons à Monsieur JULIEN, ensuite Monsieur ROBINO, puis Mme ALIPRENDI-DE CARVAHLO, puis Monsieur BREZZO.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, mes chers compatriotes,

Mon intervention de politique générale portera sur trois points :

Le premier me tient particulièrement à cœur et concerne la dématérialisation des services rendus par l'Administration monégasque aux administrés.

Le Gouvernement a eu le courage et il faut le souligner, d'établir un état des lieux qui n'est guère flatteur. 6% de taux de dématérialisation des services, c'est très largement en dessous des standards des pays industrialisés. Notre retard est conséquent. Au-delà du courage d'avoir établi cet état des lieux, il va falloir aussi du courage pour la mise en œuvre du plan d'action en découlant. Car la principale difficulté n'est pas technologique, elle est culturelle.

Oui, Monsieur le Ministre d'Etat, oui, Madame et Messieurs les Conseillers-Ministre, au-delà des Cassandre, au-delà des Candide, qui vous expliqueront que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, il va vous falloir du courage pour vous attaquer à deux dogmes de l'administration monégasque.

Le premier d'entre eux, est celui qui consiste à croire que seul le document original peut faire foi. Ce dogme devra être remplacé par la mise en œuvre de la signature électronique, ce qui sous-tend d'avoir préalablement établi une identité numérique régaliennne disponible pour les Monégasques, les résidents et les personnes travaillant à Monaco.

Le 2^{ème} dogme concerne l'utilité du rendez-vous physique. Combien de fois l'administration demande à ses administrés de se déplacer personnellement en possession d'un formulaire dûment rempli. Le rendez-vous physique devra être remplacé par des processus en ligne. Certes, les 2 km² de notre territoire favorisent une certaine proximité, mais le numérique a entraîné une évolution des usages et des mentalités. Aujourd'hui les services doivent être accessibles 24h sur 24 et 7J sur 7, simplement et en ligne.

Après établissement de ce constat, le Conseil National attend maintenant du Gouvernement la communication d'objectifs chiffrés ambitieux afin qu'un suivi puisse être établi et que notre Pays se

mette enfin au niveau des standards internationaux.

Le deuxième sujet que j'aborderai ce soir porte sur Monaco Telecom.

Depuis le début de la mandature, des échanges ont eu lieu avec l'opérateur pour améliorer les services proposés et les offres tarifaires associées. Les premières concrétisations les plus significatives devraient se traduire prochainement par quelques annonces qui, je l'espère, recevront un accueil positif de la population. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet lors de l'étude de ce budget.

Mais notre objectif n'est pas d'obtenir quelques concessions, mais bien d'aboutir à une refonte des offres actuelles, par une meilleure prise en compte des aspirations légitimes de la population. La situation monopolistique actuelle de l'opérateur monégasque lui octroie des droits mais aussi des devoirs. Ces devoirs n'ont jusqu'à présent pas suffisamment été challengés, nous nous y emploierons avec force et détermination lors de cette mandature.

Enfin, le troisième et dernier sujet que j'aborderai ce soir me permet de faire référence à la *Harvard Business Review*, qui, dans un de ces articles, mentionne, je cite :

« *Les données représentent un actif aussi crucial pour l'entreprise que ses salariés, ses technologies et ses capitaux.* »

Ce qui est vrai pour une entreprise l'est tout autant, sinon encore plus pour un Etat. J'encourage le Gouvernement, alors qu'une délégation interministérielle de la transition numérique est aujourd'hui en place, ce qui entraînera prochainement des décisions stratégiques importantes et très structurantes pour l'avenir de notre Pays, d'être extrêmement vigilant sur ce point.

Les données digitales générées à Monaco doivent, dans l'immense majorité des cas, demeurer à Monaco et a minima rester sous le contrôle de la Principauté. La tentation d'aller vite sur certains projets, pourrait conduire par exemple à externaliser nos données, faute de structures adaptées en Principauté à ce jour et pourrait entraîner des conséquences regrettables qui se traduiraient notamment par une dilapidation de nos données digitales, ressource naturelle ô combien précieuse, et se traduirait aussi par une perte de souveraineté.

Ce dernier point termine mon intervention de politique générale.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président.- Merci, Monsieur JULIEN.

La parole est à présent au Docteur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement - Ministres, chers collègues, chers compatriotes,

A l'occasion des premières Séances Publiques, de cette nouvelle mandature, je souhaite tout d'abord remercier nos compatriotes pour la confiance qu'ils nous ont accordée, et pour certains d'entre nous, renouvelée en février dernier.

Lors de la précédente législature j'ai été successivement Vice-Président de la Commission des Intérêts Sociaux et Affaires Diverses, la CISAD, puis Président de la Commission de l'Éducation et de la Jeunesse.

Notre Président, Stéphane VALERI, et mes collègues m'ont témoigné leur confiance en me confiant la présidence de la CISAD estimant sans doute utiles, mon intérêt et mon implication pour les affaires sociales, le travail et la santé.

Je compte bien mettre à profit ces 5 prochaines années pour faire avancer des sujets cruciaux comme le logement de nos compatriotes, la rénovation du quartier du Larvotto ou celle du Centre Commercial de Fontvieille.

Je continuerai notamment à défendre le projet du Grand Ida, je soutiendrai l'action de notre majorité dans la mise en œuvre du plan d'urgence sur le logement incluant, et c'est incontournable, une politique active de construction portant sur de grands ensembles mais aussi chaque fois que cela est possible sur des opérations plus modestes, dites intermédiaires, rapidement réalisables.

Cette mise en œuvre inclut également les mesures concrètes et indispensables, visant à préserver le secteur protégé tout en préservant les droits des petits propriétaires, visant à faire évoluer le système de l'Aide Nationale au Logement ou encore la création d'une Aide à la Mobilité ou la prise en charge des frais d'agence pour nos compatriotes, contraints face à la pénurie de logements, de se tourner vers le secteur protégé au détriment des enfants du pays.

Je ne reviendrai pas pour le moment, d'autres le feront sûrement, sur les déboires de certains chantiers publics, mais je rappellerai que ce n'était pas sans raison que lors de la dernière mandature nous avons voté la proposition de loi n° 227, relative

à la passation des marchés publics et des concessions de service public.

Sur ces sujets, je ne me contenterai plus de déclarations d'intentions mais au moment de voter, je jugerai sur les actes.

Concernant les affaires sociales, j'attends des avancées concrètes sur des sujets comme la gestion du Fonds pour la Dépendance, pour lequel nous avons reçu cette semaine les études actualisées. J'attends les propositions concrètes pour la création d'une allocation garantissant un revenu minimum pour les personnes sans ressources ou la création de l'allocation « Handicap vieillesse ».

J'attends nos échanges concernant les textes législatifs portant sur l'ouverture des commerces le dimanche ou le travail de nuit. Et qu'en est-il des textes sur la pharmacie ou encore sur la recherche biomédicale ?

Je prends acte de vos déclarations au sujet des fonctionnaires concernant la préservation des avantages acquis, de leur retraite et l'attribution de la prime de fin d'année, conformément à la demande de la majorité du Conseil National, prime qui je m'en félicite, sera également attribuée selon les mêmes modalités aux employés du CHPG reconnaissant par cela leur grande implication pour le bien des patients.

Je m'inquiète des retards du chantier du nouvel hôpital, retards qui ne sont pas sans conséquences sur le fonctionnement de l'actuel hôpital et pour lequel il faudra maintenir une politique ambitieuse de maintien à niveau et de rénovation et y allouer les crédits nécessaires, je pense notamment au service de Pneumologie qui en aurait grand besoin.

Je me félicite de l'ouverture des lits de soins palliatifs, que j'ai à de nombreuses reprises appelée de mes vœux, et dont je rappellerai qu'il s'agissait d'une contrepartie négociée par le Conseil National, en échange de la cession du bloc C des Tamaris au bénéfice du CHPG, témoignant ainsi de notre vision humaine de la médecine et ce malgré les réticences voire les oppositions pas si lointaines de certains, au prétexte, le croirez-vous, de la non-rentabilité de cette unité.

Enfin, je ne peux que me féliciter des avancées obtenues pour la jeunesse par mon ami Marc MOUROU qui sait pouvoir compter sur mon total soutien.

Pour finir, Monsieur le Ministre, j'espère que c'est dans un climat apaisé et respectueux de nos institutions, que chacun pourra jouer son rôle, rien que son rôle mais tout son rôle, dans nos échanges futurs, ce sera en tout cas ma position et mon engagement au service du pays.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur ROBINO.

Nous écoutons à présent Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, puis Monsieur Thomas BREZZO.

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement – Ministres, Monsieur le Président, chers collègues,

Nous voilà à presque 8 mois des élections. Bientôt 8 mois de réflexion sur des sujets importants, bientôt 8 mois d'écoute, d'échanges, et d'observations.

Pendant ces 8 derniers mois, nous avons dû nous familiariser avec tous les thèmes qui font nos échanges. Et depuis 8 mois, j'ai pu constater un changement dans la façon dont le Gouvernement s'adresse désormais au Conseil National. Et c'est une bonne chose, car qu'il y a tant à faire. Nous devons avancer ensemble, dans le même sens, pour le bien de notre Principauté.

Il est temps d'inverser la tendance sur de nombreux dossiers : qualité de vie, circulation, secteur des jeux à la SBM, ou encore notion de service public pour certaines entreprises à monopole concédé. Mais également, il faut continuer de préserver notre modèle social et économique. Nous devons agir en permanence pour maintenir et développer ce qui fait notre attractivité.

Il faut continuer de diversifier notre économie. À ce titre, le secteur de l'immobilier ne peut pas constituer notre seule ressource, même s'il génère beaucoup de TVA.

Le Gouvernement, comme le Conseil National, ont structuré l'accompagnement des développements législatifs autour des nouvelles technologies du digital et du numérique. C'est la preuve que Monaco est prêt, prêt à être partie prenante de la nouvelle économie.

Notre rapporteur l'a dit, le développement économique du Pays et donc des recettes budgétaires de l'Etat est naturellement au cœur de nos priorités. Et c'est grâce à ses recettes, qui sont en augmentation de 8% à fin août 2018 par rapport à fin août 2017, que l'Etat peut décider d'investir largement pour répondre aux besoins immédiats des Monégasques, de toute la population, mais aussi pour préparer l'avenir.

Et quand je parle d'inverser la tendance, il est temps de le faire en priorité en ce qui concerne notre qualité de vie.

Cela va peut-être faire sourire certains d'entre vous mais nous avons connu une époque où des contrôles simultanés étaient effectués sur les scooters à 7h30, le matin, avant d'aller au collège, et où nous étions sanctionnés si nos pots d'échappement n'étaient pas d'origine. Une époque où une information circulait systématiquement dans les immeubles si des travaux bruyants ou nocturnes allaient avoir lieu. Une époque où la Sûreté Publique intervenait si nous avions le malheur de déranger le voisinage par des nuisances de toute sorte. Une époque où les dérogations pour des chantiers au mois d'août étaient extrêmement limitées. Une époque où des moyens humains étaient déployés sur la voie publique aux heures de pointe, lors des sorties d'écoles et des bureaux pour faire la circulation.

Aujourd'hui, nous ne sommes plus à la même époque. Mais notre qualité de vie s'est dégradée. Et la majorité du Conseil National est déterminée à tout mettre en œuvre pour que la population de la Principauté retrouve la qualité de vie à laquelle elle pouvait encore prétendre il y a quelques années.

Nous avons bien conscience que des chantiers d'envergure doivent absolument être opérationnels dans les plus brefs délais. Néanmoins, la démarche doit être différente, et adaptée à notre Principauté.

La Majorité du Conseil National s'est faite l'écho de nos compatriotes, qui ne supportent plus les désagréments qu'ils subissent.

Qu'il s'agisse du phasage des chantiers, de calendriers, de mesures contre les nuisances sonores, ou d'agents dédiés à la circulation, la majorité entend bien tout mettre en œuvre afin que Monaco puisse redevenir et rester un modèle d'attractivité envié dans le monde, notamment pour sa qualité de vie exceptionnelle.

Alors aujourd'hui, oui, beaucoup reste à faire. Qualité de vie, priorité nationale, encadrement et réglementation des appels d'offres dans le cadre des marchés publics, relance de la SBM, dynamisme commercial, étude de projets structurants, logement pour nos compatriotes. La liste est longue. Tant de dossiers sur lesquels la majorité travaille depuis bientôt 8 mois. Dossiers sur lesquels, comme je m'y suis engagée, je serai pleinement mobilisée, en avançant je l'espère, dans le même sens que le Gouvernement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Mme ALIPRENDI-DE CARVALHO.

Nous écoutons à présent Monsieur Thomas BREZZO, puis Mme Marine GRISOUL.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement Ministres,

Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Vous vous en doutez, après nos séances privées budgétaires mais aussi après les Commissions Plénières d'Etudes consacrées à différents sujets, j'aborde ce premier budget rectificatif avec une certaine amertume.

Cela fait maintenant plus de 7 mois que nous sommes au travail. Plus de 7 mois que les Monégasques ont élu, par un vote massif, une majorité déterminée à faire bouger les lignes, mais pas toutes.

Vous l'avez compris, s'il y a bien un dossier sur lequel nous serons inflexibles, c'est celui relatif à la négociation d'un éventuel accord d'association avec l'Union Européenne.

Aujourd'hui, et sans traité avec cette organisation économique et politique qui fait débat partout, notre modèle économique et social est une réussite enviée de tous. Le président l'a dit : « Nous n'avons donc ni urgence à négocier, ni pression à subir ». Mais les lignes rouges enfin évoquées aussi par le Gouvernement manquent singulièrement de communication et d'explications.

Jusqu'à quel point seront-elles « infranchissables » ? Pour combien de temps ? Pourquoi donner parfois le sentiment de ne pas assumer pleinement qui nous sommes ?

Mais surtout, ces lignes définies par le Gouvernement, sont-elles les mêmes que celles définies par le Conseil National ?

Priorité nationale ou critère de nationalité, nous n'avons aucune concession à faire dans ces domaines.

Alors si, aujourd'hui, le Gouvernement a compris qu'il peut se servir de notre position en contrepois pour défendre les intérêts de Monaco face aux négociateurs européens - comme ce fut le cas pour la condition de nationalité monégasque pour accéder à certaines professions réglementées, qu'il a pour la première fois considérée comme une ligne rouge - il n'en demeure pas moins que sans garanties durables, sans respect de ces lignes rouges de façon durable, le Conseil National ne saurait voter à terme une loi portant approbation de la ratification d'un éventuel accord.

En tant que président de la Commission de Législation, j'aimerais soulever un autre point qui concerne les délais utilisés par le Gouvernement pour faire connaître au Conseil National sa position sur les textes, et nous transmettre ces derniers amendés.

La Constitution prévoit des délais, dont le Gouvernement est bien entendu libre de disposer comme il l'entend. Toutefois, et vous l'avez vous-même rappelé dans votre réponse à la déclaration liminaire de notre groupe politique en ouverture des séances privées, Monsieur le Ministre, nous sommes bien partenaires. Cela ne signifie-t-il pas de travailler main dans la main, cela ne traduit-il pas une volonté d'avancer ensemble ?

Le Gouvernement peut compter sur son partenaire. Le Conseil National, depuis février 2018, le lui a déjà prouvé. Vous avez pu en effet le constater lors de l'étude du texte relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption : de nombreuses réunions et commissions ont eu lieu, dans un temps record, dans le seul but d'aboutir le plus rapidement possible à un texte législatif de qualité.

Nous devons nous donner les moyens d'être efficaces. Je l'avais déjà évoqué lors de nos échanges au mois de juin, je ne doute pas que vous partagiez le même objectif que nous : une évolution législative ambitieuse, adaptée à notre modèle économique et social, dans l'intérêt de Monaco et de l'ensemble de sa population.

Aussi, je ne peux que regretter l'utilisation excessive des délais constitutionnels par vos services dans le cadre des transformations de propositions de

loi ou de certaines réponses, comme ce fut le cas sur ce texte, ou encore sur celui relatif à la Blockchain.

Dans une société qui évolue à vitesse grand V, l'anticipation législative est souhaitable, l'adaptation législative est nécessaire, et j'espère que désormais nous saurons avancer ensemble, de la manière la plus proactive et efficace possible.

Enfin, et j'en terminerai, je tiens à féliciter le travail accompli par la Commission de mise à jour des Codes. Cette commission était, pour reprendre les propos de Monsieur le Directeur des Services Judiciaires, « tombée en désuétude depuis 10 ans ». Aujourd'hui, cette Commission, composée de représentants des Institutions monégasques et de professionnels du secteur juridique, travaille activement à une réforme des procédures civile et pénale monégasques. C'est un très lourd travail, souvent dans l'ombre, qu'il convient ici de saluer à sa juste valeur.

Un mot pour dire aussi, avant de conclure, que si nous sommes chacun co-législateur, nous ne sommes pas en compétition. Il serait temps de passer sinon au monde d'après, de se mettre en phase avec le nouveau monde, celui qui va de plus en plus vite. Et pour faire évoluer ensemble la loi, nous ne serons donc pas trop de deux, en tant que partenaires, à regarder dans la même direction.

M. le Président.- Merci, Monsieur BREZZO.

Je n'ai plus que Mme GRISOUL qui m'a demandé la parole. Vu l'heure, je vous proposerai qu'après Mme GRISOUL on fasse une pause, car il est temps je crois d'aller nous restaurer.

Mme GRISOUL, je vous donne la parole et ensuite nous suspendrons un moment la séance. Nous vous écoutons.

Mlle Marine GRISOUL.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs les Conseillers-Ministres, chers collègues,

C'est avec une certaine émotion mais aussi une certaine ardeur que j'aborde moi aussi mes premières séances publiques budgétaires.

Je les aborde avec d'autant plus de responsabilités que j'exerce au sein de ma formation politique des responsabilités qui m'obligent encore plus à faire le lien permanent entre celles et ceux qui nous ont soutenus et qui ont participé à l'élaboration de ce programme politique que nous défendons.

Je n'ai pas le droit de les décevoir, personne dans cette enceinte n'a le droit de décevoir nos compatriotes.

Le programme de travail que la Majorité Primo ! a porté au Conseil National est dense ; durant ces derniers mois j'ai participé à la plupart des réunions, beaucoup de rencontres d'experts, et j'ai reçu de nombreux Monégasques.

Je participe également activement en dirigeant un groupe de travail sur les médecines douces. Un combat qui, vous le savez, me passionne.

Je veux avancer vite, je veux que les sujets qui me tiennent à cœur évoluent rapidement car, si je me suis engagée, c'est pour participer activement à l'évolution de mon pays.

Après ces quelques mois de travail j'ai malheureusement compris que les choses n'iraient pas si vite : j'ai déjà ressenti les résistances, les mauvaises volontés, les textes de 40 pages qui nous sont remis le matin même des commissions d'étude...

Parfois même, le Gouvernement ne répond pas aux questions qu'on lui pose, ou nous oriente sur autre chose, ne prend même pas la peine de nous consulter sur des dossiers d'importance. J'ai vu un jeu institutionnel biaisé et j'ai vu un Président contraint de sans cesse recadrer un Gouvernement qui ne voulait pas jouer ce jeu.

Depuis quelques semaines, j'ai cependant vu avec satisfaction un changement d'attitude de ce même Gouvernement, qui semble enfin avoir pris la mesure de cette obligation qui nous lie : le nécessaire pas de chaque institution vers l'autre. Mais ce ne sont à ce stade que des paroles, pas vraiment des actes.

Les débats budgétaires qui s'ouvrent devraient donc être l'occasion de vérifier que ce bon début sera concrétisé par le Gouvernement.

Ainsi, pour donner un exemple, j'ai eu l'honneur de rapporter récemment une proposition de loi qui concerne la modification en profondeur du vote par procuration, donnant aux Monégasques de l'étranger et à ceux qui sont absents de la Principauté pendant les élections une véritable chance d'exprimer leur voix. J'attends maintenant du Gouvernement une réponse rapide et surtout reprenant l'ensemble de ce texte.

Mais mon combat principal, et celui pour lequel j'ai été élue, c'est de peser sur ce même Gouvernement pour qu'il fasse une véritable place à la jeunesse, et notamment à celle, de plus en plus nombreuse, qui va

se former à l'étranger et revient bardée de diplômes et d'expérience pour participer à la vie de notre pays. Nous avons besoin d'eux, mais qu'est-ce que Monaco fait pour eux ? Les bouchons des Domaines sont pour tout le monde, mais ceux qui reviennent de l'étranger les prennent de plein fouet. La commission d'insertion des jeunes diplômés, une initiative de Stéphane VALERI rappelons-le, fonctionne grâce à l'engagement de ses équipes, , mais pas avec suffisamment de moyens. Une réflexion globale n'a pas encore été vraiment menée à son terme sur ces cas, sur comment les traiter, comment les intégrer, comment bénéficier de ce qu'ils apportent.

Durant ces débats budgétaires, je serai particulièrement attentive à ces points, comme je le serai durant le reste de la mandature.

Bien sûr, cela ne m'empêche pas de m'impliquer dans d'autres domaines essentiels comme la qualité de vie et l'environnement : le bruit, la circulation, les diverses façons d'améliorer notre qualité de vie seront des chapitres sur lesquels je serai particulièrement vigilante.

J'attends du Gouvernement plus que des paroles sur ce point, j'attends qu'il me rassure et finisse de me convaincre sur sa volonté sincère d'avancer.

J'attends des engagements clairs et précis : où en sommes-nous des solutions alternatives pour les transports vers Monaco par exemple ? Navettes maritimes, téléphériques, parkings de dissuasion, transport en site propre, tout semble patiner.

L'ardeur de ma génération ne revendique pas d'aller plus vite ou même d'aller trop vite, mais c'est le monde qui nous le demande.

Pour conclure, en tant que Conseiller National porteur d'un projet largement validé par les Monégasques lors des dernières élections, je suis là pour que les mesures concrètes de Primo ! puissent être prise en compte le plus largement possible par le Gouvernement, pour tous les Monégasques et pour tous les résidents.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Mme GRISOUL.

Nous allons donc suspendre la séance pour environ 45 minutes, afin que nous puissions nous restaurer. Nous reprendrons donc environ à 21 heures 45 pour ce débat général.

Merci, la séance est suspendue.

(La séance est suspendue à 20 heures 50)

(Reprise de la séance à 21 heures 50)

M. le Président.- La séance est donc reprise.

Nous poursuivons la discussion générale sur le projet de loi de budget rectificatif. Qui demande la parole ? Monsieur BOERI, puis Monsieur MOUROU, puis Monsieur VAN KLAVEREN.

Nous commençons par écouter Monsieur Daniel BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers-Ministres, mes chers collègues, vous avez été excellents pour présenter l'ensemble de l'éventail des besoins et des objectifs. Je ne doute pas que vous le serez encore, donc je vais me limiter au patrimoine et à la culture.

Après cinq ans d'efforts, de rencontres, d'écoutes, une loi existe pour préserver et développer notre patrimoine national.

Elle reste à compléter par le Conseil du Patrimoine qui se veut un conseil scientifique et proposera des lignes directrices pour réaliser les inventaires et éviter d'en faire un salmigondis.

Notre patrimoine c'est à la fois notre histoire immobilière et immatérielle et les créations d'aujourd'hui immobilières et artistiques.

Toutefois, il faut le dire, le patrimoine est une question compliquée car, comme dit le poète : « Notre héritage n'est précédé d'aucun testament ! ».

Ce testament qui dit à l'héritier, ce qui sera légitimement sien et par là, assigne un passé à l'avenir.

D'ailleurs, Montesquieu nous dit : « Quand le passé n'éclaire plus l'avenir, l'esprit marche dans les ténèbres ». C'est une question compliquée aussi parce qu'avec le patrimoine nous nous heurtons à deux vagues antagonistes : une première vague pousse le passé en avant et la seconde vague, elle, veut lui barrer la route !

Nous sommes comme au Cap Horn ; le patrimoine a besoin d'une navigation agile ! C'est la vocation du Conseil et de l'Institut du Patrimoine.

Evidemment, je n'oublie pas l'histoire ! « Le passé n'est jamais mort, il n'est même jamais passé ! ».

Et en même temps, nous sommes en charge de l'avenir ; c'est-à-dire du développement du pays du patrimoine légué aux générations futures. Pour ne pas perdre ce trésor nous devons nous appuyer sur notre tradition qui choisit, nomme, transmet, préserve et indique où ce trésor se trouve et quelle est sa valeur !

Après le patrimoine, il y a aussi la culture !

J'aurai l'occasion d'y revenir dans les lignes budgétaires mais avec plus de 5 % des dépenses nous ne pouvons être que satisfaits. D'autant que nos institutions de niveau international contribuent, et combien, elles aussi, à la notoriété et à l'attractivité de notre pays.

C'est aussi pour moi l'occasion de dire aussi combien l'action souterraine permanente des associations, forcément moins connues, contribuent également à la distiller quotidiennement sans que nous en rendions toujours compte. Il convient d'être attentif à leur budget et à leur lieu d'exercice de leur activité.

Pour conclure, nous devons, pendant cette mandature, développer une piste déjà connue – je ne surprendrai personne en parlant de la Nuit Blanche dont le succès ne s'est pas démenti. Les circonvolutions pour ne pas dire des mots désagréables ne peuvent être à nouveau mises en avant pour 2019 !

Un dernier point et ce sera l'objet de toute la mandature : le développement du Fort Masséna, à la Tête de Chien. Les 10 000 m² peuvent devenir un centre d'art et de culture emblématique dédié à la fois aux associations monégasques et à des activités de création qui contribueront à la notoriété du pays.

Je m'arrête là car je crois que pour la culture et le patrimoine, on aura l'occasion d'y revenir.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

Vous êtes plusieurs à me demander la parole. Dans l'ordre ou je l'ai noté : M. MOUROU, M. VAN KLAVEREN, Mme GIBELLI et M. BARDY.

Nous commençons par le Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, Monsieur MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement - Ministres, chers collègues et chers compatriotes,

Cette première séance publique budgétaire nous permet de faire le bilan sur ces huit premiers mois de mandature. Elle est également l'occasion de rappeler les mesures phares de la Majorité, validées par le vote des Monégasques le 11 février dernier.

Mon intervention portera essentiellement sur trois points.

Tout d'abord, une première demande de la part du Conseil National, concernant la mise en place, à partir de l'été 2019, d'un Grand Concert Annuel de la Jeunesse, qui a été retenue et approuvée par le Gouvernement. Cet événement sera l'occasion pour tous les jeunes Monégasques, résidents et scolarisés, d'assister à un concert gratuit, par un artiste de renom, et en Principauté.

En second lieu, le sujet de l'augmentation de 50% de l'enveloppe budgétaire consacrée aux bourses d'études. C'était une de nos propositions phares durant la campagne électorale, et c'est un besoin vital pour tous les jeunes qui nous ont fait part de leurs difficultés financières. Frais de scolarité, logement, transport, nourriture, fournitures... Autant de frais que les bourses actuelles ne permettent plus à de nombreux jeunes compatriotes de couvrir. Je profite également de ce sujet pour sensibiliser le Gouvernement sur les délais encore trop longs concernant les demandes de prêt étudiant. En effet, certaines familles se voient dans l'obligation de devoir avancer d'importantes sommes, ce qui dénature l'objectif même de cette demande.

Enfin, je souhaite faire un point sur l'avancée du groupe de travail mis en place concernant le Pass'Sport Culture. De nouvelles idées ont été validées à l'unanimité des participants de ce groupe, ouvert à la minorité, et les réflexions continuent sur certains points, comme par exemple la tranche d'âge proposée ou bien encore le format. Il reste encore beaucoup à faire pour offrir à nos jeunes une Principauté remplie d'activités sportives et culturelles de qualité, et nous ne manquerons pas de revenir vers le Gouvernement pour soumettre les propositions du Conseil National.

Même si je suis globalement satisfait du bilan que je vous présente aujourd'hui, je retiens tout de même un point noir, qui concerne la Commission des Sports. J'ai pu déjà faire part de mes remarques en Séances

Privées mais je tiens à le rappeler. Nous espérons que la prochaine commission sera différente et que notre voix sera, cette fois-ci, entendue pour défendre certaines associations sportives. Nous avons la chance d'avoir de belles structures avec des jeunes très talentueux, passionnés et motivés. Il est donc nécessaire de les encourager et de leur donner les moyens de se surpasser afin que leur investissement personnel puisse un jour se transformer en réelle carrière.

Vous l'avez compris, l'Education et la Jeunesse sont appelées à jouer un rôle essentiel pour notre pays et nous devons continuer à investir dans ce domaine, afin de permettre à nos enfants et à nos jeunes, de s'épanouir dans les meilleures conditions possibles.

Pour conclure, j'aimerais réitérer nos félicitations à tous nos bacheliers, qui ont encore eu d'excellents résultats scolaires à travers l'ensemble des établissements de la Principauté. Que cette rentrée 2018-2019 soit pour eux une année remplie de réussite, de partage et de moments d'apprentissage afin de les guider au mieux vers leur future carrière professionnelle.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur MOUROU.

Nous écoutons à présent Monsieur VAN KLAVEREN.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes,

Quand je pense à l'avenir de Monaco, à notre avenir, la question qui me revient constamment est : Comment faire pour que la Principauté continue à être compétitive et attractive face à un monde en constante évolution ?

Comment ? En protégeant notre système politique, tout en renforçant notre modèle économique et social qui fait notre singularité. Cette singularité, alliée à nos spécificités, font l'attractivité de Monaco.

Car oui, et nous en sommes les premiers heureux, Monaco est aujourd'hui attractif :

- Stabilité politique : nul besoin de vanter les mérites de notre Monarchie Constitutionnelle ;

- Sécurité : qu'il fait bon de pouvoir aller et venir dans son pays en se sachant en sécurité, de pouvoir laisser ses enfants se rendre seuls à l'école sans risque, etc ...
- Modèle économique ayant fait ses preuves : seul pays avec 0 dette publique au monde, pour ne citer qu'un seul exemple ;
- Modèle social et de santé que beaucoup nous envient.

Tout cela, et bien d'autres choses encore, donnent envie de venir s'installer à Monaco. Mais, car il y a un bien évidemment un mais, c'est bien beau de donner envie de venir, encore faut-il donner envie de rester. Et à ce sujet, j'avouerais (moi qui suis pourtant de nature particulièrement optimiste) que je commence sérieusement à m'inquiéter et je ne suis malheureusement pas le seul.

En ville, de plus en plus de Monégasques et résidents se posent la question de rester ou partir, et ce quel que soit leur profil (enfants du pays, résidents de longue date, résidents récents, plus ou moins fortunés). En voici quelques exemples :

- Qualité de vie en chute libre, causée notamment par les travaux incessants (bruit, poussière, circulation, etc...). Pour reprendre une expression entendue en ville « impossible de faire 2 mètres sans mettre les pieds dans un trou » ;
- Offre commerciale en berne avec de nombreux commerces en difficulté notamment les commerces de proximité ;
- Conditions d'accès à la Principauté particulièrement préoccupantes : temps de parcours en constante augmentation, grèves à répétitions, etc...

Enfin, cerise sur le gâteau, nombreux sont les résidents faisant état de leur malaise quant à la manière avec laquelle ils sont traités lors de leurs formalités liées à l'obtention et/ou au renouvellement de leur carte de résident.

La critique est facile, me direz-vous. Rassurez-vous, mon but et, j'en suis intimement convaincu, celui de tous les élus ici présents, n'est pas de critiquer gratuitement mais de dresser un constat objectif et de proposer et étudier des solutions avec le Gouvernement pour répondre au mieux aux attentes de la population actuelle et future. Des solutions pour renforcer l'attractivité de Monaco, donner envie de venir et surtout d'y rester.

Pour la qualité de vie : le courrier adressé par la majorité au Gouvernement en date du 31 juillet 2018 dressait une liste de mesures concrètes, proposées dans le but d'améliorer la qualité de vie pour Monégasques et résidents.

On y trouvait notamment la brigade de la circulation, meilleure information des résidents quant aux nuisances qu'ils pourraient subir ou encore la mise en place d'une charte contraignante encadrant les chantiers. Pour le commerce et l'entrepreneuriat objectif flexibilité et dynamisme.

Notre proposition de loi relative à l'ouverture des commerces de détail le dimanche vise à offrir la flexibilité nécessaire à nos commerçants pour qu'ils puissent faire face à la concurrence des pays voisins, tout en protégeant les salariés.

De la flexibilité, il en faut aussi pour nos entrepreneurs. Notre proposition de loi n° 238, relative à la domiciliation d'une activité professionnelle dans un local à usage d'habitation dont l'État est propriétaire, votée en juin dernier, va dans ce sens.

Le projet du MC Boost, centre d'affaires domanial dont nous avons déjà discuté qui a connu des avancées significatives permettant d'envisager une ouverture en septembre 2019, également dans ce sens.

Septembre 2019, 2020 ou 2021, parlons-en d'ailleurs. Si nous voulons améliorer l'accès à la Principauté et la circulation intra-muros pour Monégasques, résidents, pendulaires et touristes, nous nous devons d'étudier de manière approfondie tous les projets publics ou privés visant à fluidifier la circulation.

Je pense notamment à la possibilité de liaisons maritimes entre Monaco et les communes voisines mais aussi à la mise en place du transport en site propre (intra-muros) dont nous entendons parler depuis déjà de nombreuses années.

Une petite métaphore pour conclure. Au lieu de parler de couverture d'un livre je parlerai d'étiquette de bouteille de vin (à chacun sa faiblesse). La qualité et la beauté de l'étiquette d'une bouteille de vin peut s'avérer un argument de poids dans le choix d'une bouteille. La qualité du breuvage vous donnera un goût de revenez-y, ou pas.

En ce qui concerne Monaco, nos Princes, les Gouvernements successifs, les élus et tous les Monégasques et résidents œuvrent depuis de nombreuses années à ce que l'étiquette et le vin soient d'excellence. Il est de notre responsabilité de nous assurer que l'étiquette et le vin soient aujourd'hui et demain à la hauteur de cette excellence.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur VAN KLAVEREN.
Nous écoutons à présent Mme GIBELLI.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement – Ministres, Monsieur le Président, chers collègues, cher public,

Mon intervention va porter essentiellement sur le domaine de la santé.

Tout d'abord, je voudrais souligner que le modèle social monégasque est un modèle avancé et très performant. Nous devons vraiment tous le considérer, le prendre en considération et en avoir conscience.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur un Département des Affaires Sociales dont le bilan de ces dernières années parle de lui-même.

Même s'il faut contrôler les éventuels dérapages budgétaires liés aux aléas de travaux d'une ampleur exceptionnelle, un nouvel hôpital aura été prévu, pensé, conçu.

Voilà un projet qui a fait l'objet de décisions concrètes avec des phasages précis.

Un hôpital qui avait besoin d'être mis à jour en fonction du volume de patientèle et de l'évolution des techniques médicales, entraînant forcément de nouvelles organisations dans la prise en charge.

Un véritable exemple de politique publique d'intérêt général partagé qui nous permettra à tous de pouvoir compter sur un établissement de pointe à moyen terme.

Je veux profiter de l'ouverture de ces débats budgétaires pour rappeler au Gouvernement notre satisfaction au sujet de l'ouverture de l'unité de soins palliatifs. C'est une avancée mais des ajustements seront sans doute nécessaires à l'usage. Je regrette cependant, comme l'a souligné le rapport de la Commission des Finances, « *la décision du Gouvernement de faire conventionner ces lits par la sécurité sociale française. Cette décision entraînera inévitablement, des difficultés d'accès à ce service, pour les Monégasques et les résidents* ».

Un autre projet pour lequel la majorité du Conseil National s'est engagée et qui me tient à cœur, c'est l'ouverture d'une unité pour adolescents au sein du service de psychiatrie au CHPG. Il s'agit d'un projet qui doit être spécialement dédié aux adolescents

victimes d'addictions et de dépendance.

Nous demandons donc au Gouvernement de nous en assurer la livraison dans les prochains mois.

Pour nos aînés, le Conseil National veillera au bon achèvement du Cap Fleuri 2, actuellement en cours de construction, puis à la reconstruction et à l'agrandissement du Cap Fleuri 1. La livraison de ces projets est indispensable à court terme.

A moyen et long terme, de nouvelles résidences devront être conçues, en particulier sur les terrains de l'Annonciade II disponibles dès 2022.

Prendre le plus grand soin de nos aînés est un véritable atout pour un Etat moderne.

Notre responsabilité c'est d'anticiper les besoins, de répondre efficacement à la toute nouvelle demande, et surtout, comme dans d'autres domaines, il s'agit de prévoir.

Mon collègue, Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Christophe ROBINO, en a déjà parlé, et je souscris pleinement à ses propos : il est temps de mettre en place un fonds pour la dépendance. Celui-ci permettra de faire face à l'évolution de l'espérance de vie et, de fait, du coût de l'ensemble des dispositifs nécessaires à la prise en charge globale de nos aînés.

Enfin, comme mes collègues, j'attends beaucoup de ces débats. Et, j'espère que le Gouvernement saura faire évoluer la position qui est la mienne aujourd'hui depuis la réception cet été des réponses aux questions de la Commission des Finances du Conseil National.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci Mme GIBELLI.

Nous écoutons à présent Monsieur Pierre BARDY qui a demandé la parole.

M. Pierre BARDY.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement Ministres, chers collègues,

Quelle chance !!! Eh oui, je le répète, quelle chance nous avons d'être nés, d'avoir grandi à Monaco ; un pays qui, grâce à son organisation et à l'excellence de son système éducatif nous permet de nous éduquer dans des conditions optimales, de partir à l'étranger, de nous former, et de revenir la tête pleine pour participer activement à la vie économique, et même publique de notre pays !

Quelle chance nous aurons le jour où nous pourrons prononcer véritablement cette phrase sans rencontrer quelques visages surpris !

Car oui, Monaco permet, à ceux qui le souhaitent, de partir se forger à l'étranger. J'en veux pour preuve le travail considérable réalisé par la Commission d'Attribution des bourses d'études et de la Direction de l'Education Nationale, qui prend mieux en charge les frais de scolarité lorsque les étudiants sont dans certaines grandes écoles. À ce titre, je tiens à saluer le travail du Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, Monsieur Marc MOUROU, ainsi que son prédécesseur, Christophe ROBINO. Mais cela n'est pas encore suffisant, et vous le savez, la majorité du Conseil National a déjà demandé une enveloppe budgétaire supérieure et revalorisée de 50% pour les bourses d'étude et à la lecture de votre discours, Monsieur le Ministre, je me réjouis de cette avancée.

Pour les jeunes qui se posent encore la question quant à leur départ, eh bien ma réponse est simple : faites-le, n'hésitez pas ! Partez, forgez-vous une expérience, puis revenez en Principauté ! En revanche, n'oubliez pas dans vos valises, à votre retour, non pas des petits souvenirs pour vos chers parents qui auront supporté et sponsorisé vos études ni les bons réflex éco-responsables ! Mais surtout armez-vous de patience et de persévérance.

Pourquoi de la patience ? Je m'explique. Tout d'abord pour vous loger. Combien de demandes, combien de refus... Car nous traversons bel et bien une crise du logement.

En ce qui concerne le logement, plusieurs idées sont portées par la majorité du Conseil National : que ce soit l'augmentation des plafonds de l'ANL, la prise en charge de la caution ou encore l'aide à la mobilité.

Autant d'engagements de la majorité, de points que nous étudions précisément en Commission du Logement, qui favoriseront, entre autres, le retour au pays de notre jeunesse.

Mais il faudra également allier cette patience à de la persévérance. Persévérance si vous souhaitez lancer ou encore poursuivre et reprendre une activité commerciale ! Persévérance dans votre intégration au tissu économique local.

Ainsi, en complément du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, exposé par Balthazar SEYDOUX, nous attendons encore de voir les avancées concrètes de l'Exécutif sur un certain nombre de sujets. Et à ce titre, je citerai les problèmes liés aux locaux commerciaux domaniaux.

Tout d'abord, les augmentations brutales des loyers qui ont eu comme conséquences de mettre à mal beaucoup de structures commerciales de petite ou de moyenne taille, et nul ne peut ignorer l'impact économique et psychologique que ces dernières ont eu.

Pour cela, la majorité du Conseil National s'est engagée à défendre les commerçants de la Principauté et ainsi travailler avec le Gouvernement afin de stopper les augmentations brutales et non anticipées de loyers. Nous attendons également du Gouvernement davantage de transparence dans les échanges, quant aux futurs projets structurants pour Monaco, qu'il s'agisse du Centre commercial de Fontvieille ou encore du Larvotto.

Nous nous devons de garantir que tout local commercial dont l'état est propriétaire fasse l'objet d'un appel à candidatures obligatoire, qu'il s'agisse d'une première installation ou bien d'une reprise. Cet appel à candidatures permettrait une étude objective et équitable en Commission d'Attribution des locaux commerciaux, une étude qui donnerait donc l'opportunité aux projets les plus adaptés de s'intégrer à la dynamique d'urbanisme commercial du quartier.

Toujours afin d'améliorer l'attractivité économique pour nos compatriotes, le 20 juin dernier nous adoptions la proposition de loi n° 238 concernant la domiciliation d'une activité professionnelle dans un local à usage d'habitation dont l'Etat est propriétaire, donnant ainsi la possibilité à nos compatriotes de se développer dans des locaux en surmontant l'obstacle de la rareté et du tarif souvent trop élevé en Principauté. Nous comptons sur le Gouvernement pour transformer rapidement cette proposition de loi en projet de loi.

Alors voilà, parce que je ne veux pas croire qu'il est impossible de revenir en son Pays. Parce que l'attachement que l'on porte à notre pays, à son histoire, à ses institutions, à ses Femmes et Hommes est véritablement viscéral.

Je ne veux pas non plus croire qu'il est impossible que le Gouvernement et le Conseil National puissent travailler en partenariat à l'amélioration des conditions d'installation, de logement, d'entrepreneuriat, de qualité de vie en Principauté.

Alors pour toutes ces raisons, je crois fermement que les choses peuvent évoluer positivement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BARDY.

Nous écoutons à présent Mme Michèle DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues,

Ce soir, je vous parlerai de trois sujets étroitement imbriqués : l'attractivité, la qualité de vie et notre offre culturelle.

Notre patrimoine ne se réduit pas à notre riche passé et à nos bâtiments remarquables. Notre patrimoine, c'est aussi notre qualité de vie.

La Principauté de Monaco a, de tout temps, été un modèle d'attractivité, grâce à l'offre exceptionnelle de qualité de vie qu'elle proposait, la stabilité de son système politique, la sécurité le jour comme la nuit, la douceur de son climat mais aussi la diversité et l'excellence de son offre culturelle etc.

Mais cette qualité de vie indéniable s'est dégradée ces dernières années. Les causes sont multiples. On vous en a souvent parlé ce soir, je réduirai en disant les nuisances sonores même la nuit, la circulation automobile croissante et la pollution qu'elle génère, la multiplicité des chantiers, etc. Parlons-en des chantiers : en abattant le Sporting d'hiver, on a réduit notre offre culturelle en remisant notre cinéma dans une salle de conférence du Théâtre Princesse Grâce.

Divisée en deux salles de petite taille, ce cinéma révisé devait être une solution provisoire, un intermède qui permettait au Gouvernement de se donner bonne conscience et qui dure déjà depuis presque six ans. Résultat, la fréquentation est insignifiante. Ces deux salles ne conviennent pas aux amateurs de cinéma à grand spectacle, à nos jeunes notamment, qui partent à Nice ou ailleurs satisfaire leurs attentes cinématographiques.

Il est temps de donner à notre Pays un nouveau souffle dans tous les domaines : de son attractivité, attractivité qui se décline, je le répète, en même temps que l'on perd de notre qualité de vie. Un deuxième souffle en toute modestie, c'est ce que nous allons tenter d'insuffler pendant ces cinq prochaines années. Et là, nous avons une opportunité. Cette opportunité, c'est la restructuration du Centre Commercial de Fontvieille. Ce nouveau Centre Commercial doit laisser place à 4 salles de cinéma, permettant la projection de films à grand spectacle. Une des quatre salles devra être dédiée à la projection de films en version originale pour les communautés étrangères de la Principauté en majorité anglophones. En

outre, les offres de restauration à l'intérieur du complexe cinématographique devront être adaptées et fonctionner le week-end, tout comme le cinéma.

Ce cinéma multiplexe de dernière génération que nous demandons n'est pas un détail, mais au contraire, c'est tout un symbole.

Tout un symbole d'une demande très claire de la part de la population qui doit être entendue, et intégrée par l'exécutif gouvernemental qui va mettre en place le projet de restructuration du Centre commercial. A ce propos, M. SEYDOUX vous l'a déjà dit, je dois souligner que le Conseil National n'a pas été associé à ce vaste projet de restructuration depuis l'appel d'offres jusqu'à la présélection du candidat retenu par le Gouvernement. L'information ne nous est parvenue qu'après l'arbitrage du Gouvernement. Une fois de plus, le Gouvernement a minimisé le rôle constitutionnel du Conseil National. Cette façon d'agir doit cesser pour que nos échanges soient efficaces et se fassent dans la sérénité.

J'ai bien entendu vos réponses au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur le Ministre, et j'attends impatiemment de voir votre discours réconfortant se traduire en actes concrets.

Nous constatons tous que le monde va de plus en plus vite. Les nouvelles technologies nous emmènent de plus en plus loin.

Nous devons regarder vers l'avenir, nous adapter à ce monde en perpétuelle évolution. Mais dans le même temps, nous nous devons de préserver notre histoire, notre identité, et tout ce qui fait ce lien entre tous les Monégasques, et plus largement entre l'ensemble des personnes qui composent la population de notre pays.

Pour maintenir ce lien et ne pas nous éloigner de notre patrimoine et pour rester attractif, la culture et toutes ses composantes jouent un rôle majeur. Les expositions, les événements culturels, et le théâtre, dans toutes ses dimensions, ne doivent pas être négligées.

Notre offre culturelle doit continuer à s'élever au rang de celle digne d'une grande capitale, et pour cela, nous devons élargir encore davantage nos propositions et apporter tout notre soutien aux entités et aux associations culturelles existantes.

Notre ambition, c'est que Monaco rayonne partout dans le monde grâce à la culture, mais pour en voir les contours, nous devons faire en sorte que la culture prenne toute sa place en Principauté.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Mme DITTLLOT.

Nous écoutons à présent M. Jean-Charles EMMERICH, puis M. Jean-Louis GRINDA.

M. Jean-Charles EMMERICH.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers Monégasques,

La concession de monopoles par l'Etat, dans des secteurs clés, permet de contribuer aux objectifs du service public. Les monopoles concédés par l'Etat en Principauté le sont dans les secteurs de l'Energie, des Transports et mobilité, des Télécommunications et dans le secteur des jeux.

Il y a donc en Principauté plusieurs sociétés à monopole concédé dont notamment :

- la SMEG (Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz) ;
- la SME (Société Monégasque des Eaux) ;
- la SEPM (Société d'Exploitation des Ports de Monaco) ;
- Monaco Telecom ;
- la SBM (Société des Bains de Mer).

La concession de ces monopoles a pour finalité de contribuer aux objectifs du service public ou aujourd'hui, plus largement, de l'intérêt général des Monégasques. Le service public a toujours favorisé la cohésion sociale. C'est d'ailleurs ainsi qu'il a été défini à l'origine par le juriste Léon DUGUIT qui a précisé que :

« Relève du service public toute activité dont l'accomplissement doit être assuré, réglé et contrôlé par les gouvernants, parce que l'accomplissement de cette activité est indispensable à la réalisation et au développement de l'interdépendance sociale et qu'elle est de telle nature qu'elle ne peut être réalisée complètement que par l'intervention de la force gouvernante. »

Cette notion de cohésion sociale existe toujours et est toujours essentielle. Néanmoins, le service public a évolué. Il comprend aujourd'hui plusieurs dimensions : économique, sociale, environnementale.

A côté des services publics propres aux fonctions régaliennes comme le service public de la Justice, coexistent des services publics qui ont une vocation sociale : c'est le service public de l'enseignement, de la recherche et le service public hospitalier.

Les services publics ont aussi vocation à intervenir dans le secteur économique, et dans les activités marchandes.

La concession de monopole d'Etat se fait dans le cadre de réglementations. C'est le cas des concessions en Principauté de Monaco qui sont soumises à des cahiers des charges. L'Etat fixe donc un cadre.

L'Etat doit pouvoir pleinement s'assurer du respect des objectifs du service public dans le cadre des monopoles concédés. Plus largement, il nous apparaît opportun de réfléchir au moyen de renforcer le rôle de l'Etat actionnaire. Car, en effet, l'Etat doit pouvoir peser en amont des décisions prises dans les sociétés stratégiques dans le développement de Monaco et dans l'intérêt de tous. On assiste à un basculement de la notion de service public vers la notion d'intérêt général. Notre souci permanent est la valorisation dans la durée du patrimoine de Monaco et la pérennité de ses emplois.

Concernant plus particulièrement le monopole des Jeux de la SBM : cette dernière joue un double rôle : économique et social. Nous nous félicitons d'ailleurs de l'école des jeux qui se déroule en ce moment même. Mais il ne faudrait pas que cela reste un acte isolé car la perte de nombreux postes ces dernières années et les départs en retraite à venir nécessitent des écoles régulières, voire annuelles.

Nous devons être tous vigilants concernant la pérennité de notre modèle social et économique qui a largement fait ses preuves.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci beaucoup, M. EMMERICH.

Nous écoutons à présent M. Jean-Louis GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, chers compatriotes, mes chers collègues,

Nous voici réunis pour l'examen du Budget Rectificatif 2018, lequel comme de coutume est un document essentiellement technique puisqu'il permet au Gouvernement d'ajuster ses prévisions,

aux réalités de l'exercice qu'elles soient économiques ou politiques.

Pour mémoire, je n'avais pas voté le Budget Primitif 2018, considérant que toutes les dépenses n'y figuraient pas. Cette position défendue avec mes collègues d'Union Monégasque a souvent été critiquée comme relevant d'une simple posture. Je ne le crois évidemment pas et j'en veux pour preuve la création récente de la Commission pour le suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics dont la présidence m'a été confiée par la majorité que je remercie, perpétuant ainsi la tradition de confier à la minorité une présidence de commission. Cette matière, qui fut un thème majeur de la dernière campagne électorale, est en effet déterminante pour l'avenir du pays et pour le respect du Conseil National. Il s'agit de déterminer avec clarté ce que nous voulons faire du FRC. À mes yeux, celui-ci ne peut et ne doit être que notre bas de laine, notre secours en cas de grave crise financière internationale – secours qui nous permettrait de faire face à nos engagements, de maintenir notre niveau de vie, notre protection sociale, notre sécurité, la qualité de notre enseignement et nos ambitions culturelles. Tout ce qui fait ce que nous sommes et dont nous pouvons être légitimement fiers.

La solidité du Fonds de Réserve Constitutionnel devrait également nous permettre de définir et de garantir les politiques publiques, par exemple le logement, la protection sociale, notre attitude face à la pression démographique. Autant de sujets qui devraient faire l'objet d'un consensus national. J'y reviendrai au sein de la Commission que j'ai l'honneur de présider. Or que constatons-nous ? Le Gouvernement a eu trop souvent l'habitude d'utiliser le Fonds de Réserve Constitutionnel comme un budget bis lequel échappe je le rappelle mes chers collègues, au vote des élus, ce qui est d'autant plus inacceptable que seul nous éloigne du consensus national pour de grandes causes évoquées plus haut.

Par ailleurs, d'aucuns se félicitent de notre remarquable prospérité. C'est en partie vrai et c'est le résultat de toutes les forces vives de notre pays. Cela étant dit, les 2 milliards de liquidités de notre Fonds de Réserve Constitutionnel pèseraient soudain beaucoup moins lourd si l'on devait créer, il le faut, une caisse de retraite autonome pour sécuriser le financement de la retraite des fonctionnaires et agents de l'Etat laquelle est aujourd'hui financée au fil de l'eau par le budget. Si nous devions la créer aujourd'hui, nos liquidités y suffiraient à peine.

Il en va donc de notre responsabilité de ne pas céder à la facilité et de tout faire pour que ce FRC soit abondé le plus possible par nos excédents, lesquels ne peuvent pas être dilapidés par simple calcul électoraliste - je m'adresse au Conseil National - ou réduit par simple calcul d'opportunité - je m'adresse au Gouvernement.

Par ailleurs, je constate que trop d'opérations importantes pour notre pays sont aujourd'hui absentes de notre budget. Crèches, école internationale, parking, appartements domaniaux à Testimonio, poste de police avenue Princesse Grace, extension en mer et ce rectificatif ne change rien à cette pratique, ce qui n'est pas étonnant. Certains peuvent s'en contenter, pas moi.

De manière identique, je ne peux me contenter des annonces en matière de respect de notre cadre de vie. Il est temps d'obtenir du Gouvernement un véritable droit à la tranquillité que j'appelle de mes vœux depuis maintenant cinq longues années. Si nous unissons nos forces et nos volontés, mes chers collègues, nous pouvons y parvenir. De la même manière, moi qui plaide inlassablement pour un nouveau système de traitement de nos déchets, je ne vois toujours rien venir quant à un quelconque appel d'offre excluant définitivement l'incinération. Il nous faut là aussi obtenir un résultat rapide et tangible, cela fait également cinq ans qu'on en parle.

Beaucoup de sujets sont sur la table et je ne doute pas que la majorité votera ce budget rectificatif. Il y a eu un peu trop de communication préalable, un peu trop de coups de menton de part et d'autre pour qu'il en soit autrement.

Je n'utiliserai donc pas ma formule habituelle malgré l'heure « pour vivre heureux, vivons couchés ». Il est trop tôt. C'est au primitif que nous constaterons la réelle volonté des uns et des autres. J'ai déjà ma petite idée sur le sujet et elle n'est pas rassurante. J'espère sincèrement me tromper.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

Vous êtes encore trois à pouvoir intervenir si vous le souhaitez dans cette discussion générale puisque vous ne l'avez pas fait. Monsieur NOTARI souhaitez-vous le faire ? Ce sera ensuite Monsieur RIT.

Nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Le 1^{er} Août ! Plus précisément le premier août 2018 qu'est-ce que cela évoque pour vous ?

La fête nationale suisse ? L'anniversaire de Florent le mari de Bérangère ? Ou encore quelque chose de plus personnel pour vous ? Ou rien du tout et je penche plutôt pour cela n'est-ce pas ?

Pourtant cette date nous touche tous et avec un impact immense sur l'Humanité, en effet il s'agit du jour de cette année 2018 où nous avons dépassé la capacité annuelle de notre terre à nous nourrir, à se régénérer normalement, bref, depuis cette date nous vivons à crédit si je puis dire. La terre ne produit plus ce que nous consommons aujourd'hui, là maintenant à cet instant nous puisons dans ses réserves, pas toutes renouvelables.

7 mois tranquilles et 5 mois de destruction irréversible de notre Terre, qu'en sera-t-il l'année prochaine 1^{er} août, 1^{er} juillet, 1^{er} juin, l'asphyxie approche !

Alors à Monaco, chez nous, nous n'avons pas de forêts ni de prairies pour absorber le CO₂, c'est vrai aussi nous n'avons pas non plus de vaches qui produisent du benzène ni d'exploitation du charbon, mais nous avons la mer et nous savons que les océans sont aussi de grands consommateurs de CO₂ heureusement.

Je ne vais pas ici vous faire la liste des mesures que nous pouvons prendre quotidiennement pour réduire notre impact sur la planète, à notre petite dimension, mais déjà si Monaco devenait un exemple, une référence, un laboratoire des mesures qui peuvent aider à la sauver suivant en cela aussi la direction montrée par notre Souverain.

Des gestes simples de tous les jours en confirmant des mesures prises déjà par certains comme par exemple la suppression de tous les sacs plastiques, des pailles, des touillettes, des filtres de cigarettes afin que dans quelques années la future extension en mer, au large de Monaco, ne soit pas un autre continent en déchets plastiques ou autres comme celui qui tourne déjà au gré des courants dans les grands océans de notre planète.

Mon intervention ici sort un peu du sujet de ce budget rectificatif mais il s'agit d'un sujet brûlant de par son actualité mais aussi et surtout de par les effets du réchauffement climatique, nous sommes tous responsables ! Ne restons pas aveugles comme des ornithorynques. Et le rapport du GIEC publié cette nuit dernière se veut encore plus alarmant.

Alors la Commission Environnement et Qualité de Vie, depuis sa mise en place en février, s'est intéressée à ces sujets brûlants, bien sûr, et la transition est facile, l'incinération des déchets à travers la future usine de valorisation que nous voulons exemplaire, l'amélioration des conditions de circulation, de la gestion des chantiers publics ou privés avec leur impact sur le trafic, le bruit, la pollution, les conditions d'accueil des navires de croisière ou de grande plaisance, et là encore la transition est facile, avec l'adhésion au pacte de transition énergétique que ce soit pour le Conseil National en entité ou à travers tous ses acteurs, élus et permanents.

En l'état du vote de ce Budget Rectificatif, la Majorité Primo! considère que les réponses du Gouvernement ne sont certainement pas suffisantes sur tous ces sujets !

Certes, un effort a été fourni aux carrefours névralgiques aux heures de pointe, des chasubles sont apparues, mais nous n'avons aucune certitude sur la pérennité de ces mesures, aucune ligne de dépense supplémentaire pour renforcer les effectifs nécessaires pour libérer les personnels pour les tâches normales de sûreté sur ce Budget Rectificatif.

Le territoire évolue, les conditions changent, avec nostalgie j'en veux pour preuve la Place d'Armes, quand j'étais petit, avec ma mère au volant, il y avait un podium avec un agent agitant ses manchettes et un bâton blanc, toutes les rues étaient à double sens, puis on a mis des feux tricolores, puis on a fait un rond-point, maintenant on a un rond-point avec des agents et bientôt en plus peut-être des feux avec détection des piétons, c'est la vie, il faut s'adapter.

Alors j'ai pris cet exemple de circulation mais cela est valable pour d'autres actions, le bruit, les chantiers, les déchets, les énergies, le logement, bien sûr, bref tout ce qui fait aussi notre qualité de vie et nous attendons que le Gouvernement, au-delà des promesses, prenne enfin des mesures car certains résidents sont partis, d'autres sont sur le départ et ceux comme les Monégasques qui n'ont pas le choix sont plus qu'excédés.

En l'état, en attendant le Budget Primitif 2019, et même si au cours de ces prochaines soirées le Gouvernement apporte d'autres réponses ou engagements à ces problèmes, comme vous venez aussi de le faire Monsieur le Ministre dans votre réponse, je ne voterai pas ce Budget Rectificatif par protestation compte tenu de la dégradation inacceptable, ces dernières années, de la qualité de vie en Principauté.

M. le Président.- Monsieur Jacques RIT. Ensuite, nous passerons à l'étude du budget, chapitre par chapitre.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Combien de fois n'ai-je échappé que de justesse à une embardée sur le chemin du Conseil National, quelques instants avant le début d'une Séance Publique budgétaire, lors d'un effort désespéré de strabisme divergent, un œil rivé à la route, l'autre à l'écran de mon portable !

Il faut vous dire que, sur cet écran, venaient enfin d'apparaître les réponses pythiennes du Ministre d'Etat au rapport de la loi-budget. Alors, cette réponse arrivant dans nos boîtes-mail 3 jours avant l'ouverture des débats, la norme étant plutôt de 3 heures et parfois réduite à quelques minutes, je n'avais jamais vécu cela depuis mes débuts en politique. Monsieur le Ministre, soyez-en sincèrement remercié.

Nous avons pu ainsi vous lire, sur un mode attentif et apaisé, dans le calme dominical.

De ces 29 pages rassemblées en forme de corne d'abondance, outre les nombreux engagements que, bien sûr, je salue, je retiendrai celles, particulièrement importantes à mes yeux, dont le contenu montre une volonté d'évolution.

Et, pour commencer, le sujet du logement, cette hache de guerre que l'on déterre à chaque campagne électorale, que l'on brandit lors de chaque débat budgétaire, y est évoqué entouré d'un faisceau de mesures à venir. Et subitement, la hache semble se transformer en faisceau de lecteur.

Le « pouvoir se loger dans son propre pays » enfin présenté sous l'angle d'une évidence, d'une cause commune partagée par le Conseil National et l'Exécutif, et proche d'accéder enfin à sa vraie place, celle de grande cause nationale. La clef principale de cette mutation sera certainement le principe, annoncé dans cette réponse, d'un plan logement à moyen terme, seule possibilité de sortir de la cadence artificielle et délétère imposée par le rythme des législatures et d'entrer dans le domaine objectif et rationnel d'une prospective issue de données statistiques.

Toujours dans le cadre de la réalisation de logements domaniaux, vous évoquez, Monsieur le Ministre, l'hypothèse d'avoir recours à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. Une telle mesure peut effectivement devenir incontournable,

et, par là même, légitime, quand l'intérêt supérieur de la Principauté et de ses résidents est en jeu. Mais il reste d'une extrême importance de communiquer largement, dans une totale transparence, sur le haut niveau et la multiplicité des efforts entrepris dans un premier temps pour tenter de trouver une solution de conciliation avec la partie concernée. Par ailleurs, l'existence d'une vision commune, notoirement partagée par le Gouvernement et le Conseil National, du principe d'utilité publique lié au besoin constant de nouveaux logements domaniaux est une autre condition préalable. Elle seule pourra nous garantir que la proportionnalité d'une telle mesure d'expropriation soit reconnue par le plus grand nombre.

L'évolution des idées peut, parfois, avoir un coût. Il aura été particulièrement élevé dans le cas de l'obsolescence foudroyante, involontairement programmée, des immeubles Jardins d'Apolline et Hélios. Pourtant, si cette affaire, particulièrement douloureuse pour de nombreux compatriotes et pour le denier public, arrive, au prix de l'exercice d'introspection que vous nous annoncez, à faire bouger le concept de marché public et ses cinquante nuances de gré, alors notre pays sera sorti gagnant de cette gabegie.

Évolution des idées, également, dans le principe d'un Larvotto nouveau, annoncé comme l'aboutissement d'une démarche concertée.

Je souhaiterais, en passant par l'Europe, dire que Monsieur Gilles TONELLI fut un précurseur dans le cadre des évolutions que j'évoque, par sa conception du partenariat institutionnel, celle-là même qu'il applique à toutes les réunions du groupe de travail avec le Conseil National au sein de son département.

Il est un point que ni la promesse de la fibre à domicile, ni celle de la 5G demain dans mon portable, ne pourraient parvenir à me faire oublier d'évoquer, un point qu'une majorité de Conseillers Nationaux voudrait voir évoluer, tant il est important pour la vie politique de la Principauté. Il s'agit de la demande du Conseil National au Gouvernement d'envisager la tenue de séances publiques d'actualités. En effet, l'usage a fait des Séances Publiques budgétaires le seul moment de l'année où les élus peuvent débattre de l'ensemble des sujets, publiquement, avec le Gouvernement. Et toutes les autres séances, en dehors des Séances Publiques législatives, se tiennent à huis clos. Pourtant, la Constitution dispose que les séances du Conseil National sont publiques, et fait du huis clos une exception.

En manifestant sa réticence à l'égard de cette suggestion des élus, le Gouvernement fait abstraction de certaines réalités. Aujourd'hui, il est en effet doté d'un puissant service de communication, et utilise largement les réseaux sociaux, tout comme les Conseillers Nationaux d'ailleurs. Alors, pourquoi ce culte du huis clos, cette crainte devant ce qui ne serait que la matérialisation d'une valeur, la transparence, que nos deux Institutions revendiquent d'évidence ? J'attends des débats à venir qu'ils m'apportent une réponse, et j'espère fermement qu'elle sera la bonne.

Mais pardonnez-moi, j'allais oublier l'essentiel, tant cet essentiel se donne l'apparence de la normalité depuis quelques années : d'un niveau de recettes et de dépenses plus que respectable à l'échelle de notre pays, ce budget rectificatif 2018 affiche un excédent de recettes de plus de 9 millions d'euros, dans la foulée d'un budget primitif 2018 qui, prudemment optimiste, n'osait qu'un peu moins de 2 millions d'euros d'excédent.

Et pour conclure en restant dans le concept d'une évolution positive des usages, j'exhorterai mon collègue Jean-Louis GRINDA à nous réunir...

(Sonnerie)

...au plus vite au sein de sa Commission, gageant que nous serons nombreux à le suivre sans réserve sur le fonds !

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Nous passons donc à la dernière élue qui n'a pas encore pris la parole pour terminer ce tour de table, ce tour d'hémicycle sur la discussion générale, Madame AMORATTI-BLANC nous vous écoutons.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers-Ministres, Monsieur le Président, Chers collègues,

C'est avec un constat très positif que j'aborde cette période budgétaire. Un constat très positif pour la façon dont fonctionnent désormais nos Institutions. Un constat très positif pour le Conseil National qui, en 7 mois de mandat, a repris sa place, rien que sa place mais toute sa place, celle qui lui est dévolue par notre Constitution.

Nous avons un Conseil National en ordre de marche, avec un cabinet performant, avec des permanents qui, comme les élus que nous sommes, sentent bien qu'il y a une ligne claire, une organisation efficace, un respect du travail et de la place pour chacun aussi.

J'en profite pour tous vous remercier, pour la qualité de votre travail et pour votre implication.

Je tenais à le dire car ces éléments, nécessaires au bon fonctionnement de notre Assemblée, je les découvre enfin. Je les découvre car si je respecte le choix impératif de la présidence précédente de se consacrer au rattrapage législatif d'un retard accumulé par le début du mandat 2013-2018, je regrette toujours amèrement tout ce qui aurait dû être fait en 2013 et 2014, en 2015 et qui ne l'a pas été.

Nous le savons tous : c'est en début de mandat que tout se joue. Et encore plus pour les projets structurants : stratégie globale pour le centre commercial de Fontvieille, déblocage de la situation pour lancer enfin le Grand Ida, stratégie ambitieuse pour Testimonio III, stratégie pour retrouver la qualité de vie qui rendait la Principauté attractive pour tous les résidents et les Monégasques, stratégie pour les monopoles concédés, la SBM et Monaco Telecom avec une information et une concertation avant la réalisation de l'arbitrage pour les décisions stratégiques. Stratégie pour améliorer l'attractivité de Monaco et favoriser la mobilité et la circulation. Stratégie relative à la prise en charge de nos aînés et pour abonder de façon significative le fonds dépendance. Stratégie pour l'avenir de nos jeunes Monégasques en les aidant dans leurs études et dans leurs projets. Je pourrai continuer encore cette longue liste de projets. Ces stratégies, ces projets, c'est le moment de les réaliser. Ne reproduisons pas le vide de la relation Conseil National-Gouvernement qui a présidé au début du mandat précédent et qui a conduit à un Conseil National tellement faible, qu'aucun projet de construction domaniale d'ampleur suffisante pour anticiper les besoins légitimes de nos compatriotes n'a été prévu après la livraison de l'Engelin. Tellement faible que le Gouvernement nous plaçait régulièrement devant le fait accompli et ne respectait pas le Conseil National comme un partenaire institutionnel.

Il y a eu beaucoup de débats autour de la notion d'un Conseil National fort. Sans y revenir, nous avons déjà montré, derrière notre Président, que notre Assemblée avait repris toute sa vigueur.

Notre objectif, notre Rapporteur l'a dit, c'est d'être efficaces et de ne rien occulter, d'être transparents comme nous le demandons au Gouvernement.

Je serai également attentive durant ces débats aux différents retards de chantiers tels que celui de l'îlot Pasteur mais plus encore celui du nouveau CHPG.

Je voudrais profiter de cette déclaration pour remercier le Président de la Commission des Finances et de l'Economie, notre Rapporteur Balthazar SEYDOUX, pour son dynamisme, pour son ardeur nécessaire et déterminante, pour son rapport très juste et très politique. Et je ne suis pas la seule à l'avoir félicité pour cette ardeur et pour son dynamisme. Nous nous rejoignons sur ce point, Monsieur le Ministre.

Car oui, nous sommes là pour faire de la politique, mais au sens propre de ce terme dans le respect de nos institutions. Nous sommes partenaires, à chacun de prendre ses responsabilités, en conscience et en toute loyauté.

Je le confirme, les réponses initiales aux questions de la Commission des Finances montraient que le Gouvernement considérait toujours le Conseil National sur les bases du mandat précédent. Les choses ont commencé à évoluer après la mise au point de notre Vice-Présidente. Depuis, le Ministre d'Etat a confirmé que nous étions partenaires. Dont acte. Des actes justement, c'est que je souhaite constater durant ces séances publiques. Avant de les aborder je le dis clairement, vous n'aurez pas ma voix vendredi soir.

Mais j'espère pouvoir changer mon intention de vote à l'issue de cette semaine, en fonction des nouvelles réponses qui me seront apportées.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame AMORATTI-

M. le Secrétaire Général.-

RECETTES

Chap. 1 – PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ÉTAT

A – DOMAINE IMMOBILIER

011.100 - Domaine Immobilier.....	72.882.000
011.200 - Parkings Publics.....	37.041.900
011.400 - Produits de Cessions	300.000
	<u>112.923.900</u>

BLANC.

Ceci termine la discussion générale sur ce projet de budget rectificatif. Nous allons donc commencer l'étude de ce projet chapitre par chapitre.

Avant de commencer l'étude, je vous rappelle, chers collègues, qu'en accord avec le Gouvernement, compte tenu du caractère structurant des Dépenses d'Équipement, nous examinerons la Section 7 immédiatement après les Dépenses de Souveraineté et les Assemblées et Corps Constitués.

Ministre

Je vais à présent donner la parole à Monsieur le Secrétaire Général pour la lecture des premiers chapitres consacrés aux Recettes de l'État. Vu l'heure, si nous arrivons déjà à les terminer, cela serait bien. Pour le bon déroulement de nos débats, vous avez trois minutes chacun par intervention, maximum. Je vous rappelle que l'on doit terminer l'examen mercredi à minuit, puisque le vote est prévu vendredi à 18h30. Je vous demande à toutes et tous d'être le plus concis possible pour que l'on tienne ces délais. Mettons-nous y dès maintenant pour ne pas avoir à aller trop vite dans les dernières heures de mercredi soir. Je vous annonce aussi, pour ne pas revenir plusieurs fois sur les mêmes sujets – j'ai constaté les années précédentes que, lors notamment des recettes, on revenait plusieurs fois sur les mêmes thèmes – que je vais proposer au Secrétaire Général de donner la lecture de chacune des parties A, B et C. On va examiner les thèmes l'un après l'autre et on ne revient pas trois fois sur la SBM, en mélangeant tout, ou quatre fois sur Monaco Telecom, par exemple. On va au bout d'un sujet avant de passer à un autre, pour plus de rigueur, de clarté et de rapidité dans nos débats.

Monsieur le Secrétaire Général, nous commençons donc par les Recettes, Chapitre 1.

B – MONOPOLES*1) Monopoles exploités par l'Etat*

021.100 - Regie des tabacs	17.207.100
021.300 - Postes-Telegraphes.....	17 140 200
021.400 - O.E.T.P.....	2.506.000
021.500 - Publications Officielles	1.240.000
021.900 - Eaux - Extension ou réseau	8.000.000
	<u>46.093.300</u>

2) Monopoles Concédés

031.101 - S.B.M.	30.737.000
031.102 - Prêts sur gage.....	165.000
031.103 - Concessions radios.....	306.000
031.104 - MC Radio	120.000
031.105 - Télé Monte-Carlo	148.000
031.106 - Monaco Telecom	7.582.000
031.108 - SMEG	2.070.000
031.109 - Concession Frequence Satellite	205.000
031.110 - Pari Mutuel Urbain - Loto	1.800.000
031.111 - SMA/UIOM vente prod. Energie	110.000
031.112 - SMA/UIOM vente prod.vapeur	5.500
031.115 - SAM des Ports.....	1.000.000
031.116 - Energie Dévelop. Durable	12.002.100
	<u>56.245.100</u>

C – DOMAINE FINANCIER

041.100 - Produits du Domaine Financier	41.551.500
	<u>41.551.500</u>
Total du chap.1	<u>256.813.800</u>

M. le Président.- Je rappelle aussi que l'on ne vote que les lignes modifiées au Budget Rectificatif, ce qui veut dire une petite partie des lignes budgétaires seulement.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur LOBONO a la parole, puis M. ROBINO et Mme BOCCONE-PAGES.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Notre action en matière de logement se veut à long terme et pas en écho simplement à une durée de mandat.

Chacun le sait, construire un immeuble prend du temps et chaque année qui passe ajoute une centaine de demandes de logements supplémentaires. Avant que la crise ne soit résorbée d'ici quelques années, il faut des mesures temporaires. Nous l'avons dit. Le

Gouvernement nous a annoncé être d'accord sur nos demandes de revalorisation des plafonds de l'ANL. Il nous a également donné son accord de principe sur la prise en charge des frais d'agence et des dépôts de garantie pour les Monégasques contraints de se loger dans le privé et bénéficiant de l'ANL. Ce sont des bonnes nouvelles, mais à présent je souhaite vous demander de les mettre en œuvre le plus rapidement possible et pourquoi attendre l'année prochaine ? Concernant votre accompagnement des locataires dans le secteur privé, pouvez-vous nous confirmer que ces mesures ne seront pas soumises à des conditions restrictives, en dehors, bien évidemment, des conditions de ressource conformément à l'ANL ?

Merci.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je vais vous répondre très clairement et très simplement.

Les deux mesures principales que vous avez évoquées et que nous avons discutées lors de notre réunion du 25 septembre dernier, feront l'objet d'une présentation en Conseil de Gouvernement mercredi avec l'inscription à l'agenda du Conseil de Gouvernement par le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie de deux Arrêtés Ministériels. Donc qui entérineront les décisions qui ont été prises suite à nos discussions. L'Arrêté concernant la prise en charge des frais d'agence et des dépôts de garantie, ne contient aucune restriction.

M. Franck LOBONO.- Vous confirmez qu'il n'y aura pas de restriction comme quoi il fallait avoir fait une première demande dans les domaines ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je vous confirme que ce que le Ministre d'Etat vous a annoncé ne souffre aucune restriction. C'est ce que nous avons envisagé ensemble à l'issue de la réunion du 25 septembre qui avait été l'occasion d'échanges de part et d'autre et les arguments qui ont été avancés également par les membres du groupe de travail, que ce soit concernant la possibilité d'acter du critère d'antériorité avant la commission de janvier prochain, comme les conditions qui président à la prise en charge par l'Etat des frais de dossier et des frais d'agence et des dépôts de garantie ne font pas l'objet de craintes ou de restrictions.

M. Franck LOBONO.- Ce sont d'excellentes nouvelles pour les Monégasques.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller. Je pense que ce sont des avancées considérables pour l'accès des Monégasques au secteur privé demandées et obtenues par le Conseil National, en attendant un appartement domanial. Ce sera donc pour janvier 2019 ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* L'ANL c'est pour janvier 2019 puisque les montants sont revalorisés chaque année, en début d'année. En revanche pour le critère d'antériorité, dès publications des Arrêtés Ministériels au Journal de Monaco, on pourra considérer que c'est effectif immédiatement et ensuite, pour ce qui concerne le prêt à taux 0%, la possibilité de rembourser sur une période plus longue, le dépôt ou *in fine* comme cela avait été souhaité par certains membres du groupe de travail, toutes ces mesures peuvent avoir un effet immédiat après parution. Donc sans attendre le tournant de l'année 2019.

M. le Président.- C'est très important pour les Monégasques. On peut résumer car c'est très important.

M. Franck LOBONO.- C'est exactement ce que je voulais faire.

M. le Président.- Faites-le car c'est vrai que l'on a noyé tout cela tout à l'heure dans des débats compliqués sur la réflexion générale concernant le budget. Rappelez-nous concrètement, pour ceux qui nous écoutent ou ceux qui liront les comptes-rendus, qu'est-ce que cela va changer, Monsieur LOBONO.

M. Franck LOBONO.- Très concrètement, si on se met à la place d'un Monégasque qui était contraint de louer dans le privé, aujourd'hui, il se retrouvait confronté à plusieurs problèmes : d'abord le prix du loyer, qui était sur le marché, en décalage avec les plafonds de l'ANL – ce sera corrigé rapidement.

M. le Président.- Puisque le plafond va rejoindre la réalité des prix.

M. Franck LOBONO.- Car le Conseil National a fait une étude qui a été soumise au Gouvernement. Le Gouvernement a entendu et on s'est mis d'accord sur

des plafonds qui vont être sensiblement revalorisés et qui atteindront les moyennes réelles sur marché. Donc ça c'est une vraie nouvelle.

Deuxième chose : c'est que quelqu'un qui va louer dans le privé, aujourd'hui, se retrouve confronté à un problème de dépenses au moment de la signature du bail, à savoir qu'il y avait la signature des frais d'agence. Ces frais-là seront pris en charge entièrement par l'Etat pour les Monégasques qui auront fait ce choix un peu obligé d'aller se loger dans le privé. Deuxième point : c'est ce que l'on appelle communément la caution, c'est un dépôt de garantie qui est donné à l'agence immobilière. Ce dépôt de garantie représentait trois mois de loyer, c'est un montant très important. Aujourd'hui, ce montant fera l'objet d'un prêt à taux 0% remboursable, de ce que j'ai compris, sur quatre ans. On avait demandé à ce que ce soit également remboursable au choix du locataire *in fine* à la fin du bail et avec une possibilité éventuellement si, à la fin du bail, le locataire n'avait pas les moyens de rembourser tout de suite, de l'étaler encore sur une période au-delà de la fin du bail. J'ai compris que ce sera avec un taux à 1% dans ces conditions.

M. le Président.- Ces mesures additionnées - et on en remercie encore le Gouvernement - vont vraiment faciliter l'accès au secteur privé. C'est une grande avancée.

Monsieur ROBINO a la parole.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Dans le cadre d'une politique de logement proactive que nous soutenons, il est essentiel d'optimiser les rendements des futures opérations de construction qui pourraient être menées par des opérateurs privés. Que ce soit dans le cadre de la proposition de loi, n° 239, visant à la sauvegarde du secteur protégé ou simplement dans le cadre d'opérations immobilières nouvelles non concernées par la loi n° 1.235. La majorité est favorable à ce que les contreparties consenties par les opérateurs en échange de droits à bâtir supplémentaires accordés par dérogation à la règle d'urbanisme, se fasse en appartements plutôt que sous la forme d'une soulte financière. L'Etat y sera gagnant en récupérant une surface et nos compatriotes aussi au travers de logements correspondants à leurs besoins.

Pouvez-vous nous dire quelles suites vous entendez donner à ces propositions ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour les Finances.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je crois qu'il y a déjà une première suite qui a été donnée, qui va dans ce sens, lors du vote, en juin dernier, de la désaffectation d'une parcelle quai Kennedy – il a été acté certes indirectement mais avec une finalité qui est claire pour nous tous que la soulte qui serait versée par l'opérateur en charge de cette opération – pardonnez la redondance – que cette soulte servirait intégralement à acquérir des logements pour les Monégasques. Et nous pouvons également, comme nous l'avons évoqué ensemble, convenir que dans des cas où – si vous voulez, il serait compliqué pour un certain nombre de raisons que les appartements obtenus se situent dans l'opération elle-même réalisée – toutefois que la contrepartie soit négociée avant tout en appartements ailleurs dont pourrait disposer l'opérateur, ou qu'il serait également amené à acquérir pour le compte de l'Etat dans le cadre de la sur-densification qu'il doit acquitter pour réaliser son opération.

Donc nous sommes là encore en phase avec les objectifs poursuivis qui sont que ce soir, directement ou indirectement, que la contrepartie, majoritairement, soit constituée d'appartements.

M. Christophe ROBINO.- Je vous remercie.

M. le Président.- Ce n'est pas toujours possible, on le comprend. C'est parfois possible, et bien-sûr c'est préférable quand les immeubles le permettront. Ce n'est pas possible quand il y a des immeubles de grand luxe avec des appartements de 500m² par exemple. Ça ne serait pas raisonnable – donc là on comprend très bien la position du Gouvernement et on la partage.

Madame la Vice-Présidente, vous avez demandé la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Une intervention très brève compte tenu du déficit en logement. Nous demandons au Gouvernement des engagements fermes sur le démarrage de nouvelles opérations avec un calendrier précis. Nous attendons donc de ces Séances Publiques que le Gouvernement nous assure de la mise en route de Testimonio III, du projet Grand Ida et de plusieurs opérations

intermédiaires, PicaPeira, Villa Alice et à moyen terme Villa les Lierres, un calendrier précis.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* L'opération PicaPeira est déjà engagée. On sait que, dès l'année prochaine, on pourra procéder au dépôt du permis et à la réalisation, dans les deux années qui suivront, de cette opération donc avec un objectif à horizon 2021 de livraison.

Vous savez comme moi, et le Ministre y est revenu, que les deux autres opérations, notamment celle rue du Portier, sont encore sujettes à l'acquisition d'au moins un appartement pour pouvoir envisager cette opération. Si cet appartement est acquis, là encore, les formalités administratives, dépôt de permis et autres, pourront être effectuées dans le courant de l'année 2019 pour, je pense, au vu de la taille de l'opération, là encore, une livraison sous 24 mois. Il y a encore un point d'interrogation qu'il reste à lever.

Concernant la Villa Les Lierres, l'opération si nous n'arrivons pas – dans les délais que nous nous sommes fixés d'ici probablement le premier trimestre de l'année prochaine – à acquérir les quatre lots qu'il nous reste à acquérir, nous verrons en collaboration avec les services de Mme GRAMAGLIA comment optimiser la volumétrie sur la seule emprise du terrain de la Villa Les Lierres et donc là encore, effectuer les formalités administratives dans le courant de l'année 2019 pour nous permettre, je pense, sous 24 à 30 mois puisque l'opération est un peu plus significative que les autres. Les autres sont de l'ordre d'une quatorzaine, quinzaine d'appartements, celle-là pourrait être autour de 25 appartements pour nous permettre une livraison à l'horizon fin 2021 début 2022.

Idéalement, je préférerais une opération plus ambitieuse qui nous permettrait la réalisation d'une quarantaine de logements sur le site. Mais nous sommes bien conscients qu'il ne convient pas de retarder indéfiniment le lancement de cette opération. Donc si nous devons trancher, nous le ferons dans les prochains mois pour un nombre d'appartements sans doute inférieur, mais avec une probabilité de réussite et de délais de livraison optimisés.

M. le Président.- Mme BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Qu'est-ce que vous entendez, Monsieur le Ministre, pour « dans les quelques mois » ? Un, deux, trois, quatre, six ? Prochains mois : quel est le délai pour vous ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Pour moi, le délai, je viens de l'évoquer, c'est le premier trimestre de l'année prochaine. Au-delà, je pense qu'il ne serait pas raisonnable de continuer, même si je regrette, à retarder les formalités administratives qui pourraient nous permettre de réaliser cette opération.

M. le Président.- Je souhaiterais qu'on s'arrête un instant, au-delà de ces opérations intermédiaires importantes mais par définition qui concernent un nombre limité d'appartements – qu'on s'arrête un instant sur les deux grandes opérations dont on a parlé dans la discussion générale, pour aller vers plus de précisions. Je veux parler, bien-sûr, du Grand Ida et de Testimonio III.

Pour le Grand Ida, nous savons qu'il ne demeure plus que la Villa les Platanes à acquérir par l'Etat pour démarrer cette opération. Lorsque l'on impose une vente à des propriétaires, il faut leur payer le juste prix et même un peu au-delà. Donc, on l'a dit dans la discussion générale, c'est bien sûr préférable, on est d'accord, le Gouvernement aussi avec nous, pour que ce ne soit pas, par de l'expropriation, quand on peut espérer un accord à l'amiable. Il semble que cet accord à l'amiable soit à notre portée. Ce que nous espérons, c'est qu'une vente soit réalisée avec un achat par l'Etat dans les prochains mois, d'ici la fin de l'année. C'est évidemment préférable à tous points de vue, sur le plan des principes, car l'expropriation c'est la dernière arme quand on a tout essayé pour défendre l'intérêt général et de plus, en cas d'expropriation, il y a des délais que nous ne maîtriserons pas par rapport à la procédure judiciaire pour le calcul de l'indemnisation... On perd de toute manière un ou deux ans quoi qu'il arrive.

Monsieur le Conseiller, pourriez-vous nous faire un point précis sur la discussion en cours avec les propriétaires des Platanes et ensuite je reviendrai un instant sur Testimonio III.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Peut-être qu'en Séance Publique ça n'est pas le lieu pour vous donner davantage de renseignements.

Je confirme qu'en effet, l'état d'esprit des discussions que nous avons réinitiées avec les propriétaires est bon. Nous nous sommes parlés dans le courant de la semaine passée. Nous avons convenu de revenir vers eux avec une proposition qui nous semble raisonnable, c'est à dire à même de les satisfaire, mais en même temps de défendre au mieux les intérêts de l'Etat.

Donc cette proposition sera faite très prochainement et notre souhait serait bien évidemment – pour paraphraser un dicton « un bon accord est toujours mieux qu'un mauvais procès » - pour quelque part nous permettre d'aboutir, peut-être même avant la séance du mois de novembre ou dans tous les cas de figure, de faire en sorte que l'avancée des négociations et une fois encore l'état d'esprit que je salue de la part des propriétaires, nous permettent de trouver une solution prochaine et donc un démarrage de l'opération sans doute, là encore, dans le courant de l'année prochaine. Mais ce sera sans doute vers la fin de l'année. Il y a un certain nombre de contraintes administratives notamment – même si je pense que Mme GRAMAGLIA l'avait indiqué lors des séances privées, le relogement de la Villa du FAR sur ce nouveau site au boulevard du Jardin Exotique devrait intervenir dans des délais assez brefs – et à ce moment-là, si l'acquisition du foncier de la Villa les Platanes était effective, nous disposerions avec la Villa du FAR, la Villa les Platanes, la Villa Ida et la maison Ferraris Frères, d'une emprise suffisante pour démarrer la première étape de l'opération Grand Ida et qui permettrait la réalisation, nous l'avons chiffré, d'environ 140 logements. Sans vouloir jouer au trouble-fête, je préciserai toutefois que nous aurons des opérations de relogement non négligeables – notamment par rapport aux actuels occupants de la Villa les Platanes. Certains sont monégasques, d'autres enfants du pays, nous devrons donc procéder à un certain nombre de relogements. Simplement par un souci d'exactitude financière, il faut avoir en tête qu'avant même de démarrer cette opération, avant même le premier coup de pioche et je ne compte pas les travaux et le coût des travaux d'aménagement de la Villa Thérèse au boulevard du Jardin Exotique pour reloger l'association F.A.R., que le total de l'acquisition du foncier devrait avoisiner les 100 millions d'euros. Par rapport à ce que l'on a déjà investi, par rapport à ce que pourrait nous coûter l'acquisition de la Villa les Platanes, c'est une somme qui est significative. Il faut bien se dire que lorsque l'Etat – et nous y réfléchissons à chaque fois que cela est possible peut construire, comme le Ministre l'a dit à plusieurs reprises, la ville sur la ville ou peut disposer du foncier, les délais sont parfois brefs et les coûts certainement minorés. Mais dans une opération aussi importante que celle que nous entendons lancer au niveau de la rue Plati, donc dans ce périmètre dit du Grand Ida et qui n'est pas seulement une opération immobilière – mais les services de Mme GRAMAGLIA avaient également présenté un projet qui était réellement un projet urbanistique, d'amélioration

de tout un quartier – les sommes peuvent être plus importantes. Il convient simplement de les avoir en tête et ensuite de procéder de la meilleure manière possible dans les délais les plus raisonnables à la réalisation de ce type d'opération.

M. le Président.- Merci.

Je vais donner la parole à Monsieur LOBONO.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais prolonger un petit peu la discussion par rapport à ce que dit Monsieur CASTELLINI ce soir.

Effectivement, il y a une acquisition qui est en cours, une négociation qui va plutôt dans le bon sens avec les propriétaires des Platanes et on doit tous s'en réjouir. C'est quelque chose qui va permettre de faire avancer le dossier. C'est un dossier qui s'est un peu enlisé à un moment donné par rapport à cette maison, entre autres.

Je voudrais me tourner vers Mme GRAMAGLIA et lui demander : est-ce que vous pouvez anticiper les études préliminaires, puisqu'à ce stade, je crois que vous n'avez qu'un projet d'urbanisme large, qui avait certes des phases, mais il n'y a pas de projet architectural arrêté, me semble-t-il, sur la première partie qu'il va nous être possible d'exploiter à présent ? Puisqu'on sait que cette Villa les Platanes, on l'aura à un moment donné, est-ce qu'il serait possible de le lancer dès à présent pour ne pas perdre plus de temps sur ce dossier avec les instructions nécessaires ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui bien sûr, nous avons déjà commencé les études. On compte déposer le permis de construire en 2020. On attendait de connaître exactement l'intégralité de l'assiette foncière sur laquelle les constructions vont pouvoir démarrer et de savoir, puisqu'on va commencer bientôt, si le 6 et le 8 de la rue Plati veulent s'associer à nous. Mais on est déjà en train de travailler dessus pour gagner un maximum de temps. La Villa le FAR devrait être libérée d'ici la fin de l'année puisque la Villa Thérèse est pratiquement terminée. Il faut juste que le FAR déménage, donc on espère que la Villa le FAR sera rapidement vidée afin de pouvoir commencer les travaux de démolition puis de terrassement très prochainement et poursuivre concomitamment les études qui vont être menées, avec le choix d'un architecte. L'étude d'urbanisme

a été retravaillée depuis le concours d'urbanisme et la désignation d'un lauréat. Donc, oui effectivement, on essaye de travailler en temps masqué pour perdre le moins de temps possible pour lancer l'opération dès qu'on aura la possibilité de le faire.

M. Franck LOBONO.- Vous envisagez un permis de construire vers quelle période ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* On pense le déposer en 2020. C'est-à-dire qu'on aura une année pour commencer les travaux en 2020.

M. Franck LOBONO.- Début d'année ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je ne peux pas m'engager plus car je sais que quand on dit quelque chose, c'est noté et rappelé à la prochaine commission, donc je vous dis 2020, je ne m'engage pas sur le mois.

M. Franck LOBONO.- C'est long, 2020.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Alors c'est long, mais quand on va trop vite on peut faire des bêtises. Se précipiter, ce n'est pas toujours la meilleure solution, c'est le meilleur moyen de perdre du temps et de l'argent, donc on travaille en temps masqué, on essaye de faire le plus vite possible tout en restant prudent. En tout cas c'est le but du Service du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme du Gouvernement.

M. Franck LOBONO.- Merci.

M. le Président.- On résume. Donc sur ce premier grand projet d'envergure avec 140 logements domaniaux à la clef, nous sommes saisis d'un projet d'expropriation qui pourrait concerner la Villa les Platanes. Les discussions se poursuivent et on est raisonnablement optimiste pour qu'un achat à l'amiable se réalise avec les propriétaires. Mais il faut qu'ils sachent que si il n'y a pas d'accord d'ici la fin de l'année, nous inscrirons à l'ordre du jour le projet de loi du Gouvernement, qui nous est parvenu il y a déjà

plusieurs semaines, pour l'expropriation. Quoi qu'il en soit, avant la fin de cette session en décembre, la Villa les Platanes, je l'espère à l'amiable ou pas, sera possession de l'État. Ceci est pour ce premier grand projet d'envergure.

Je voudrais maintenant que l'on passe au deuxième qui est Testimonio III, mais Monsieur ROBINO souhaite prendre la parole. C'est sur un des deux projets ?

M. Christophe ROBINO.- En fait je voudrais savoir si on parlait d'Ida maintenant ou si on y revenait dans la Section 7 ?

M. le Président.- Je pense que si on aborde un sujet, comme on n'a plus qu'une soirée, ce serait bien qu'on aille au bout, et je ne redonnerai plus la parole bien sûr sur Ida. Sinon, on fera deux fois les débats. Vu les délais qu'il nous restent avant le vote de ce budget, on va au bout sur un thème et je ne redonnerai pas la parole sur ce thème mercredi soir.

Monsieur ROBINO ? Allez-y.

M. Christophe ROBINO.- Je vais revenir sur le Grand Ida.

Comme l'a rappelé Franck LOBONO, et comme l'a rappelé Monsieur CASTELLINI, le projet Grand Ida, tel qu'il avait été discuté, n'était pas simplement un projet immobilier, mais aussi un projet urbanistique. C'était un projet qui visait à remembrer tout le quartier avec des emprises plus ou moins larges suivant les versions.

Je voudrais rappeler, même si je me félicite, on commence dès maintenant à travailler sur le projet Grand Ida, l'intérêt de voir un peu plus grand. En effet, puisqu'on évoque un plan logement à moyen terme et une prospective, il faut savoir qu'un certain nombre de bâtiments domaniaux qui sont d'un certain âge, mériteraient d'être reconstruits et pour ce faire, bien évidemment il faut avoir la capacité en appartements pour pouvoir reloger les personnes à des opérations comme Herculis par exemple.

Dans les discussions que nous avons eues alors de la précédente mandature, il avait été prévu éventuellement d'étendre le projet au très Grand Ida, à savoir, de toucher les Cèdres et les Mélèzes, ce qui aurait permis d'avoir un gain supplémentaire d'appartements, d'avoir une réserve en appartements qui aurait permis, par une sorte de jeu de dominos, de déplacer les personnes dans les immeubles Herculis vers les nouveaux appartements, ce qui

permettrait de restructurer Herculis et puis les autres immeubles, comme les Caroubiers, le Bel Air. Je voudrais simplement, ce soir, attirer l'attention de mes collègues, même si dans l'immédiat il est très important de démarrer l'opération Grand Ida ; il ne faut pas abandonner cette réflexion beaucoup plus globale car je crois que c'est quelque chose qu'il ne faut pas négliger pour l'avenir.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, je suis d'accord avec vous. Effectivement, on n'oublie pas les Cèdres et les Mélèzes, d'ailleurs une des options était : dans l'hypothèse du Grand Ida, si on intégrait les Cèdres et les Mélèzes, cela permettait, sur la première partie située devant, de monter un petit peu plus haut puisque l'on reconstruirait les Cèdres et les Mélèzes avec une volumétrie également plus importante. De toute façon, on est en train de retravailler la volumétrie que l'on s'était fixée dans le quartier puisqu'avec la surélévation des Jardins d'Apolline, cela va nous permettre de monter un petit peu plus haut et donc d'ajuster les volumétries tout en essayant d'éviter, autant que faire se peut, l'effet Canyon, de rues assez étroites et sans soleil avec des bâtiments très hauts de chaque côté.

Mais, effectivement, les Cèdres et les Mélèzes feront partie du « Très Grand Ida ».

M. le Président.- Merci.

Donc autre grande opération d'envergure après le Grand Ida, que nous pouvons espérer...

Oui, sur Ida, Monsieur GRINDA ?

Oui, je vous en prie, bien sûr, finissons.

M. Jean-Louis GRINDA.- Très brièvement sur Ida.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir fait ce discours de fermeté en rappelant quand même que ce n'est pas parce qu'on renégocie avec bonne humeur que ça va bien se résoudre.

La détermination du Gouvernement, sans doute, mais le Conseil National dans son unanimité je crois, est intact quant au fait de ne pas céder face à des demandes exorbitantes. Cela ne rendrait service à personne, certainement pas au budget de l'Etat et encore moins à nous-mêmes.

Merci, Monsieur le Président, d'avoir rappelé ceci et que la fermeté du Conseil National sera totale en l'espèce et unanime, je pense que le Conseiller

de Gouvernement dans sa négociation pourra s'en prévaloir, cela ne pourra que le conforter.

J'aimerais que Madame GRAMAGLIA nous rappelle le gain net d'appartements que cette première opération Ida - je dis première car elle peut être amenée à se poursuivre par d'autres - le gain net d'appartements que cela peut représenter, car après il ne faut pas qu'on ait une querelle en disant « j'avais 200 appartements, j'en ai 220 ». Ce n'est pas cela du tout que l'on est en train de faire actuellement. Le gain net, me semble important pour que l'Assemblée et les Monégasques soient bien informés. Pendant que Mme GRAMAGLIA cherche dans son dossier, je vais meubler en rappelant quand même que le « Très Grand Ida », que Monsieur ROBINO appelle de ses vœux, avait fait l'objet d'un très grand travail, ça me permet de rendre hommage au Docteur CUCCHI qui avait fait un travail remarquable intellectuellement sur le sujet, même si on pouvait ne pas partager forcément l'intégralité de ses positions, mais il avait fait un travail vraiment remarquable, il y avait un coût, qui était quand même énorme, on l'avait évoqué ici-même avec le Ministre d'Etat et Monsieur LOBONO était là la dernière fois, puisque supérieur au milliard, pour un gain net d'appartements qui était relativement faible, pour ne pas dire marginal et qu'il valait mieux se lancer dans la première opération qui assurerait un gain net d'appartements conséquent plutôt que de se lancer immédiatement dans une opération extrêmement dispendieuse, et d'ailleurs Monsieur CASTELLINI rappelait tout à l'heure que si on commençait tout de suite, on avait déjà dépensé 100 millions, ce que vous disiez, ce qui est une somme quand même très importante pour le budget de l'Etat.

J'ai été assez long ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Eh bien écoutez, je vais faire avec, merci Monsieur GRINDA.

Il y avait effectivement un phasage des travaux de prévu. La phase 1, avec le FAR, les Platanes, Villa Ida, la Maison Ferraris, on parlait de 144 logements alors qu'il y a 45 logements actuellement. Ça, c'était juste sur la phase 1.

Dans notre phasage de travaux sur l'intégralité du Grand Ida, ce sont les bâtiments D et E qui se situent un petit peu plus à l'arrière - tout cela sont des prévisions sachant qu'à l'époque on envisageait de monter un petit peu moins haut - on prévoyait 208 logements en phase 2A et pour la phase 2B de

travaux, 108 logements pour un total, sur l'intégralité de ces phases de 454 logements pour une superficie de 8650 m².

M. Jean-Louis GRINDA.- Mais en gains nets cela représente quoi ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* L'essentiel du gain net est quand même sur la phase 1.

M. Jean-Louis GRINDA.- C'est ce que j'avais bien compris la dernière fois, mais je voulais qu'on me réponde en Séance Publique.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Puisqu'il est de l'ordre d'une centaine de logements dans les volumétries jusqu'ici initialement envisagées. Souvenons-nous de ce que vient de dire Mme GRAMAGLIA avec la possibilité, peut-être y compris dans cette phase 1, de monter d'avantage. Le coût, de mémoire, n'était peut-être pas pour l'opération, grande ou très grande, du milliard ; en revanche peut-être qu'il était de l'ordre de 400 / 500 millions d'euros. Ce n'était pas loin, de mémoire, des chiffres qui avaient été évoqués ici-même et le gain net d'appartements devenait à ce moment-là moins intéressant par rapport aux coûts. Je dis bien par rapport aux coûts car le gain net et le fait de rénover ou de reconstruire à neuf des immeubles d'un certain âge a du sens – je rejoins là encore ce qu'a évoqué Monsieur ROBINO et les discussions sur certains des immeubles qu'il a mentionné, font partie de nos réflexions – lorsque justement nous avons évoqué, le Ministre d'Etat s'en est fait l'écho, une réflexion à plus long terme ou à moyen terme, bien évidemment, il faut intégrer ces immeubles là – mais dans le périmètre Plati / Ida au sens large, il est clair que construire davantage coûtera beaucoup plus cher, avec un gain net d'appartements moins intéressant. Sans que pour autant ça ne remette en question fondamentalement l'intérêt urbanistique de revoir ce quartier, de reconstruire certains immeubles, densifier certains... Les réflexions peuvent et doivent continuer.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* On avait estimé le gain pour la première phase, mais c'est vraiment une estimation « à la louche ». Sachant que l'on

va construire normalement un petit peu plus haut, c'était 120 millions pour cette première partie. La répartition d'appartements sur le FAR, a peu près 56 appartements, sur Ida et sur Les Platanes : 52 et sur Maison Ferraris Frères : 30 appartements. Il y avait un gain de 93 appartements au minimum, mais on sera au-delà puisqu'on pense monter un peu plus.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je vous remercie beaucoup. C'était ce que j'avais en mémoire. C'est bien qu'on le dise et ça va être un plus avec la surélévation que vous envisagez. C'est pour ça que cette première opération est vraiment, me semble-t-il, la plus intéressante et la plus indispensable, tout le monde peut être d'accord là-dessus.

Monsieur le Conseiller pour les Finances, permettez-moi de faire juste une observation. Quand j'avais lors de la dernière séance, privée ou publique - je ne m'en souviens plus c'était peut-être avant les vacances - évoqué ce sujet, on avait fait un rapide calcul ici-même, vous étiez là et quand j'avais évoqué le coût d'un milliard avec une durée très longue de travaux – car si on se lance là-dedans, ce n'est pas 10 ans de travaux, ce sera sans doute bien plus que cela...

(Sonnerie)

... « L'œuf est cuit »

M. le Président.- Ça doit-être trois minutes, c'est cela ?

On vous laisse terminer.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je n'avais pas été démenti.

M. le Président.- Tout à fait.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Vous savez, comme moi, que le temps de cuisson de l'œuf correspond à la direction par Sir Thomas Beecham de l'ouverture des « Noces de Figaro ».

(M. Jean-Louis GRINDA parle hors micro, inaudible).

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Excusez-moi, Monsieur le Président.

Pour terminer sur la deuxième partie, qui intégrerait les Cèdres et les Mélèzes, comme l'a dit Monsieur CASTELLINI, le gain d'appartements était beaucoup moins important puisqu'on parlait d'une fourchette de 25 à 30 appartements supplémentaires, mais on gagnait en qualité puisque ce sont des immeubles vieillissants...

M. Jean-Louis GRINDA.- Qui doivent être refaits un jour ou l'autre.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Tout à fait.

M. Jean-Louis GRINDA.- Mais je crois que tout le monde est d'accord pour dire que la première opération doit être lancée le plus vite possible, pour la satisfaction de tout le monde.

M. le Président.- Celle-là est à notre portée... très rapidement.

Monsieur ROBINO souhaiterait intervenir rapidement.

M. Christophe ROBINO.- Juste un lapsus... j'allais dire Boulingrins mais c'est les Caroubiers évidemment. Vous aurez corrigé...

(Plusieurs personnes parlent hors micro, inaudible).

... Je pense qu'il est important de s'arrêter un moment sur cette réflexion. Vous avez indiqué que, du fait de la surélévation des Jardins d'Apolline, on pourrait vraisemblablement augmenter la cote et construire d'avantage en hauteur, ce qui est probablement aussi vrai pour la deuxième phase et puis derrière, en termes de gain d'appartements ; j'imagine que si on refait l'Herculis, si on refait un jour le Bel Air, bien évidemment on essaiera d'optimiser les volumes et là aussi, on aura probablement un gain, à terme, d'appartements.

Donc, quoi qu'il en soit, un jour ou l'autre, dans une prospective à moyen / long terme, il faudra réellement se poser cette question.

Le raisonnement qu'avait tenu Jean-Michel CUCCHI, et avec lequel j'étais entièrement d'accord, était qu'on avait là une opportunité à saisir, éventuellement, et qu'il ne serait pas forcément évident de retrouver un

autre moment et ailleurs. C'est sûr, cela a un coût, c'est sûr le gain d'appartements est moins net, c'est sûr on ne discute pas sur l'intérêt de la première phase mais je crois quand même, dans les réflexions et dans les éléments de réflexion, qu'il faut garder à l'esprit cette nécessité un jour ou l'autre d'aller au bout du quartier et de rénover les immeubles domaniaux de plus anciennes générations.

M. le Président.- Tout à fait d'accord, Monsieur ROBINO, mais vous serez d'accord aussi que la logique et La Palice n'aurait pas dit mieux : c'est de faire une phase 1 avant d'imaginer une phase 2. Donc commençons par faire la phase 1, celle-là est à notre portée. La phase 2 est sûrement intéressante, mais n'oublions pas que pour reloger 180 familles des Mélèzes et des immeubles derrière Ida, il faudrait qu'on soit sorti de la situation de pénurie de logements domaniaux. Donc je pense que, non seulement on ne peut pas le faire tout de suite, c'est une évidence, il y a beaucoup de propriétaires encore dans cette zone, mais en plus, pour qu'on puisse l'imaginer, il faut absolument juguler la pénurie de logements pour trouver tous ces logements à offrir à ceux qu'on devrait déloger des immeubles domaniaux des Mélèzes.

M. Christophe ROBINO.- D'où tout l'intérêt de lancer les autres opérations que nous appelons de nos vœux, de favoriser les opérations intermédiaires et de mettre en pratique toutes les mesures que nous proposons, notamment à l'occasion des surdensifications et autres.

M. le Président.- Pensons-y mais c'est clair, ce sujet concerne ceux qui nous succéderont dans la mandature suivante, 2023-2028 très certainement.

Monsieur LOBONO, un dernier mot rapide.

M. Franck LOBONO.- Oui, un dernier mot rapide.

Effectivement, je suis d'accord avec le Docteur ROBINO, je crois qu'à un moment donné, il faudra s'occuper de ces immeubles vieillissants, mais cela ne serait sans doute pas raisonnable aujourd'hui de commencer à occuper des nouveaux immeubles pour reloger des personnes dont on devrait reloger aujourd'hui à partir de destruction de vieux immeubles. Je pense que l'urgence absolue, c'est de construire des immeubles pour loger les personnes qui n'ont pas d'appartements et s'occuper, dans un deuxième temps, sachant qu'on peut peut-être s'inspirer du malheur d'Apolline pour en tirer un enseignement et

se dire qu'on a quand même réussi à reloger presque 800 personnes à Apolline sans occuper quasiment d'appartements domaniaux, puisque l'Etat était capable de les reloger ponctuellement, pendant une période, dans des appartements privés. Donc, si demain on devait envisager des opérations de destruction de vieux immeubles et de reconstruction, ce serait sans doute aussi une piste à étudier.

M. le Président.- Merci, Monsieur LOBONO.

Monsieur SEYDOUX souhaite parler sur ce sujet du Grand Ida.

M. Balthazar SEYDOUX.- Oui Monsieur le Président, merci.

Une réponse rapide. Je vais juste revenir sur les Platanes. Je me réjouis de la reprise des discussions récentes. J'espère vraiment un bon compromis pour les deux parties entre le Gouvernement et les propriétaires. Je regrette, par contre, qu'il y ait eu deux années précédentes où il n'y a pas eu de discussion. Ce qui prouve, quand même, que la pénurie pour le Gouvernement ne soit pas forcément la même que pour le Conseil National et je note aussi que la durée de temps n'a pas la même signification pour le Gouvernement et pour le Conseil National.

Merci.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Non, ce n'est pas que la durée de temps n'est pas la même et la pénurie n'est pas la même. C'est qu'il y a des conditions dans lesquelles une discussion et une négociation peuvent s'engager et il y a des conditions dans lesquelles c'est plus compliqué. Et si les parties, comme c'est le cas aujourd'hui, et je pense, une fois encore, que le fait que nous nous soyons retrouvés ensemble, ça n'était pas forcément le cas sur ce dossier Ida, conférer un certain nombre d'échanges lors de la précédente mandature, en tout cas sur ses ambitions, sur sa volumétrie et autres, ça a été le cas très rapidement avec vous et on l'a acté. Et puis, je pense que ce qui a été évoqué ici et là dans la presse, à savoir la volonté commune de recourir, si nous n'arrivions pas à un accord, à une procédure plus radicale, a pu également ramener les uns et les autres à la table de négociation.

Je pense que ça ne sert à rien de s'enfermer dans des discussions et négociations si l'on sait que leur issue vous en sera défavorable. En revanche, dès que le moment est propice, et c'est le cas aujourd'hui

et vous avez pu compter, vous pourrez compter sur nous – peut-être que le Président voudrait que l'on évoque également la question de Testimonio III – nous pourrions éventuellement, si le moment est favorable, procéder soit à une acquisition, soit, si cela n'est pas le cas, à des mesures encore plus contraignantes pour nous permettre de réaliser dans les meilleurs délais, sur ce site, le plus grand nombre d'appartements possibles.

M. le Président.- Oui, tout à fait, Monsieur le Conseiller.

Après le Grand Ida, l'autre terrain où l'on a vraiment un potentiel important à notre portée dans les prochaines années, c'est Testimonio. D'abord Testimonio II qui est déjà engagé, qui est en cours de construction, où 150 logements domaniaux seront livrables a priori autour de l'année 2021 – Madame le Conseiller pour l'Equipement –, le chantier est donc en cours.

Et puis, l'autre perspective, c'est une tour à côté de la tour Testimonio II, qu'on appelle donc Testimonio III où l'on sait que – et nous sommes d'accord avec le Gouvernement – si on se porte acquéreur d'une petite maison qui se trouve sur ce terrain, on augmente l'assise foncière de l'opération, ce qui permet d'avoir deux tours de bien meilleure qualité pour les Monégasques, car elles seront éloignées à des distances tout à fait respectables, ce qui n'est pas le cas si on doit commencer la tour n° 3 sur le terrain public uniquement. Et puis cela permettra de construire jusqu'à peut-être 200 / 250 logements supplémentaires, nous verrons. Donc c'est un très gros potentiel dont on parle sur le terrain de Testimonio III.

Ce que nous souhaiterions, pour aller un peu dans les détails, Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller pour les Finances, Madame le Conseiller pour l'Equipement, c'est que, là aussi, on ait un calendrier précis que nous partageons, avec des décisions à prendre assez rapidement. Donc nous vous demandons, et je crois que nous étions d'accord en séance privée, que vous prépariez, si cela était nécessaire, là encore après épuisement des discussions à l'amiable - avec je crois deux propriétaires qui demeurent encore récalcitrants - que vous prépariez un projet de loi qui permettrait l'expropriation d'intérêt public, sur ce terrain également.

Comme disait Monsieur CASTELLINI à l'instant, déjà psychologiquement c'est utile, et de toute façon si c'est nécessaire, pour les mêmes raisons que j'ai évoquées tout à l'heure, si on n'arrive pas

à trouver des accords raisonnables, il est hors de question de laisser l'Etat prisonnier de propositions indécentes, bloquant un projet aussi important, de 200/250 appartements pour nos compatriotes, et donc d'intérêt général.

Donc est-ce que nous pouvons attendre ce projet de loi, Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller, assez rapidement pour que nous puissions, si vous le souhaitez et si malheureusement les discussions n'avançaient pas, l'étudier en Séance Publique et le voter ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Oui, je vous confirme, c'est également notre ambition, d'autant plus que le caractère d'utilité publique de l'opération – même si elle débutait à l'horizon un peu plus éloigné que l'opération Ida – est tout autant avéré. Il permettrait, dans l'hypothèse la plus importante en matière de nombre de logements construits à la fois, de commencer l'opération plus tôt et de proposer sans doute des prestations ou un environnement de meilleure qualité, puisque cet immeuble verrait le jour un peu plus loin qu'une tour, qui, elle, ne pourrait pas compter en emprise sur la villa que vous avez évoquée, qui comprendrait donc moins de logements et qui serait donc plus près de la tour Testimonio II en cours d'élaboration. Donc je pense que, là encore, le volontarisme peut payer si on arrive ensemble à démontrer, au-delà bien évidemment de l'importance et de l'urgence qui s'attache à la construction de ces logements, que la solution qui pourrait conduire au dépôt d'un projet de loi auprès de l'Assemblée, amènerait une concrétisation plus rapide et un nombre de logements plus important avec un éloignement plus significatif que des avantages. Je ne pense pas trahir la réalité des faits en l'évoquant de manière simple comme je le fais ce soir, car je suis convaincu que c'est bien ce vers quoi nous devons tendre.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Donc, nous pouvons espérer recevoir ce projet de loi dans les prochaines semaines, disons avant la fin de l'année 2018.

Nous sommes, je vous le rappelle, sur le chapitre 1 DOMAINE IMMOBILIER.

Mme BERTANI avait demandé la parole, puis Monsieur ROBINO, à nouveau.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Je reviens sur les locaux commerciaux domaniaux. Monsieur le Conseiller-Ministre, nous vous avons, à notre élection, alerté sur la hausse des locaux commerciaux domaniaux et sur ce sujet vous nous avez rassurés. En revanche, je voudrais revenir sur des mesures concrètes que nous pourrions attendre de vous pour développer un peu plus les quartiers au niveau du commerce et nous avons déjà, lors des séances privées, parlé de l'opportunité de peut-être vous saisir de l'acquisition de locaux pour, après, les fournir en locaux commerciaux domaniaux. Votre réponse a été de dire que vous n'aviez pas d'opportunité actuellement. Ma question est donc : est-ce qu'un service a pour mission de prospecter sur le terrain afin de saisir d'éventuelles opportunités ?

Merci.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Il y en a même plus d'un. Il y en a au moins deux qui me viennent spontanément à l'esprit. Le Welcome Office et notamment Mme Laurence GARINO, puisque c'est au niveau de ses services, une des principales animatrices des réflexions au sein de l'Observatoire du Commerce. Elle est en relation constante avec le Président de l'UCAM. Donc elle est toujours très vigilante si des opportunités se présentent et puis il y a bien évidemment l'Administration des Domaines et Monsieur ROLLAND qui, dès qu'il peut, me signale des opportunités, qu'elles soient des préemptions dans le domaine du logement, des opportunités pour des commerces ou pour des bureaux. A ces différents niveaux, si les opportunités se présentaient, nous aurions je pense, les marges budgétaires nécessaires pour les concrétiser.

Et puis, je profite peut-être de l'occasion, notamment par rapport aux objectifs qui ont été évoqués par le Président pour la tenue des débats, de revenir et je pense de vous confirmer un certain nombre de points. L'un est un message que j'ai reçu la semaine dernière du Directeur Général de l'entité présélectionnée pour la restructuration du Centre Commercial de Fontvieille qui me confirme les trois points que vous avez évoqués et que vous appelez de vos vœux et sur lesquels le groupement en question est disposé à vous rencontrer et continuer à élaborer un programme qui tienne compte des observations que vous avez déjà formulées, donc sur les enseignes locomotives bien évidemment. Sur le cinéma : 4-5 salles, dans tous les cas de figure, le Ministre

l'a également dit dans son allocution liminaire, cela fait partie des propositions. Tout ce qui concerne l'installation des compatriotes, que ce soient ceux qui souhaitent poursuivre leur activité, ceux qui, pour une raison ou une autre, souhaiteraient la cesser ou la céder, ou ceux qui voudraient s'installer. Le nombre de commerces et d'enseignes supplémentaires qui sont envisagés permettra largement à des compatriotes de développer une activité commerciale dans le cadre de cette restructuration. Et il y a également à l'étude la construction de logements. Tous les points que vous avez évoqués font partie des réflexions en matière commerciale, mais pas seulement, sur lesquelles la société présélectionnée travaille à notre demande et à la suggestion de son Directeur Général. Elle est prête à ce que nous nous revoyions avant la fin de l'année pour avancer encore sur les réflexions prospectives et les améliorations qui peuvent toujours être amenées au pré-projet de restructuration.

Merci.

Mme Corinne BERTANI.- Bonne nouvelle. Nous attendons avec impatience la prochaine réunion et nous continuerons dans cette voie.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ROBINO a redemandé la parole. Peut-être, Monsieur GRINDA après ?

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, une des questions de la Commission des Finances : le Gouvernement a répondu que près de 250 appartements sous loi étaient inoccupés car, pour différentes raisons, échappant à l'obligation de mise en location. Sur l'ensemble des appartements, environ la moitié sont vacants pour, dirons-nous, de bonnes raisons, plus d'une centaine semblent échapper à cette obligation simplement car ils étaient libres à une date antérieure à une promulgation de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004, je reprends votre réponse.

Le Gouvernement a-t-il réfléchi à des solutions incitatives qui permettraient d'en réaffecter au moins une partie à la location ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Oui, en

fait, ça fait partie des discussions et des réflexions que j'ai engagées avec la Direction de l'Habitat. Là encore, permettez-moi peut-être de remettre à une prochaine réunion avec le groupe de travail ou toutes entités type Commission Pleinière d'Étude que nous estimerions opportunes ou adaptées pour évoquer ces pistes. Certaines, en effet je ne souhaite pas les évoquer ce soir, mais il n'est pas non plus acceptable qu'un nombre aussi important d'appartements ne soit pas mis à la location. Nous sommes également très vigilants sur les opérations de remembrement à court ou moyen terme qui parfois justifient, de la part des propriétaires, une décision de ne pas re-proposer dans un délai assez bref, les appartements à la location. Il faut que nous soyons persuadés qu'en effet les opérations de remembrement interviennent dans un délai raisonnable. Si cela n'est pas le cas, alors à ce moment-là, l'appartement doit faire l'objet d'un affichage à la Direction de l'Habitat et ensuite d'une proposition de relogement.

M. Christophe ROBINO.- Je pense notamment à cette période un peu difficile des Jardins d'Apolline où tous ces appartements auraient pu être utiles éventuellement pour des périodes transitoires. Je crois qu'il faut y penser.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je me permets juste de signaler que – pour employer une litote – certains appartements, propriété des Domaines ayant des caractéristiques similaires, ont pu être proposés sans recueillir un accueil très favorable de la part des personnes auxquelles les appartements ont été proposés et donc la solution de relogement dans le privé a dû être privilégiée ou que d'autres solutions, comme nous les avions évoquées avec Monsieur LOBONO, telle que l'indemnité de relogement temporaire, etc. bref, toute une batterie d'autres options ont été privilégiées, y compris pour que le confort des personnes, qui ont à subir le désagrément du relogement soit le meilleur possible ce qui aurait peut-être été plus difficile à satisfaire dans d'autres typologies d'appartement.

M. Christophe ROBINO.- Il n'en reste pas moins que tous ces appartements libres pourraient être utilisés à l'avenir, au moins pour des périodes de durée intermédiaire, ce qui nous permet, en attendant, de développer ce programme de construction et de logement à moyen terme.

M. le Président.- Tout à fait. On réglera la pénurie actuelle par de nombreuses solutions complémentaires et celle-là en est une aussi, vous avez bien raison Monsieur ROBINO.

Avant de donner la parole à notre collègue Jean-Louis GRINDA qui me l'a redemandée, sur le domaine immobilier toujours, je voudrais souligner l'importance de la déclaration de Monsieur CASTELLINI qui reprend aussi ce que nous a dit le Ministre d'Etat en privé et tout à l'heure dans sa réponse publique au rapport de la Commission des Finances. C'est sur Carrefour. Là aussi, il y a un potentiel important de constructions de logements domaniaux et c'est important qu'on puisse aborder ce sujet avec le Gouvernement dans la concertation avec l'opérateur qui a été retenu. Il y a du potentiel aussi sur le toit de Carrefour. D'ailleurs, ceux qui avaient construit le premier projet, il y a 30 ans, l'avaient bien compris puisqu'il y avait un certain nombre de logements sur le toit de ce centre commercial. Donc voilà un autre terrain possible, potentiel, où de nombreux logements domaniaux pourraient être réalisés. Comme ça on aura fait un tour d'horizon à peu près exhaustif. Il y a aussi l'Esplanade des Pêcheurs, avec un terrain important qui, pour l'instant, n'est pas utilisé, qui pourrait l'être un jour.

Il y a enfin ce parcours Vita, où on disait, avec un peu d'humour, qu'on a réalisé une cathédrale pour les cactus, en se disant que finalement les cactus pourraient tout aussi bien prospérer sur les terrains appartenant à l'Etat, par exemple dans les serres d'Eze ou sur d'autres terrains sur les communes françaises voisines. Et peut-être qu'un jour, on pourra remplacer les cactus par des logements pour des compatriotes. C'est aussi du potentiel à moyen ou long terme pour loger les Monégasques. Comme ça, on aura une vision à peu près exhaustive de ce qui est devant nous, en tout cas à portée de main.

Monsieur GRINDA souhaitait ré-intervenir, j'imagine que c'est toujours sur le logement, le domaine immobilier.

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui, pas sur les cactus...

Je m'étonne que personne de la majorité n'ait parlé d'un point très important en ce qui concerne Testimonio III, projet que je partage tout à fait, l'utilité de le faire le plus grand possible, on est tous d'accord là-dessus. Il faut encourager le Gouvernement dans sa négociation ou alors aller plus loin avec une loi d'expropriation.

Mais il y a quelque chose dont vous ne parlez pas,

chers collègues, ce qui m'étonne, c'est est-ce que vous allez procéder à un appel d'offres pour faire Testimonio III ?

M. le Président.- Alors, d'abord ce n'est pas à vous que je vais expliquer que le Conseil National ne fait pas les appels d'offres. Nous ne sommes pas le Gouvernement, nous ne sommes pas les services exécutifs de l'Etat, il y a confusion. C'est donc plutôt une question que vous devez poser au Gouvernement mais vous connaissez notre position. Chaque fois que cela est possible - à moins d'exception explicable et justifiable objectivement - nous pensons, d'une manière générale, que la mise en concurrence c'est le bon procédé pour la défense des intérêts financiers de l'Etat et aussi pour l'impartialité que l'Etat doit témoigner vis-à-vis de tous les opérateurs de la place. Pour autant je ne connais pas la position du Gouvernement en définitive sur Testimonio III.

M. Jean-Louis GRINDA.- On en avait parlé pourtant un petit peu il y a quelques mois mais maintenant qu'on est en Séance Publique, je pose la question puisque personne d'autre ne la pose.

M. Balthazar SEYDOUX.- Chers collègues, nous en avons parlé en séance privée et ils nous avaient dit que le promoteur qui était sur Testimonio II ne serait pas le promoteur de Testimonio III et forcément il y aurait un appel d'offres pour Testimonio III.

M. le Président.- Je vous propose quand même d'écouter le Gouvernement car, même si Monsieur GRINDA pense le contraire, ce n'est quand même pas le Conseil National, co-législateur, qui s'occupe de l'organisation des appels d'offres de l'Etat. Ce sont bien les services du Gouvernement, les services exécutifs de l'Etat.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* La vérité est quelque part entre Monsieur GRINDA et Monsieur SEYDOUX.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* La vérité se cache dans les détails.

(Rires)

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je ne peux que vous encourager à aller aujourd'hui sur le site de conception de Testimonio II et vous verrez que le nom des intervenants et le nom des pancartes sont assez nombreux et on ne peut donc rien exclure quant à la réalisation de l'opération suivante.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Pour être factuelle...

(Plusieurs personnes parlent hors micro, inaudible)

M. le Ministre d'Etat.- Encore une fois, la règle, et j'ai eu l'occasion de le dire, c'est l'appel d'offres, mais dans des conditions particulières, comme on l'a vécu aux Jardins d'Apolline, comme on l'a vécu sur le parking du Portier, on est obligé de passer de gré à gré, car mettre deux entreprises sur le même chantier construisant la même chose, c'est évidemment très compliqué. Le principe sera l'appel d'offres, la réalité sera, comme a dit Jean et comme vous l'avez complété Marie-Pierre, ce sera ce qu'on verra...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je voulais juste préciser, pour être factuelle, qu'il a été demandé à l'entreprise qui a actuellement le marché, de réaliser le soutènement pour accueillir le nouvel immeuble qui devait peut-être se construire dans un délai plus lointain.

Si jamais on décale la position de cet immeuble, il faut, dès aujourd'hui, donner au groupement les instructions afin de modifier cette plateforme qui devait à l'origine accueillir des jardins.

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Vous avez répondu de façon très claire, je vous en remercie.

M. le Président.- Toujours sur le domaine immobilier, y a-t-il encore des interventions ? Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- C'était juste par rapport à la discussion des appels d'offres. Quand on réfléchit aux conditions de passation des marchés publics, on s'était dit qu'on ne ferait plus appel à certaines entreprises défaillantes. Je crois que c'est aussi un sujet sur lequel là, par contre, le Conseil National sera assez vigilant.

M. le Président.- Est-ce que je peux considérer qu'il n'y a plus d'interventions ?

Oui, Monsieur RIT. On est d'accord, on a terminé le domaine immobilier, sinon je prends encore une remarque, et après on n'y revient plus.

Nous écoutons donc Monsieur RIT sur les parkings publics.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Le vote des lois de désaffectation est toujours, il faut le reconnaître ce n'est pas peu dire, un grand moment dans la vie institutionnelle qui est la nôtre. Vous voyez à quoi je fais allusion et, rassurez-vous, je ne reviens pas sur le bien-fondé ou pas du stop qui a été donné au projet de construction du parking des Spélugues.

Je reviens sur la notion de contrepartie dans le cadre d'une loi de désaffectation. C'est une question que j'ai déjà posée qui, à ma connaissance, n'a pas reçu de réponse. Ou en tout cas, je ne l'ai pas entendue. Cela devait être lors d'une Séance Publique l'an dernier. Mais c'est une question d'importance. Une loi de désaffectation, ça reste quelque chose de parfaitement contractuel entre, d'une part, le Gouvernement qui présente le projet de loi et, d'autre part, le Conseil National qui vote, ou pas, la loi de désaffectation en fonction naturellement de la pesée de l'intérêt général et également des contreparties pour l'Etat. Quid d'une contrepartie, qui, quelle qu'en soit la raison, ne voit jamais le jour, c'est-à-dire ne se concrétise jamais. Est-ce que c'est profits et pertes, on estime que la bonne volonté du Conseil National va jusqu'à oublier qu'il y avait une contrepartie qui a peut-être pourtant déterminé certains votes ou, est-ce que c'est quelque chose qui est renégociable ? Est-ce que le Conseil National peut demander que l'on trouve une autre contrepartie en remplacement ? Il y a quelque chose qui me dépasse un petit peu dans le fait que l'on puisse avoir une décision basée sur ce que chacun peut appeler un équilibre. Cet équilibre est rompu à un certain moment. Et les choses s'arrêtent là.

Je voulais connaître votre sentiment. Ma question n'a rien de vicieux, c'est vraiment une question qui m'intéresse car on pourrait très bien imaginer que ce genre de problème se reproduise lors d'autres lois de désaffectation et dans des conditions peut-être plus préoccupantes par exemple.

M. le Président.- Que nous dit le Gouvernement en réponse à Monsieur RIT ? Monsieur le Ministre peut-être ?

M. le Ministre d'Etat.- Je peux vous parler de la partie que j'ai vécue, c'est-à-dire la décision d'abandonner ce projet et on est en train de voir avec Vinci dans quelles conditions. Avouez, avec un an et demi de recul, qu'un chantier à cet emplacement dans une Principauté dont, avec unanimité, vous condamnez la multiplication des chantiers, le bruit, la pollution, les camions qui passent, c'est vrai que cela avait du sens. Je sais que c'est une proposition qui venait du Conseil National, que le Gouvernement a appuyée car, effectivement, on commençait déjà il y a deux, trois ans, à se dire que nous étions au bord d'une certaine rupture en matière de chantiers et cela a été commencé comme ça, un peu au fil de l'eau, et que cette question de phasage est une question importante.

Donc sur la partie dans laquelle j'ai été impliqué, à savoir – le fond est juste, on a encore besoin de parkings en Principauté, il faudra y penser – mais mettre un énorme chantier dans cette rue, c'est-à-dire condamner cette partie de Monaco alors qu'on n'avait pas fini le One Monte-Carlo et tout le reste des chantiers et que l'on commençait tout de suite en bas le parking du Portier, la Virole, ça nous paraissait plutôt une bonne idée.

C'est vrai que c'était une compensation qui avait été obtenue dans une négociation à laquelle je n'ai pas participé, sur laquelle je ne pourrais pas dire grand-chose. La question que vous posez, est : est-ce que cette compensation qui a été abandonnée pour des raisons écologiques, d'environnement de qualité de vie, est-ce qu'on pourrait la reprendre et la renégocier ? C'est ça la question, je la reformule.

M. Jacques RIT.- On va admettre que Monsieur GRINDA au départ et vous maintenant m'avez totalement convaincu sur le bien-fondé. C'était une excellente idée – je suis dans le virtuel – d'abandonner l'idée du parking. Je me base uniquement sur le fait qu'on arrive à un véritable déséquilibre dans ce qui a été une décision, pour un certain nombre d'élus,

équilibrée qui tenait compte de cette contrepartie. Cette contrepartie se volatilise, c'est un cas de figure...

M. le Ministre d'Etat.- J'ai bien compris, mais en fait toutes ces circonvolutions visaient à faire un peu de remplissage pour permettre à ceux qui étaient là, de se préparer à la réponse.

(Rires)

M. J. CASTELLINI, Mme M.-P. GRAMAGLIA, est-ce qu'on peut renégocier tout cela ?

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.- La contrepartie, à l'époque, c'était la fourniture d'un tréfonds et la réalisation par l'Etat à ses frais d'une opération de construction de l'ordre de 50 millions d'euros. Donc j'estime que, si aujourd'hui, on peut utiliser cet argent ailleurs et faire autre chose, ça ne remet pas fondamentalement en cause le fait que, peut-être, un jour, l'Etat aura un intérêt à discuter avec le propriétaire du tréfonds de l'utilisation qui pourrait en être faite. À l'aspect écologique des choses, je me permets de mettre aussi l'avantage financier et puis un des points qui est de plus en plus évoqué, on essaye d'éviter de construire des parkings en plein centre-ville pour éviter que les voitures n'y viennent. Car le parking appelle la voiture, donc s'il y a moins de parkings, il y a moins de voitures.

M. Jacques RIT.- J'ai pratiquement ma réponse. Est-ce que je peux comprendre que l'Etat reste propriétaire de ce tréfonds ou à la disposition en tout cas de ce tréfonds ?

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.- L'Etat n'a jamais été propriétaire du tréfonds.

M. Jacques RIT.- Non, mais il en garde la disposition.

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.- L'Etat n'en garde pas la disposition. Aujourd'hui le tréfonds appartient toujours à son propriétaire. Maintenant on peut se reposer la question à l'avenir de ce qui pourrait y être fait dans l'intérêt commun de l'Etat et éventuellement de la société qui détient aujourd'hui ce tréfonds. Mais c'est un peu de la politique fiction à ce stade avancé de la soirée.

M. le Président.- Vous êtes deux à me demander encore la parole. Je pense que c'est sur ce sujet, Monsieur NOTARI et Monsieur ROBINO ?

M. Fabrice NOTARI.- C'est sur les parkings...

M. le Président.- Monsieur ROBINO c'est sur ce sujet, alors on vous écoute.

M. Christophe ROBINO.- Oui, moi je suis navré qu'on revienne sur ce sujet, mais une contrepartie aurait été une cession par la SBM. Là, ce n'était pas une contrepartie, c'est l'Etat qui payait la construction d'un parking et en plus, après coup, alors que certains avaient voté la loi, ce que je n'ai pas fait, la SBM réclamait en plus le prix du tréfonds. Donc quelle était la contrepartie donnée par la SBM ? Je me pose la question.

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Vous savez, Président, quand il est minuit c'est toujours le moment où l'on aborde les parkings ici.

(Rires)

Les anciens savent bien, c'est l'heure du crime. D'habitude c'est moi, je te remercie Jacques de l'avoir fait à ma place pour une fois.

C'était effectivement une opération qui n'était pas raisonnable de mener à bien et vous avez su l'arrêter à temps, Monsieur le Ministre d'Etat et je vous en suis gré et, comme l'a dit Monsieur CASTELLINI, c'est une bonne opportunité. Mais je m'aperçois qu'il y a de plus en plus de convertis à certaines idées que j'ai pu exposer puisque j'ai entendu dire sur les bancs du Gouvernement, que finalement faire des parkings au centre-ville ce n'était pas forcément la meilleure idée puisque c'était un appel aux voitures pour y rentrer. C'est ce que je dis depuis des années. Je suis ravi que vous emboitez ce chemin-là et je vous en remercie. Une autre fois, un autre Ministre particulièrement notable installé sur ces bancs, a même dit que, finalement, il faudrait peut-être changer de paradigme pour le paiement du parking. Je ne vais pas en parler maintenant, c'est un sujet plutôt du Primitif mais j'y reviendrai.

M. le Président.- Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- J'en profite pour rebondir sur ce que mon collègue vient de dire. En fait je voulais, effectivement, revenir un peu sur la qualité de vie et donc la circulation des autocars puisqu'on aurait aimé les sortir du centre-ville. Il y a donc un parking en création à l'entrée de ville sur lequel il y a 14 places qui sont prévues mais il n'y a rien sur Testimonio et il reste les parkings du Grimaldi Forum ou des Pêcheurs qui sont accessibles aux autocars. Est-ce qu'on va justement aller dans ce sens, afin d'éviter d'avoir des autocars qui rentrent dans Monaco, qui bloquent les ronds-points, qui perturbent un peu la circulation ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Il est prévu 14 emplacements autocars dans le parking en entrée de ville, au Jardin Exotique. Mais après, les personnes qui descendent de ces autocars, il faut bien les amener par nos bus, à l'intérieur de la Principauté de Monaco. On ne peut pas interdire tout accès en Principauté de Monaco aux autocars. Mais les bus ont des itinéraires obligés et sont orientés soit vers le parking du chemin des pêcheurs, soit vers celui du Grimaldi Forum. On essaye aussi de développer le co-voiturage, mais c'est difficile.

M. le Président.- Merci.

Je vous propose que l'on avance encore un peu même s'il est 00h03 car on a pris du retard. Je vous promets que l'on ne dépasse pas 00h30 quoi qu'il arrive, mais avançons encore un peu, s'il vous plaît, sur les recettes de l'Etat.

Monsieur le Secrétaire Général, partie suivante.

M. le Secrétaire Général.-

B – Monopoles

1) Monopoles Exploités par l'État

Régie des Tabacs

M. le Président.- Pas d'intervention sur la Régie des Tabacs.

Je souhaitais que l'on procède de cette manière pour ne pas partir dans tous les sens, donc on continue.

**M. le Secrétaire Général.-
Postes-Télégraphes**

M. le Président.- Pas d'intervention. Nous continuons.

**M. le Secrétaire Général.-
O.E.T.P.**

M. le Président.- Pas d'intervention. Nous continuons.

**M. le Secrétaire Général.-
2) Monopoles Concédés
S.B.M.**

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances et Monsieur le Président de la Commission de Législation, vous avez la parole, dans cet ordre.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Lors de la Commission Tripartite du 10 avril dernier, ainsi que lors de la Commission Tripartite du vendredi 5 octobre, le Conseil National avait demandé au Gouvernement qu'il réfléchisse à la possibilité d'exclure à la base de la redevance, le montant des remises et je vous ai entendu, Monsieur le Ministre d'Etat, ce soir en effet, vous confirmez une période d'essai, donc c'est plutôt une bonne nouvelle.

Sur un deuxième point. Depuis quelques années, la SBM a affecté de très importants moyens dans le projet One Monte-Carlo au détriment, semble-t-il, du marketing Casino et particulièrement de la relance des Jeux, qui devait être favorisée et développée. Une priorité doit être conservée pour le marketing et le développement pour la clientèle des casinos. Le Gouvernement peut-il confirmer que les jeux, qui sont le cœur de l'activité de la SBM et qui permettent l'emploi de nombreux Monégasques, demeurent la priorité de la société ?

Troisième constat. Je voudrais rappeler que la SBM dispose d'un monopole concédé. En contrepartie de ce monopole, la SBM doit jouer un rôle social, qui se définit par le fait que les Monégasques doivent trouver les emplois bien rémunérés avec des parcours sécurisés. Ces emplois se trouvent essentiellement

dans les jeux qui sont le cœur du métier de la société et le développement immobilier ne doit pas se faire à leur détriment. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé et obtenu la mise en place d'une école des jeux qui est en route actuellement - je vous en remercie - et que nous souhaiterions désormais annuelle. Et il ne faut pas oublier non plus que le représentant de l'Etat actionnaire est l'exécutif gouvernemental et qu'il n'est pas normal qu'en réunion Tripartite, ce soit au Conseil National de prendre la main. L'exécutif gouvernemental ne veut pas se dédouaner de son obligation d'actionnaire qui a son mot à dire dans la stratégie de l'entreprise.

Je vous en remercie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* - Sur le dernier point, j'ai simplement l'impression que cette réunion Tripartite donne aux élus qui assistent davantage d'opportunités d'échanger avec la SBM et donc, peut-être, d'exprimer leurs préoccupations, certaines qui peuvent leur être propres ou particulièrement chères. Je n'ai pas l'impression que ce soit au détriment du rôle des conversations que le Gouvernement peut avoir par ailleurs avec la Direction Générale de la société que ce soit lors des déjeuners qui suivent les réunions du Conseil d'Administration ou de réunions plus régulières. Heureusement qu'on a réussi à trouver une date la semaine dernière et je sais que c'était compliqué, j'ai pu déplorer que le rythme des réunions n'ait pas été plus fréquent. Je pense qu'à ce moment-là, l'alignement des intérêts, les vôtres et les nôtres par rapport à ce que la SBM met en œuvre ressortira de manière encore plus évidente que ce soit au niveau de l'école des jeux, que d'autres préoccupations.

Le premier point que vous évoquiez en revanche, rappelez-moi...

(M. Balthazar SEYDOUX parle hors micro, inaudible).

... je vais juste être vigilant de mettre, comme on dit en anglais, un *cap* car si on fait une remise totale, on n'aura plus beaucoup de redevances sur grand-chose. Enfin, c'est une boutade vu l'heure avancée. Mais il faut que d'un côté la SBM puisse être compétitive dans les remises qu'elle accorde à ses joueurs, de l'autre que ce ne soit pas une course en avant sans possibilité de faire machine arrière, que ce soit à la fois dans les montants remisés ou

proposés que dans les délais de mise en œuvre de cette période de test.

M. le Président.- Le Ministre d'Etat nous disait dans sa déclaration liminaire que vous reviendriez rapidement vers nous avec une réponse précise et peut-être une période d'essai de deux ans, par exemple. C'est vrai qu'on a une certaine logique, donc, dans la mesure où on veut relancer les jeux, c'est un élément parmi d'autres, mais qui peut donner effectivement de l'attractivité aux Casinos de Monte-Carlo pour développer leur clientèle.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Vous nous demandiez simplement de confirmer que c'était bien une priorité. La réponse est, de toute évidence, oui. Au niveau marketing et animation, ils y sont revenus lors de la réunion Tripartite, que ce soit le Président délégué ou le Directeur des Casinos, ont été extrêmement présents y compris notamment dans la période estivale. L'animation des salons a été notable et soutenue. Les contacts qu'ils ont, puisqu'ils en ont très régulièrement avec des joueurs importants, attestent de tout l'intérêt qu'au plus haut niveau la société porte à la relance des jeux et au marketing dans ce domaine. Donc je crois que là, on peut encore se féliciter de l'échange que nous avons eu la semaine précédente et les résultats attestent de la réalité des résultats et de l'implication des équipes y compris au plus haut niveau.

M. le Président.- Un autre sujet, vous l'avez abordé Monsieur SEYDOUX, c'est la priorité nationale, tant comme Madame BOCCONE-PAGES dans sa déclaration de politique générale... On doit être très vigilant.

On a l'impression, ces dernières années, qu'on n'a pas donné systématiquement leur chance à des Monégasques qui avaient la compétence et qui avaient fait les efforts pour obtenir des promotions internes. Nous avons été très clairs, à chaque fois que nous avons pu rencontrer les dirigeants de la SBM et notamment lors des deux Commissions Tripartites qu'on a déjà eues depuis le début du mandat ; il faut que les dirigeants soient beaucoup plus vigilants, que systématiquement quand un compatriote a le niveau nécessaire et le mérite, il obtienne la promotion dans cette société dont l'Etat est l'actionnaire majoritaire et qui bénéficie d'un monopole concédé. En tout cas on a été très clair et très ferme avec le Président BIAMONTI et le Directeur Général des Jeux, Monsieur CAMIA à ce sujet.

Monsieur BREZZO attend la parole puis Madame AMORATTI-BLANC.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Suite à la demande du Conseil National, un plan de relance nous a été transmis. Nous regrettons que ne figure pas dans ce plan des objectifs chiffrés à court, moyen et à long terme ainsi que les mesures très concrètes et phasées qui nous permettrons de les atteindre.

Le Conseil National, pour autant sa Majorité, pourrait s'étonner que le Gouvernement puisse tolérer de telles approximations de la part de la SBM. Estimez-vous que ce plan est satisfaisant ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Une fois encore, ce qui compte, ce sont les orientations. Les orientations qui plus est qui sont données dans ce plan sont de relativement court terme. Pour nous, le plus important c'est qu'on ait à l'issue de ces quelques mois ou des quelques années pour lesquels les actions sont engagées, des premiers résultats qui puissent être chiffrés et documentés. A partir de là, je pense qu'on pourra bâtir un plan stratégique à plus long terme, notamment au vu des livraisons immobilières qui, elles, permettent avec une certitude peut-être plus grande de planifier les recettes anticipées. Au niveau des jeux, je pense que l'essentiel reviendra à la capacité à créer des opportunités d'emplois ou des opportunités de promotions. Et c'est sur ces chiffres-là qu'il faudra juger, je pense, la qualité de la relance au vu du rôle social que joue la société. Ensuite, cela a été évoqué en Commission Tripartite, de voir comment la mesure à l'essai qui vient d'être évoquée contribuera effectivement à des résultats en matière de jeux et probablement de redevances supplémentaires pour l'Etat. J'ai déjà évoqué mon opinion, je n'étais pas forcément favorable à lâcher la proie pour l'ombre. Quand on fait un cadeau de quelques millions d'euros, on en attend au bout d'un an ou deux des répercussions qui soient en termes d'emplois, de résultats, de redevances pour les finances publiques et c'est sur cette base là que l'on pourra juger je pense des principales orientations de la stratégie qui vous a été distribuée.

M. le Président.- Merci.

Madame la Vice-Présidente.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Madame AMORATTI-BLANC qui me laisse la parole puisque cela va en directe ligne de ce que vient de dire Monsieur le Conseiller-Ministre.

Tout d'abord, je constate que cet article 031.101 - SBM est dans une baisse fort importante : c'est à - 3 763 000 euros, ce qui est beaucoup. Monsieur le Conseiller-Ministre, nous sommes par ailleurs toujours en attente et cela fait plus de deux mois maintenant – alors je vais être bien précise car l'autre fois vous m'aviez demandé de l'être et je n'avais pas répété notre demande, donc aujourd'hui je vous la fais de façon très détaillée – du tableau détaillant la masse salariale globale de la SBM incluant la répartition dans les jeux, l'hôtellerie, l'administration en distinguant les cadres et les non-cadres ainsi que les Monégasques et les non-Monégasques.

De plus, le Conseil National, est à ce jour toujours dans l'attente de la répartition des équipes actuelles en fonction des secteurs d'activité et précisant le nombre de personnes, leur fonction et incluant les futurs départs à la retraite – vous venez d'en parler – notamment pour les postes clés. La Majorité bien sûr et je reprends ce que vient de dire Monsieur le Président Stéphane VALERI est particulièrement attachée au respect de la priorité nationale et souhaite que la priorité soit donnée aux Monégasques à la SBM, notamment dans les postes clés.

Je vous donne le papier de mon intervention si vous voulez pour le détail des chiffres que nous vous demandons depuis plus de deux mois.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* L'intervention figurera au procès-verbal.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Si vous voulez bien me le donner rapidement de façon à l'inclure dans les futurs débats.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je reste convaincu que le premier point et le premier tableau vous a été fourni lors de la Commission Tripartite du 10 avril dernier. Je vérifierai donc puisque j'ai ce tableau. Il a même été envoyé, de mémoire, au Président lors d'une demande qu'il avait formulée suite à la Commission Tripartite. Sauf erreur de ma part, cette distinction en fonction des secteurs, en fonction de la nationalité monégasque et des autres a dû vous être fournie. Je vérifierai. Je suis convaincu

qu'il a été envoyé au Président dans un courrier que j'ai peut-être même ici et que je retrouverai pour la Séance Publique de mercredi. Je prends note de votre deuxième demande car celle-là je n'en avais pas connaissance jusqu'à ce soir, donc je vérifierai.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Conseiller-Ministre, vous ne pouvez pas dire cela. Pendant les Commissions Plénières d'Etude je vous en avais personnellement parlé et cela fait au moins deux mois, dont la première fois la Commission Tripartite du mois d'avril, que nous en avons parlé.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Sur les départs à la retraite et les postes clés. Ecoutez, là aussi nous vérifierons ce qui figure au procès-verbal, en tout cas, pour ma part, je n'en ai pas souvenir et c'est peut-être l'heure tardive qui fait que mes neurones fatiguent.

M. le Président.- En tout cas, nous vérifierons.

Honnêtement, on reçoit des centaines de courriers, je ne voudrais pas être affirmatif ce soir. Je ne m'en rappelle pas précisément, mais on va quand même regarder demain avec nos équipes et puis Monsieur CASTELLINI regarde de son côté. Si on l'a, on le dit mercredi très volontiers, si on ne l'a pas, on le dit aussi, Monsieur CASTELLINI, très franchement.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* En tout cas, au moins sur le premier point, je suis convaincu de disposer de ce tableau. Après, ira-t-il dans un degré de détails qui satisfera Mme la Vice-Présidente, ça je l'ignore mais ce sera l'occasion de regarder ce qu'il y a précisément dans ce tableau par rapport à votre requête.

M. le Président.- Merci.

On écoute maintenant Mme AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je pense que vous seriez déçu si je ne vous parlais pas du Moods. Malgré l'heure tardive effectivement, je vais quand même revenir sur ce sujet.

Apparemment ce projet de Hard Rock Café qui ouvrirait en 2021 se fera à l'emplacement du Moods. C'est ce que j'avais découvert l'an dernier à

l'occasion du Budget Primitif. Pourtant, cette chaîne qui est présente dans de nombreux pays étrangers, est particulièrement à visée touristique. La clientèle n'est pas du tout la même, le type de musique ne sera pas comparable à celles qui étaient programmées au Moods à l'époque. C'est vraiment regrettable. Et la Majorité du Conseil National réitère sa demande pour qu'un nouvel établissement semblable au Moods et digne de ce nom ouvre à nouveau en Principauté.

Je souhaiterais savoir quelles sont les raisons qui ont poussé le Gouvernement et la SBM au choix de cet établissement du Hard Rock Café ? Est-ce que nous pourrions aussi savoir pourquoi attendre 2021 pour l'ouverture de ce Hard Rock Café ? Trois ans, ça fait beaucoup. Est-ce que c'est trois ans de travaux ? Est-ce que durant ces trois ans, le loyer sera payé par l'établissement ? Car c'est quand même un emplacement stratégique en plein cœur de Monaco et je pense qu'on pourrait le louer à d'autres établissements.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Nous n'avons pas eu à nous prononcer sur le projet. C'est un projet qui a été proposé à la SBM par une personne favorablement connue en Principauté et client historique de la société avec un *business plan* qui semblait tout à fait satisfaisant. Ce qui l'est moins aujourd'hui, et je vous l'accorde bien volontiers, c'est que les délais sont longs donc je le déplore moi aussi. Si le projet se concrétise, j'aimerais qu'il voie le jour avant 2021. Mais je pense qu'un certain nombre de contraintes liées au lieu n'avait pas été pleinement appréhendé par la personne ayant initialement déposé le projet. Et je vous confirme que je serai, moi aussi, désireux qu'elle paye un loyer, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Pourquoi n'avez-vous pas été associé – excusez-moi, il me semble que l'Etat est quand même toujours majoritaire, rassurez-moi ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* L'Etat est toujours majoritaire, l'Etat n'a pas toujours été associé lors du choix de Coxa qui est un grand succès. La SBM a la possibilité de proposer des activités de restauration ou de divertissement dans des locaux qui lui appartiennent. Nous n'avons donc pas été consultés au préalable sur l'opportunité ou pas que ce soit un projet de type Hard Rock Café qui

s'implante à cet endroit-là car ce n'est pas du ressort de l'Etat.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Mais, il me semble quand même qu'en tant qu'actionnaire majoritaire, cela semble légitime et logique que le Gouvernement soit associé à des décisions aussi importantes que ça et qui ont un impact financier assez important sur les recettes de cette société.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Ce qui était sûr, le Président BIAMONTI l'a confirmé lors de la réunion Tripartite, c'est que le Moods coûtait 1 million par an en déficit à la société donc je comprends qu'elle ait à un moment envisagé d'autres activités à l'endroit que vous évoquez mais je reviens sur le fait qu'il n'appartient pas au Gouvernement de se prononcer sur l'affectation de certains locaux à certaines activités notamment en matière de divertissement et de restauration. Après, nous pouvons juger de la pertinence ou pas de certains projets comme cela a été le cas par exemple récemment au niveau des transformations qui étaient envisagées au Café de Paris et sur lesquelles, là encore, la SBM a pris des mesures pour rectifier le tir. Mais nous n'avons pas à intervenir sur des choix comme le choix du restaurant qui sera par exemple celui du One Monte-Carlo, exploité par un chef de la SBM et cela a été évoqué en Commission Tripartite. Voilà, typiquement, ce sont des décisions de gestion qui incombent à la société. Donc je ne vois pas pourquoi nous serions forcément tenus de leur donner un avis par anticipation.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie.

M. le Président.- On l'a dit à plusieurs reprises ; à chaque fois qu'on a vu les dirigeants de la SBM et notamment lors de ces deux réunions tripartites déjà organisées depuis le début de notre mandat : les résidents de la Principauté nous demandent la possibilité d'avoir accès à une salle de musique *live*. Je crois que le Président BIAMONTI aujourd'hui n'y est plus hostile, d'après ce que l'on entend lors des échanges que l'on peut avoir avec lui – il y a ce projet-là dont on vient de parler, on va être optimiste, on va dire qu'il faut le mener à bien le plus vite possible. Ce qui est important à la fin, peu importe qui s'en occupe et qui gère, c'est qu'on ait de nouveau, pour les résidents de la Principauté, une salle de musique

live. C'était très apprécié et c'est vrai qu'elle perdait de l'argent. Il y avait surtout beaucoup de monde et quand le Moods a fermé il y a eu énormément de réactions, car beaucoup de personnes fréquentaient cette salle. Sans doute, elle n'était pas rentable, mais on demande aussi à la SBM de donner des millions d'euros pour un certain nombre d'animations dans le pays, salle des Etoiles, Opéra et beaucoup de choses à Monaco, donc je pense que quelques centaines de milliers d'euros par an – et le Président BIAMONTI ne nous semble pas hostile à cela aujourd'hui – pour animer la ville et recréer ce qui n'existe pas ailleurs, c'est pleinement justifié – où trouvez-vous aujourd'hui en Principauté une salle de musique live du niveau qu'avait le Moods ? Il n'y en a pas. Donc c'est un vrai manque et c'est demandé par beaucoup de résidents et pas seulement par la jeunesse. Monsieur MOUROU, sans doute aussi par la jeunesse, mais pas seulement. Je crois par beaucoup de résidents de toutes les générations aimeraient bien qu'on ait de nouveau une salle. Je rappelle aussi que des millions ont été investis dans la salle. Donc on nous dit que ça perdait de l'argent. Mais combien a-t-on perdu de millions et de millions dans l'aménagement de cette salle qui était en souterrain, rappelez-vous où elle a été construite. C'est quand même un sacré gâchis, non seulement de ne plus avoir de musique *live* à Monaco, mais aussi de laisser cet investissement considérable qui avait été fait dans cette salle, totalement inutilisé puisqu'ils ont essayé d'y mettre un Jimmy'z d'hiver, qui n'a pas marché. Cela fait donc très très longtemps que cette salle est fermée. Je ne crois pas que ce soit non plus une bonne gestion d'investir beaucoup dans une salle qui finalement reste fermée.

Je suis donc assez optimiste. Peut-être pas dans des délais rapides, mais on va arriver à faire rouvrir une salle de musique live à Monaco et je sais que cela fait quasiment l'unanimité. En tout cas au Conseil National c'est certain.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je voulais juste revenir sur le fait qu'il me semble que ce n'est pas la seule salle qui perdait de l'argent ou qui coûtait de l'argent, que ce soit à la SBM ou dans toute autre entité à Monaco. Je crois qu'il y a des subventions assez conséquentes qui sont données à beaucoup d'animations culturelles ou artistiques sur Monaco, alors un million, c'est peut-être une somme, on est bien d'accord, mais je pense que c'est très important pour Monaco de pouvoir continuer à offrir ce type de prestations.

M. le Président.- Merci, Mme AMORATTI-BLANC.

A-t-on terminé sur la SBM ? Car si on a terminé sur la SBM, je pense que ce ne serait vraiment pas raisonnable d'aborder la suite. On a tous des rendez-vous très tôt demain matin. Je vous propose qu'on reprenne à la prochaine réunion sur la ligne suivante, qui est Monaco Telecom.

Je vous remercie. La séance est levée. Nous nous retrouvons mercredi à 17 heures.

—
(La séance est levée à minuit 25).
 —



imprimé sur papier PEFC

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

